

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





# Sommaire

|    |  |    |  |
|----|--|----|--|
| 4  | <b>RAPPORT MORAL</b>   | 46 | <b>OBSERVATION SOCIALE, SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET ACTIONS TRANSVERSALES</b> |
| 6  | <b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>                                   | 50 | 1. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE                          |
| 8  | <b>GOVERNANCE DE L'ASSOCIATION</b>                             | 51 | 2. L'OBSERVATION SOCIALE   |
| 9  | <b>REPRÉSENTATION</b>  | 51 | 3. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO ET LA FORMATION SI-SIAO                         |
| 10 | <b>RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET</b>                           | 52 | 4. LES OUTILS  |
| 11 | <b>ORGANIGRAMME</b>  | 52 | 5. LA FORMATION SIAO   |
| 12 | <b>RÉSEAU INTERLOGEMENT<sup>93</sup></b>                       | 53 | 6. L'INSERTION PROFESSIONNELLE   |
| 15 | <b>ANIMATION RÉSEAU ET PLAIDOYER</b>                           | 53 | 7. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES MÉDICO-SOCIALES                         |
| 17 | <b>SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES</b>                           | 54 | 8. L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ   |
| 18 | <b>MISE À L'ABRI / 115</b>                                     | 57 | <b>DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT</b>  |
| 22 | 1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE                                     | 58 | <b>LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL</b>                  |
| 23 | 2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI                               | 62 | 1. L'ACTIVITÉ DE LA PASH   |
| 24 | 3. LES DEMANDES POURVUES                                       | 63 | 2. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI                                       |
| 26 | 4. LES DEMANDES NON POURVUES                                   | 64 | 3. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL  |
| 26 | 5. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE                    | 65 | 4. LES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES   |
| 27 | 6. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES                                 | 65 | 5. SORTIES   |
| 30 | <b>RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT</b> | 66 | 6. LES PROFILS DES MÉNAGES   |
| 34 | 1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE AU SIAO 93                      | 66 | 7. L'AIDE ALIMENTAIRE  |
| 34 | A. LES DEMANDES REÇUES   | 68 | <b>LE LOGEMENT</b>   |
| 34 | B. LE PROFIL DES DEMANDEURS                                    | 72 | 1. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT                                   |
| 35 | C. LES MODALITÉS DU TRAITEMENT DES DEMANDES                    | 73 | 2. PERMANENCE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS                                   |
| 37 | 2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT  | 74 | 3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT                                     |
| 37 | A. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT                 | 75 | 4. SOLIBAIL  |
| 38 | B. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ | 76 | 5. LOGEMENT D'ABORD  |
| 41 | C. LA RÉGULATION DU DISPOSITIF SOLIBAIL                        | 79 | <b>PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ</b>                        |
| 42 | D. LA LABELLISATION SYPLO                                      | 81 | <b>GLOSSAIRE</b>   |

# Rapport Moral

**Le rapport moral devrait témoigner de l'exercice 2022 sur lequel les adhérents pourront se prononcer, mais à la date de notre assemblée générale, je dois aussi vous alerter quant à la situation alarmante et inédite pour notre histoire associative en Seine-Saint-Denis et le numéro d'urgence sociale 115 dont nous avons la mission depuis 26 ans !**

Jamais nous n'avions enregistré autant de demandes non pourvues (DNP). Nous comptabilisons plus de 600 DNP quotidiennes tandis que l'offre d'hébergement n'est constituée que d'une, deux ou trois orientations possibles. Durant trois mois, ce sont 3000 personnes différentes qui sont restées sans solution, majoritairement des familles avec enfants.

C'est plus du double de l'année dernière à la même période.

Il n'existe plus d'effets de saisonnalité. Pire : les chiffres du printemps dépassent ceux de l'hiver. Cette situation catastrophique résulte de la fermeture de places de mise à l'abri à l'hôtel et de la spécialisation des places d'hébergement, entraînant une saturation des places restées ouvertes.

Les nouvelles demandes sont ignorées, disqualifiées, déniées. Pourtant, Interlogement93 en porte le poids et transmet ces données aux services de l'État et au sein des comités départementaux AHI (accueil, hébergement, insertion). Pour rappel, ces instances d'échanges ont été suspendues avant le confinement puis réactivées en 2022.

L'alarme est donc très sérieuse et ne semble pas ponctuelle. Fin 2021, déjà, Interlogement93 a signalé le nombre anormalement élevé des DNP avant la période hivernale. Des mesures avaient été mises en œuvre : maintien du parc hôtelier et création de nouvelles structures d'hébergement. L'alerte a été renouvelée fin 2022 à l'aube de nouveaux records. Les services de l'État ont décidé alors d'ouvrir un grand nombre de places

de mise à l'abri précaire, principalement en gymnases. Beaucoup de ménages accueillis étaient parents de nourrissons. Cette typologie a même interrogé la légitimité des demandes reportées par le service 115 !

À ce niveau d'alerte, les adhérents d'Interlogement93, acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement en Seine-Saint-Denis, sont témoins de ce que les personnes concernées supportent en premier lieu dans ce territoire. Ils cumulent tous les dérèglements actuels : climatiques, économiques, conflits géopolitiques, avec la misère, les violences et l'exil. Tous ces facteurs d'exclusions dominent quand ceux de la solidarité ne sont plus à hauteur des difficultés.

La régression de la production de logements sociaux, en Île-de-France, et en particulier en Seine-Saint-Denis, la trop faible solidarité régionale que nous observons dans l'accueil des publics les plus fragiles, la tension croissante sur le prix du foncier à l'approche des grands événements sportifs ne présagent pas d'une amélioration des réponses apportées aux besoins des familles, de plus en plus exposées à la pauvreté. Dans ces circonstances, les valeurs associatives qui guident nos actions vont être mises à rude épreuve. Comme indiqué dans notre projet associatif adopté l'année dernière, nous devons nous opposer à la régression des droits sociaux en nous mobilisant pour le respect des personnes, pour l'accès aux droits et en premier lieu pour défendre l'inconditionnalité de l'accueil.

Alors que nous aurions pu espérer que 2022 marque un retour à la normale, après la crise sanitaire au cours de laquelle nos équipes ont tant donné, cet exercice s'est traduit par plusieurs transformations importantes qui ont bouleversé le fonctionnement de l'association :

- l'arrêt de l'expérimentation de la plateforme Logement d'abord en premier lieu, dont le sens nous échappe encore, alors qu'elle a permis

à 288 adultes et 209 enfants orientés d'accéder à un logement avec un accompagnement social adapté. Pour mesurer la pertinence de cette proposition, je vous invite à visionner le documentaire<sup>1</sup> illustrant la nouvelle vie de 3 ménages en Seine-Saint-Denis. Ce coup d'arrêt du dispositif a nécessité la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi, alors même que nous ne parvenons pas à compléter les effectifs d'autres services, en particulier la plateforme d'accompagnement social des ménages à l'hôtel (PASH) ;

- la fin d'un regroupement unique des salariés à Montreuil, datant de 1996, avec l'implantation de nos équipes des dispositifs d'accompagnement sur notre nouveau site à Rosny-sous-Bois. L'augmentation sensible de nos effectifs, en raison de la création de la PASH notamment, et l'impossibilité de trouver à Montreuil des surfaces locatives financièrement accessibles pour accueillir 100 salariés supplémentaires, sont à l'origine de cette évolution. Cela souligne la faiblesse des fonds propres de l'association, qu'il faudrait abonder de façon significative afin de sécuriser les activités d'Interlogement93 opérateur -SIAO et PASH- même si les services de l'État n'ont pas pu prendre en considération notre demande.

C'est donc dans un contexte déjà tendu et malgré la mobilisation de l'ensemble du secteur associatif pour les « oubliés du Ségur » que les services de l'État ont opposé une fin de non-recevoir à l'élargissement de la revalorisation des salaires, excluant ainsi de nombreux salariés de nos associations à une augmentation salariale plus que méritée. À titre d'exemple, les écoutants 115 en sont exclus, alors qu'ils sont en contact direct avec la souffrance des appelants, offrent une écoute bienveillante, informent sur les droits et orientent vers les structures pertinentes. C'est une restriction très injuste, et tous méritent ici le témoignage de notre reconnaissance.

J'en conviens, ce sont des constats bien sombres que j'expose ici pour l'année 2022. Ils correspondent pourtant à notre réalité. Il nous revient, comme l'exige notre projet associatif, de faire ensemble des propositions pour une meilleure réponse aux problématiques d'exclusion en Seine-Saint-Denis. La reprise du travail en réseau, en particulier à travers les commissions du réseau d'Interlogement93, ou avec les groupes de travail associant des personnes accueillies, est un signe très encourageant de notre vitalité. Ne doutons pas que la pertinence et la force collective de nos adhérents nous permettra, l'année prochaine, d'ouvrir de nouvelles perspectives.

#### **GÉRARD BARBIER**

*Président d'Interlogement93*

---

<sup>1</sup> « Logement d'abord d'Interlogement93 », sur la chaîne YouTube d'Interlogement93 : <https://www.youtube.com/watch?v=-BY2vpjZk8>

# Introduction générale

**En 2022, enfin débarrassée des conséquences de la crise de la Covid 19 qui ont sérieusement impacté nos organisations, l'association a pu développer ses activités dans un climat plus serein. La lecture de notre rapport d'activité témoigne cette année encore du dynamisme et de l'engagement de l'ensemble des salariés d'Interlogement93 dans leurs missions. Nous les remercions chaleureusement pour le travail effectué, qu'ils soient directement impliqués dans l'accompagnement des ménages les plus en difficulté dans notre département ou affectés aux fonctions support de l'association.**

Tout comme l'année passée, et même s'il nous reste une trentaine de postes à pourvoir en fin d'année, les effectifs de l'association ont encore augmenté de 10% en 2022.

Face à la crise des métiers qui touche notre secteur depuis plusieurs années, nous accentuons nos efforts pour proposer des missions et des emplois de qualité, pour développer nos offres de formation, améliorer nos conditions de travail et fidéliser nos équipes. Nous revendiquons aussi le fait que l'ensemble des métiers du secteur social soit revalorisé. Nous continuons de contester le fait que les SIAO soient exclus du bénéfice de la « prime Ségur ».

L'activité du réseau a été riche cette année, les engagements d'animer des lieux d'échanges et de rencontres entre les acteurs de la solidarité de notre territoire ont été tenus. Les nombreux évènements organisés par l'association en témoignent. Le niveau de communication sur les réseaux sociaux, outils devenus indispensables dans nos actions de plaidoyer, a également beaucoup progressé. Des chantiers récents ou plus anciens ont également repris. Le projet de refonte des commissions d'Interlogement93 prend forme et la démarche initiée avec l'association Transfer pour interroger la place des personnes accompagnées dans notre organisation a repris.

La présence d'Interlogement93 dans de nombreuses instances à l'échelle départementale et régionale montre la vitalité et la place de son réseau. Elle est aussi le résultat de la qualité des relations dévelop-

pées avec l'ensemble des partenaires du territoire. Dans l'attente d'une feuille de route que nous souhaitons concertée avec les services de l'État, le SIAO 93 est aujourd'hui reconnu comme un partenaire incontournable de la régulation des places d'hébergement, de l'orientation vers et dans le logement. Tout comme l'est sa capacité à s'investir dans l'information et la formation des agents d'insertion du territoire.

2022 aura permis au SIAO et à la direction des dispositifs d'accompagnement des ménages de continuer d'innover, notamment en intégrant et en poursuivant le développement d'actions de sensibilisation et de coordination qui relèvent du champ de la santé et de l'emploi.

Le contexte nous invite évidemment à la prudence. La faiblesse de la production de logements accessibles aux personnes qui disposent de ressources limitées dans la région Île-de-France se confirme depuis plusieurs années.

La situation de saturation des dispositifs d'accueil et d'hébergement combinés à des objectifs de baisse des nuitées hôtelières sont les signes de l'incapacité des pouvoirs publics à régler rapidement le problème du mal logement et du sans-abrisme. La situation se détériore dans notre département où le nombre de demandes non pourvues au 115 augmentent de manière inquiétante. Le nombre de solutions proposées aux personnes qui sont en danger de rue permanent n'a fait que diminuer tout au long de l'année, pour atteindre le chiffre alarmant de moins d'une réponse positive pour cent appels en moyenne au dernier trimestre.

Malgré nos nombreuses interpellations publiques, qui se sont soldées par une deuxième visite ministérielle en deux ans, et par la mobilisation de plusieurs centaines de places « grand froid » en fin d'année, la situation risque de s'aggraver encore l'année prochaine. Nous l'affirmons, les personnes qui contactent le 115 sont bien à la rue ou en danger de rue imminent, et des catégories entières de la population qui ont trouvé des solutions d'hébergement et qui se sont inscrites dans des parcours d'insertion sont menacées du même sort.

Pourtant, des solutions existent. Le territoire de la Seine-Saint-Denis a besoin de la solidarité régionale. De nombreuses solutions d'hébergement et de logement de qualité pourraient s'y développer, se substituer à des nuitées hôtelières dont nous subissons le modèle, à la condition de prendre soin d'impliquer davantage les élus locaux et les citoyens dans nos projets et de les sensibiliser aux enjeux en matière de bien vivre ensemble sur notre territoire.

En 2022, nous avons continué de croire qu'il était possible de donner une suite au dispositif « Logement d'abord » tant les résultats étaient probants, malgré quelques limites. La décision de nos partenaires financiers de mettre fin à ce dispositif, bien qu'attendue, a eu des conséquences. Tout d'abord en termes d'emploi, puisque l'association a dû se séparer de plusieurs salariés en fin d'année. Des conséquences aussi sur le moral des équipes, qui sont convaincues qu'une partie de la solution aux problématiques du sans-abrisme est à portée de main.

Nous vous encourageons donc toutes et tous à visionner le film réalisé sur le sujet cette année.<sup>1</sup>

L'association doit conserver précieusement les bienfaits de cette expérience, continuer de s'en inspirer dans ses pratiques d'accompagnement des ménages. Elle doit également rappeler, chaque fois que cela sera possible à l'avenir, que l'accès au logement est la base nécessaire à la construction d'un projet de vie digne. L'association reste engagée et disponible pour contribuer à la mise en œuvre puis à la généralisation de la politique publique du Logement d'abord. Notre département mérite que cette dynamique soit très vite enclenchée. Les débuts prometteurs du dispositif « Un chez soi d'abord » dans lequel Interlogement93 s'est beaucoup investi depuis trois ans est un signe encourageant.

Le contexte politique nécessite que l'association continue de s'investir dans les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire et de peser dans le débat public. Quelles que soient nos contraintes budgétaires et le climat social actuel, toutes les composantes d'Interlogement93, dont ses parte-

naires, restent mobilisées pour échanger avec les pouvoirs publics, et pour proposer des solutions qui vont dans le sens d'une prise en charge globale de l'ensemble des personnes qui sont concernées par le sans-abrisme.

Les équipes d'Interlogement93 sont fidèles aux engagements de l'association et à son projet associatif. Conscientes de leurs marges de progrès, elles travaillent chaque jour pour tenter d'améliorer les conditions de vie et l'accès au logement des personnes qui vivent des situations d'exclusion sociale.

Nous remercions le conseil d'administration de l'association pour sa confiance et pour ses engagements au côté des salariés de l'association.

#### **PHILIPPE AVEZ**

*Directeur général d'Interlogement93*

#### **MAXENCE DELAPORTE**

*Directeur général adjoint d'Interlogement93*

---

<sup>1</sup> « Ibid., 5. »

# Gouvernance de l'association

4 réunions en bureau  
7 conseils d'administration

Assemblée générale - 2 juin 2022 aux Relais Solidaires de Pantin

## ASSOCIATIONS ACCOMPAGNANT OU HÉBERGEANT DES ADULTES DE PLUS DE 26 ANS

Nadia AMEUR / **AUORE**  
Marthe YONH / **CITÉS CARITAS - CITÉ MYRIAM**  
Brahim OUADAH / **EMMAÛS SOLIDARITÉ**  
Florence GIANCATARINA / **FRANCE HORIZON**  
Farida BENABI / **GROUPE SOS SOLIDARITÉS**  
Gérard BARBIER / **HÔTEL SOCIAL 93**  
Céline BULAN MORVAN / **LA SAUVEGARDE 93**  
Armand NZOULOU / **LE REFUGE**  
Marie-Christine MOURGUE / **SOS FEMMES SEINE-SAINT-DENIS**

## ASSOCIATIONS ACCOMPAGNANT OU HÉBERGEANT DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

Aurélié BILLAUD / **ALJT**  
Laurence NOMINET / **AEPC CONCORDE**  
Gaëlle QUEYRON / **AMICALE DU NID**  
Juliette FOUCHÉ / **ASMAE LA CHRYSALIDE**  
Sophie TESSAUD / **AVVEJ**  
Delphine GABRIEL / **DEVENIR**  
Marie-Laure ECOTO / **EMPREINTES - SECTEUR 93**  
Jean-Claude CORAZZA / **ESSOR 93**  
Antoine BEAUFORT / **FONDATION A. GLASBERG**

## PERSONNES PHYSIQUES

Patrice FLEURY  
Patricia LÉGER

## MEMBRES DU BUREAU

Gérard BARBIER / **PRÉSIDENT**  
Patricia LÉGER / **VICE-PRÉSIDENTE**  
Patrice FLEURY / **SECRÉTAIRE - SECRÉTAIRE ADJOINT**  
Juliette FOUCHÉ / **TRÉSORIÈRE**  
Aurélié BILLAUD / **TRÉSORIÈRE ADJOINTE**  
Jean-Claude CORAZZA / **SANS FONCTION**  
Armand NZOULOU / **SANS FONCTION**



# Représentation

## LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

En tant qu'association défendant les personnes en situation d'exclusion mais aussi en tant qu'opérateur du SIAO 93, Interlogement93 est partie prenante des espaces inter-institutionnels mis en place par les politiques publiques. Aux côtés des services de l'État, des collectivités locales, des bailleurs sociaux, d'autres associations et de représentants des usagers, Interlogement93 contribue à la mise en œuvre de politiques locales et dispositifs destinés à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles.

### CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (CIL) – ÉTAT/EPT

Les positions défendues par Interlogement93 dans les 4 CIL du territoire, aussi bien lors des groupes de travail liés à la cotation des demandes (PPGDID) que des assemblées plénières, concernent principalement le public du SIAO et la priorité que nous souhaitons voir accordée à ces demandeurs dans le cadre des obligations de relogement des collectivités, des bailleurs et d'Action Logement.

### COMITÉ RÉGIONAL HÉBERGEMENT LOGEMENT (CRHH) – ÉTAT/RÉGION

L'association siège au bureau du CRHH, participe activement aux réunions plénières et s'implique dans la commission ALHPD.

### COMITÉ RESPONSABLE DU PDALHPD ÉTAT/DÉPARTEMENT

Le comité responsable du PDALHPD ne s'est pas réuni en 2022, mais nous avons contribué au cours de l'année à des travaux du plan, notamment la réalisation d'une enquête sur les refus d'orientation du SIAO.

## LA PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE ET AUX RÉFLEXIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET D'ORGANISMES PUBLICS

Au-delà des espaces cités précédemment, où Interlogement93 siège en tant que membre de droit, l'association s'investit là où l'on l'invite.

### REPRÉSENTATION AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE FÉDÉRATIONS ASSOCIATIVES ET PROFESSIONNELLES :

• Adil 93 • AFFIL • C2DI • Fédération des acteurs de la solidarité IDF

### COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (CCAPEX) ET COMMISSION DE MÉDIATION DALO (COMED)

Nous avons régulièrement siégé en CCAPEX et en COMED au cours de l'année 2022.

### GROUPEMENT FRANCILIEN DE RÉGULATION HÔTELIÈRE (GFRH)

Les SIAO franciliens ont constitué en 2019 un GCSMS visant à piloter collectivement la gestion de la réservation hôtelière via un organe unique : Delta du Samu social de Paris. Depuis 2021, Interlogement93 en est l'administrateur. Le périmètre de réflexion et d'intervention du GFRH s'est étendu à d'autres champs que la seule réservation hôtelière en s'intéressant à l'activité globale des SIAO. En 2022, le GFRH s'est particulièrement mobilisé sur la feuille de route de la DRIHL visant l'harmonisation des pratiques des SIAO à l'échelle de la région.

### OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES PERSONNES À LA RUE ET HÉBERGÉES (OFPRUH)

En 2022, l'OFPRUH a œuvré à un rapprochement des démarches : « Nuit des Maraudeurs » et « Nuit de la Solidarité ». Ces opérations de dénombrement des personnes à la rue se sont bien déroulées la même nuit du mois de janvier 2023, mais elles sont restées distinctes.

### GROUPEMENT « UN CHEZ-SOI D'ABORD »

Depuis 2021, nous sommes administrateurs du GCSMS « Un chez-soi d'abord » au côté de l'EPS Ville Evrard, du CSAPA d'Aurore, du Caarud de Proses et d'Hôtel Social 93. L'objectif est la mise en œuvre du dispositif en Seine-Saint-Denis avec 100 appartements de coordination thérapeutique à proposer à autant de personnes atteintes de troubles psychiques sévères d'ici 3 ans. Les premiers logements ont été captés en 2022.

### REPRÉSENTATION AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS :

• CCAS de Saint-Denis • Conseil de surveillance de l'EPS Ville-Evrard • CALEOL de Montreuil Habitat

### PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-ASSOCIATIFS :

• Groupe d'appui national 115/SIAO de la FAS • Groupe d'appui national Santé de la FAS

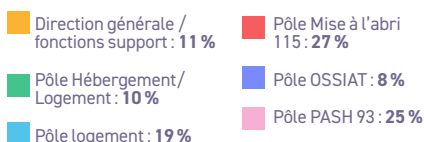
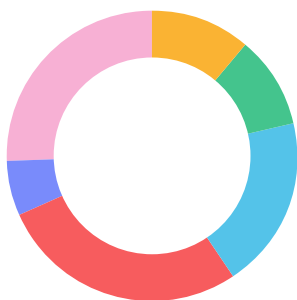
# Ressources humaines et budget

## RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2022, Interlogement93 emploie 168 personnes physiques en CDI, CDD et en contrat d'apprentissage.

Au cours de l'année 2022, 51 nouvelles personnes ont rejoint les effectifs et 32 personnes en sont sorties.

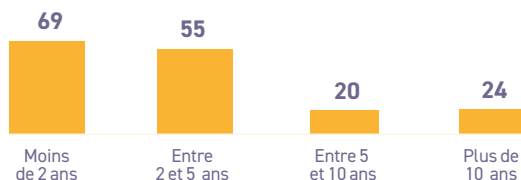
### RÉPARTITION PAR PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2022



### RÉPARTITION PAR GENRE AU 31 DÉCEMBRE 2022



### RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022



**9** salariés sont engagés dans un processus de validation des acquis de l'expérience (VAE)



**3 219** HEURES DE FORMATION au total en 2022

## RAPPORT FINANCIER

### LES FINANCEURS

|  |         |
|--|---------|
| Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France (drihl)                             | 16,94 % |
| Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement - Unité départementale Seine-Saint-Denis (drihl ud) | 72,49 % |
| Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS)  | 3,25 %  |
| Conseil départemental de Seine-Saint-Denis   | 2,56 %  |
| Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (fnavdl)  | 3,43 %  |
| Direction régionale et interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)                 | 0,69 %  |
| Fondation Abbé Pierre  | 0,55 %  |
| Autres   | 0,9 %   |

### CHIFFRES CLÉS 2022

**PRODUITS D'ACTIVITÉS :**  
12 807 874 €

**SUBVENTIONS :**  
10 155 841 €

**DOTATION GLOBALE :**  
592 417 €

**PRESTATIONS :**  
2 059 616 €

# ORGANIGRAMME

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES

LOGISTIQUE

ANIMATION RÉSEAU  
ET COMMUNICATION

QUALITÉ ET DPO

### Direction SIAO - Actions transversales

#### Pôle mise à l'abri 115

- Écoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

#### Pôle hébergement/logement

- Service hébergement
- Service accès logement

### Direction des dispositifs d'accompagnement

#### Pôle plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel

- Service évaluation et suivi
- Service accompagnement
- Actions transversales
- Service administratif

#### Pôle logement

- Service accompagnement Solibaïl
- Service accompagnement Logement d'Abord
- Service accompagnement AVDL/ASLL
- Service gestion locative
- Prévention des expulsions

### Pôle observation sociale, systèmes d'informations et actions transversales

#### Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

#### Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

#### Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipes mobiles santé précarité

#### Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

#### Veille sociale

- Coordination des acteurs de la veille sociale

# Le réseau d'Interlogement93

**EN 2022, LE RÉSEAU INTERLOGEMENT93 COMPTE 43 ASSOCIATIONS MEMBRES.**

## ACCUEIL HÉBERGEMENT, INSERTION

### ADEF HABITAT

L'ADEF HABITAT, acteur associatif du logement accompagné gérant 9 établissements en Seine-Saint-Denis, propose des solutions de logement prêt-à-vivre, principalement au sein de résidences sociales, à des personnes n'ayant pas directement accès à un logement pérenne ou à la recherche d'un logement temporaire. Le soutien des parcours résidentiels, l'accès aux droits et la qualité de vie des personnes logées sont au cœur de son projet.

### ADEPT

L'Adept agit depuis 1969 auprès des Tsiganes/Gens du voyage dans l'objectif de permettre la reconnaissance de leurs besoins en habitat et de promouvoir leur création. Pour cela, elle a développé des actions d'insertion sociales diversifiées. Elle est agréée Centre Social par les CAF du 93 et de Paris, ainsi qu'au titre de l'accompagnement social et l'ingénierie sociale, notamment dans le cadre de la référence RSA sur le 93.

### ALJT

L'ALJT accueille, loge et accompagne les jeunes à travers un accompagnement individuel et des actions collectives sur les thèmes du logement, de l'emploi, de la citoyenneté, de la santé, de la culture et des loisirs pour offrir les clés d'une autonomie complète. Dans le 93, l'association compte 6 Résidences Jeunes Travailleurs de 18 à 25 ans et 3 Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité de 26 à 32 ans.

### ALTERALIA

L'association gère des établissements de type résidences sociales pour jeunes travailleurs et des lieux de restauration à destination des usagers. L'association propose un accompagnement social et/ou professionnel dans le cadre de l'hébergement.

### AMICALE DU NID 93

L'Amicale du Nid est une association qui s'engage auprès des personnes en situation de prostitution ou victime de proxénétisme. L'antenne du 93, à travers ses 5 pôles, les accompagne dans la réinsertion au logement et à l'emploi en complément d'une prise en charge globale des traumatismes. Elle offre un hébergement et un accueil d'urgence aux femmes et enfants en grande précarité et/ou victimes de violences conjugales.

### ATD QUART MONDE

ATD Quart Monde a pour but d'éradiquer la misère pour permettre à tous et toutes de vivre à égale dignité. Le centre de promotion familiale d'ATD Quart Monde à Noisy le Grand est un CHRS accueillant des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans et proposant un accompagnement global social et culturel à chaque membre qui les compose. Un accent important est mis sur les questions de parentalité et de vivre ensemble.

### AURORE

Organisée autour de 3 missions - hébergement, soin et insertion - l'association Aurore déploie différents services dans le 93 : dispositifs d'urgence et d'hébergement, de logement accompagné, de soin (addiction et maladies chroniques), d'insertion par l'emploi et le travail pour les personnes en situation de handicap, de formation et d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que de mineurs non accompagnés.

### AVVEJ

L'AVVEJ est une association francilienne de protection de l'enfance. Dans le 93, l'association compte 3 établissements : le SIOAE 93, un service de milieu ouvert (AEMO-AED, MJIE) à Bobigny, Rencontre 93, un établissement qui comprend des services d'hébergement (SAUO, Mecs) et des services de jour (Club Parents, espace petite enfance...) à Saint-Denis, et Le Prélude, un centre maternel de 51 places d'accueil en diffus à Montreuil.

### CASP / ARAPEJ 93

Le CASP accueille et accompagne vers l'autonomie les publics précaires de façon inconditionnelle en CHU et CHRS collectifs ou en logement diffus. L'association a la spécificité d'accueillir des personnes sortant de prison ou ayant un passé carcéral. Le CASP ARAPEJ développe des permanences juridiques individuelles pour lever les freins à l'autonomie. Des actions collectives sont réalisées sur l'accompagnement à vivre dans un logement.

### CITÉS CARITAS

La branche hébergement 93-94-95 de Cités Caritas regroupe les dispositifs d'accueil et d'hébergement des Cités « Myriam » et « Escale Sainte-Monique » implantées depuis plus de 30 ans sur le territoire francilien. Les activités s'inscrivent dans une démarche proactive de soutien des populations vulnérables et répondent de manière inconditionnelle au SIAO pour accueillir et mettre à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

### COALLIA

Coallia est une association créée en 1962 qui agit dans les domaines du logement accompagné, de l'hébergement social, de l'accompagnement socio-éducatif et de la formation auprès des populations immigrées ou réfugiées, des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et des personnes âgées ou handicapées. Dans le 93, Coallia gère 17 résidences sociales, 2 FTM, 1 SPADA, 2 CADA, 2 HUDA et 1 CPH.

### EMMAÛS ALTERNATIVES

L'association Emmaüs Alternatives aide les personnes en situation de précarité, quels que soient leurs origines et leurs parcours : personnes à la rue ou ayant subi des ruptures sociales ou familiales, migrants en situation d'exil. Avec 157 places dans le 93, l'association accueille des familles et personnes isolées en CHU familles, au CHRS Prost, en Altho, aux pensions de famille Berger, Jean Jaurès et Courvilliers.

### EMMAÛS SOLIDARITÉ

Emmaüs Solidarité accompagne les personnes en situation de précarité, quels que soient leurs origines et leurs parcours : personnes à la rue ou ayant subi des ruptures sociales ou familiales, migrants en situation d'exil. Avec 157 places dans le 93, l'association accueille des familles et personnes isolées en CHU familles, au CHRS Prost, en Altho, aux pensions de famille Berger, Jean Jaurès et Courvilliers.

### FRANCE HORIZON

En Seine-Saint-Denis, France Horizon déploie 8 dispositifs comprenant notamment un CHRS, un service AVDL, un centre de stabilisation, deux CHU et un Altho. Après des publics accueillis – familles, femmes victime de violence, mères isolées, personnes seules... – les hébergements et accompagnements déployés répondent à deux objectifs : permettre un accès à des conditions de vie dignes et construire l'autonomie sociale de chacun.e.

### FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Le COS Les Sureau est un établissement de la Fondation COS Alexandre Glasberg qui a ouvert en 1967 à Montreuil. Via 227 places en hébergement diffus comme en collectif, il accueille en mixité des demandeurs d'asile au sein du CADA et des jeunes isolés de 18 à 35 ans au sein du CHRS. Les objectifs des 21 professionnels sont de tisser du lien avec et autour de la personne, de préserver sa dignité et de favoriser son autonomie.

### GROUP'AISSE

L'association GROUP'AISSE est une structure d'hébergement temporaire pour un public en voie d'insertion socio-professionnelle avec adhésion à un suivi social.

### GROUPE SOS SOLIDARITÉS

L'Antenne Logement Accompagné du Groupe SOS Solidarités basée à Pantin déploie son action sur le territoire du 93 et du 77 à travers le dispositif Solibail et le dispositif Prélude 93. L'enjeu majeur de ces dispositifs d'intermédiation locative est de développer l'autonomie des personnes accompagnées, afin qu'elles accèdent à terme à un logement pérenne de droit commun.

### HÔTEL SOCIAL 93

Hôtel Social 93 lutte contre l'exclusion liée à la rupture de logement ou d'hébergement, à l'errance et à l'habitat indigne à travers des services de premier accueil (centre d'accueil de jour, Samu Social 93), des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion, des logements adaptés (maison relais, résidence sociale) et des services d'accompagnement vers et dans le logement de ménages non hébergés.

### IKAMBERE

Fondée en 1997 par Bernadette Rwegera, l'association Ikambere accompagne des femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique (VIH, diabète, obésité, hypertension artérielle) vers l'autonomie grâce à une prise en charge globale. Ikambere mène également des actions « hors les murs » de médiation en santé pour favoriser l'accès aux soins et le dépistage des personnes les plus éloignées du système de soins.

### LA MAIN TENDUE

La Main Tendue a commencé par proposer des soins au public d'Aubervilliers en très grande pauvreté, puis a intégré dans ses services la lutte contre l'alcoolisme et le soutien social aux familles. Confrontée à des demandes d'hébergement d'urgence de la part de femmes victimes de violence, victimes de réseaux de prostitution, de SDF... l'association a développé une réponse spécifique en plus de l'accueil d'un public large.

### LA MARMITE

La Marmite, association de solidarité locale, offre au sein de son accueil de jour les services répondant aux besoins de première nécessité et une médiation sociale/santé à des personnes en situation de grande exclusion. Elle permet aussi à des personnes éloignées de l'emploi de participer à cette action de solidarité via un chantier d'insertion en restauration.

### LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU CŒUR

Les chantiers d'insertion des Restos du Cœur du 93 comprennent le Jardin du Cœur de Montreuil, l'entrepôt logistique (préparateurs de commandes, caristes) à Villepinte et le chantier de rénovation de logements/second œuvre à Montreuil. En plus du suivi autour de l'emploi, les enjeux de cohésion sociale font partie des éléments centraux dans la (re)construction d'une estime de soi et d'un projet de vie.

### LE REFUGE

Le Refuge Pantin est au service des personnes en situation de grande précarité. L'association propose des services appropriés en fonction de la situation de chacun à travers 3 établissements : un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille et un accueil de jour. Tous sont reçus de manière inconditionnelle pour le petit déjeuner, une collation, une douche, utiliser une machine à laver, la bagagerie, etc.

### LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les petits frères luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. L'association recrée des liens leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement. Elle incite la société à changer de regard sur la vieillesse, témoigne, alerte et favorise l'engagement citoyen.

### SECOURS CATHOLIQUE

En Seine-Saint-Denis, les 22 équipes locales viennent en aide aux personnes en situation de précarité grâce à différentes actions : accueils de jour, domiciliations administratives, cours de français, accompagnements dans les démarches, aides financières, boutique solidaire, épicerie sociale, aide au départ en vacances, ateliers artistiques, accompagnement à l'emploi, permanences d'accès aux droits des étrangers, etc.

### SOLIHA EST PARISIEN

SOLIHA Est parisien est une association pluridisciplinaire de 50 collaborateurs qui œuvre depuis plus de 60 ans à l'amélioration de l'habitat en Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Ses 20 travailleurs sociaux accompagnent les ménages au relogement dans les opérations de rénovation urbaine, ainsi que dans 6 résidences sociales et 181 logements Solibail gérés par l'association.

### SOS FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

Les militant.e.s et les professionnel.le.s qualifié.e.s de SOS Femmes en Seine-Saint-Denis œuvrent, ensemble, pour accueillir, écouter, croire, mettre en sécurité, héberger et accompagner les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants co-victimes. Pour prévenir ces violences, l'association spécialisée propose des actions d'information, de sensibilisation, de formation et interpelle les pouvoirs publics.

### TAF ET MAFFÉ

L'association Taf et Maffé gère 2 chantiers d'insertion dans des résidences sociales de travailleurs migrants à Saint-Denis et Aubervilliers. Elle salarie chaque année environ 70 personnes sur des contrats d'insertion d'employés polyvalents de restauration. L'association vend les plats à des prix socialement abordables (moins de 5 euros un plat) aux résidents et à toutes les personnes qui viennent dans la résidence.

## SPÉCIALISATION JEUNES

### AEF 93/94

Issue de l'Association nationale d'entraide féminine, elle propose 3 services d'hébergement dans le 93 à travers un foyer de jeunes filles, un service d'accompagnement de jeunes majeures (18 places) et une Mecs à Montreuil (14 places mixtes jeunes mineurs) ainsi qu'un service de placement à domicile à Rosny (Adophé - famille et enfant 60 mesures).

### AEPC CONCORDE

AEPC Concorde accueille et accompagne les enfants et adolescents orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance du 93 et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle est dotée de plusieurs Mecs, de divers services (semi-autonomie, Adophé, accueil des mineurs non accompagnés), d'un atelier de jour avec atelier scolaire et restaurant pédagogique, d'un dispositif d'accueil personnalisé dédié aux jeunes en très grande difficulté et de 2 structures d'urgence.

### ALJ

L'Association pour le Logement des jeunes est un dispositif qui héberge et accompagne un public âgé de 18 à 25 ans en insertion professionnelle et ayant un minimum de ressources de 350 euros. L'accompagnement social est une aide à la prise d'autonomie avec l'objectif d'être prêt au relogement au terme des 18 mois d'hébergement et d'accompagnement.

### CAP À CITÉ

Cap À Cité est une association de prévention spécialisée intervenant auprès des jeunes en difficulté dans plusieurs quartiers des municipalités de Bobigny, Bondy et Rosny-sous-Bois. Elle travaille à prévenir la marginalisation et à favoriser l'insertion de mineurs, de jeunes majeurs et de leurs familles.

### DEVENIR

L'association Devenir a pour mission la protection des mineurs et jeunes majeurs rencontrant des difficultés familiales et une insertion sociale difficile, en collaboration étroite avec les services de l'ASE. Forte de ses 3 établissements (Mecs, SAUO et Service de suite), l'association place également l'accès au logement au cœur du travail éducatif autour et avec le jeune.

### DROIT D'ENFANCE / LES NOUVEAUX CÈDRES

Droit d'enfance est une fondation de protection de l'enfance qui accueille et accompagne au quotidien des enfants de la naissance à 21 ans et des familles confrontées à des difficultés sociales et familiales. En Seine-Saint-Denis, la fondation gère une Mecs, un service de semi-autonomie et un service de placement à domicile intervenant sur 5 communes.

### **ESSOR 93**

L'association Essor 93 héberge et accompagne le public issu de la protection de l'enfance à partir de 18 ans et gère un dispositif Altho. Engagé dans différents réseaux et dans le collectif « Cause Majeur ! », l'association milite pour un accompagnement obligatoire jusqu'à 25 ans et le strict respect des nouvelles orientations législatives, comme la fin des sorties sèches, le droit au retour, etc.

### **GRAJAR 93**

Le GRAJAR 93 est une association de prévention spécialisée. Implantée depuis 1979 sur les quartiers d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil et Dugny, ses équipes d'éducateurs spécialisés et d'accompagnants sociaux interviennent au cœur des réalités de vie des jeunes de 11 à 25 ans et auprès de leurs familles afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs projets de vie.

### **LA SAUVEGARDE 93**

Les trois principales missions de la Sauvegarde 93 sont la protection de l'enfance et de l'adolescence, le traitement et la prévention de la délinquance et l'aide au logement. L'association mène des actions éducatives en milieu ouvert, opère des placements chez des assistants familiaux salariés, accueille des adolescents en rupture ou en situation de danger familial, accompagne les familles menacées d'expulsion, etc.

### **MÉTABOLE 93**

Métabole accueille des adolescents et des jeunes adultes en souffrance psychique, présentant des troubles du comportement et de la conduite de la personnalité. L'accompagnement psychosocial est réalisé par un psychologue clinicien. Les modes d'accueil : Mecs (5 nuits par semaine en petit collectif et 2 nuits en studio, pour une préparation progressive à l'autonomie) ou hébergement en studio avec des places en FJT pour les plus fragiles.

### **RUES ET CITÉS**

Rues et Cités, fondée en 1974, a été pionnière de la prévention spécialisée. Aujourd'hui, elle porte deux secteurs distincts mais complémentaires pour le public jeune et adulte : un service de prévention et un pôle d'activités départemental emploi/insertion/formation. Le service de prévention porte deux axes de travail spécifiques : l'accompagnement des Roms et des actions pour les jeunes filles en danger.

## **CENTRE MÈRES ENFANTS**

### **ASMAE LA CHRYSALIDE**

La Chrysalide est un établissement géré par l'association Asmae-Sœur Emmanuelle situé à Bobigny. Il est constitué d'un centre maternel de 19 logements et d'une crèche familiale de 29 places. Il accueille des mères entre 18 et 25 ans accompagnées de leurs enfants de moins de 3 ans. Ses missions relèvent de la prévention et de la protection de l'enfance (soutien à la relation mère enfant) et de l'insertion.

### **EMPREINTES**

Le Secteur Seine-Saint-Denis de l'association Empreintes à Saint-Ouen regroupe 6 dispositifs : un Centre Mère et Enfants de 75 places, 117 places pour des Mineurs Non Accompagnés, 31 places pour l'Altho, 89 places pour le CHU, 22 places pour les Pré-Post Maternité et une cuisine solidaire à Pantin. Pour les missions, 60 professionnels et 130 logements en diffus sont mis à dispositions pour les personnes accompagnées.

### **LEDA ALJM**

Les Espaces D'Avenirs (LEDA) gère le centre mères-enfants et pères-enfants Accueil Logement Jeunes Mères (ALJM). L'association accueille les familles sur le territoire de Plaine Commune principalement : hommes ou femmes, mineur-e-s, majeur-e-s, en situation régulière ou irrégulière, femmes enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de 3 ans, public avec des pathologies somatiques, psychiques, psychiatriques ou en situation de handicap, sous-main de justice.

## **MISSION LOCALE**

### **AISPJA**

La mission locale d'Aubervilliers est un organisme chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle (emploi, formation...). Elle propose également une offre de services diversifiée et gratuite aux entreprises souhaitant être accompagnées dans leur processus de recrutement : stage, emploi, alternance, contrats aidés, dispositifs d'aides à l'embauche, etc.

## L'animation du réseau

L'animation du réseau des associations membres favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des acteurs locaux de l'hébergement et du logement. Elle contribue à la fluidité de la coopération et du travail partenarial entre les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale sur le territoire.

### ÉVÉNEMENTS RÉSEAU

Interlogement93 propose régulièrement des événements pour découvrir des dispositifs liés au secteur social dans sa globalité :

/ La **psychiatrie** en Seine-Saint-Denis, présentée par 2 équipes mobiles psychiatrie précarité - la Boussole et Estim93 - et l'association la Trame.

/ L'association **C2DI**, dont la mission principale est de rapprocher un public dit « éloigné de l'emploi » et des entreprises du territoire qui souhaitent recruter durablement des salariés.

/ Le dispositif « **Espace Petits Pas** » de l'association Asmae La Chrysalide : un lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant pour aller à la rencontre des familles hébergées dans les hôtels sociaux.

/ Le tiers lieu alimentaire « **Le Point Commun** » à Pantin, lancé par l'association Empreintes et destiné aux familles hébergées à l'hôtel social.

/ L'association **Ikambere** : lieu ressource dédié à la prise en charge personnalisée des femmes concernées par une maladie chronique et en situation de précarité.

/ L'association **Habitat-Cité** qui œuvre pour la résorption des bidonvilles et de tous types d'habitats indignes et propose des formations et cours linguistiques pour les personnes précaires.

/ Le dispositif **A.C.T un chez soi d'abord** : des appartements de coordination thérapeutique assurant l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques en vue de favoriser l'adaptation à la vie active et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ou d'assurer des prestations de soins et de suivi médical.

### ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS

/ Dernier atelier de co-construction du **projet associatif d'Interlogement93** réunissant salariés du réseau, partenaires et personnes accompagnées.

/ **L'assemblée générale** d'Interlogement93 au cours de laquelle a été voté le projet associatif.

/ Événement « **Expérimentation du logement d'abord par Interlogement93 : quel bilan ?** » : exposition photo, projection du documentaire et tables rondes.

/ Restitution de l'activité 2021 du **SIAO 93**.

/ Journée à destination des salariés d'Interlogement93 autour de la thématique du **pouvoir d'agir**.

/ **Inauguration des locaux d'Interlogement93 à Rosny-sous-Bois** en présence notamment de la Directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), Madame Isabelle Rougier, et du maire de la ville de Rosny, Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

/ Participation à l'événement « **Insertion par l'activité économique : une opportunité de recrutement pour les publics accueillis en centres d'hébergement** » lancé par la DRIETS et la DRIHL.

### PLAIDOYER

Nos communiqués de presse et interpellations sont disponibles dans la rubrique « publications » de notre site internet.

#### / Mobilisation autour de la crise des métiers du social

En 2022, Interlogement93 a participé aux mobilisations autour de la crise des métiers du social, et notamment aux rassemblements des dirigeants associatifs de 19 fédérations et collectifs les 4 février et 28 septembre, et aux diverses interpellations destinées au gouvernement afin de réclamer la revalorisation salariale de 183 euros net mensuel au sein de tous les services du secteur médico-social.

#### / Mobilisation des SIAO pour lutter contre les inégalités salariales engendrées par le Ségur du social le 15 novembre

Au travail chaque jour auprès des personnes à la rue, plongés dans la violence de leur parcours, trop souvent confrontés à l'absence de solutions de prise en charge, les salariés du SIAO de Seine-Saint-Denis se sont mobilisés pour faire valoir leur légitimité à intégrer la revalorisation salariale décidée par le gouvernement lors du Ségur du social en février 2022. Interlogement93 a signé une tribune « De jour comme de nuit, en première ligne » pour illustrer le travail primordial des écoutants sociaux dans l'orientation, l'écoute et le soutien des personnes à la rue.

#### / Cri d'alerte autour de l'augmentation du nombre de demandes non pourvues au 115 : le calendrier de l'attente

Interlogement93 a interpellé le gouvernement sur le record historique des personnes à la rue sur la fin de l'année 2022 en Seine-Saint-Denis et sur l'absence de solutions de mise à l'abri. Pour illustrer cette situation, l'association a créé un calendrier de l'avent, dit « calendrier de l'attente », avec chaque jour un témoignage de personnes précaires et/ou à la rue, en lien avec notre réseau associatif. Cette opération aura entraîné la visite du ministre délégué à la ville et au logement, Monsieur Olivier Klein, mais aussi du préfet du département, Monsieur Jacques Witkowsky, et de la préfète déléguée à l'égalité des chances, Madame Isabelle Pantèbre. Elle aura permis le déclenchement d'un plan grand froid plus important que prévu.



# DIRECTION DES SERVICES INTÉGRÉS DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (SIAO) ET DES ACTIONS TRANSVERSALES

L'année 2022 a été marquée par le regroupement des différentes équipes de la direction SIAO et actions transversales au sein de mêmes locaux situés à Montreuil. Au-delà de l'aspect relationnel important, ce rapprochement a permis de poursuivre un travail de fluidification des liens entre les différents services.

La recherche de consolidation et d'amélioration de ces échanges vient nourrir la volonté qu'a le SIAO 93 de faciliter le parcours des ménages qui le sollicitent de manière directe ou par l'intermédiaire de travailleurs sociaux.

Dans cette même optique, le pôle mise à l'abri a finalisé en 2022 la rédaction des procédures du service. Ce travail a donné lieu à de nombreux échanges et temps de réflexion qui participent à une volonté d'harmonisation des pratiques et d'assise des positionnements institutionnels régissant le fonctionnement du service. Il a été mené en maintenant les personnes dans une position centrale, particulièrement dans un contexte en forte évolution menant à une raréfaction des solutions de mise à l'abri qui n'a fait que s'accroître tout au long de l'année, en lien avec une politique de diminution du recours aux nuitées hôtelières.

Cette diminution des solutions mobilisables par le 115 a été en partie compensée par la création de places pérennes régulées au sein du pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement, ce qui a conduit à un surcroît d'activité, dans un contexte difficile en termes de ressources humaines au sein de ce service. Le SIAO a dû par ailleurs faire évoluer ses pratiques en répondant à des injonctions répétées, commanditées par les services de l'État, ayant pour objectif d'éviter les remises à la rue des personnes accueillies dans des dispositifs en cours de fermeture, mais agissant ainsi comme un dérégulateur de sa gestion habituelle des priorités. Cela a eu pour effet de rendre encore plus difficile l'accès

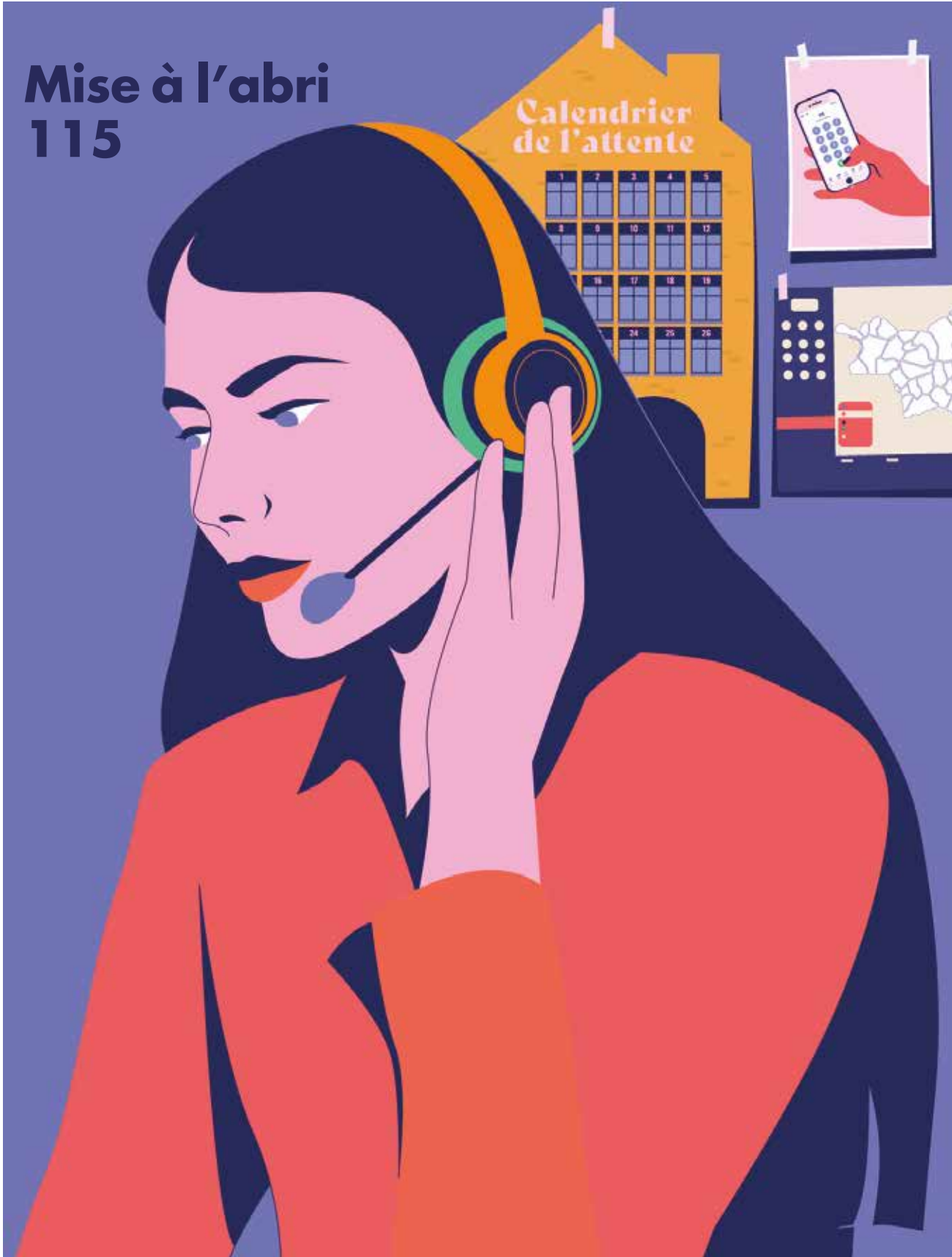
aux solutions d'hébergement pour les personnes à la rue, accès conditionné à l'existence d'une évaluation sociale, elle-même conditionnée à la présence d'un travailleur social, et ceci dans un contexte de pénurie de ressources humaines dans le secteur.

Malgré cela, l'augmentation du parc d'hébergement a constitué un facteur de motivation pour l'année 2022. Néanmoins, la pertinence de l'ouverture de ces nouvelles places repose désormais sur la fluidité qui s'y installera, à savoir l'accession facilitée aux dispositifs de logement pour les personnes pouvant y prétendre et la recherche de leviers pour les personnes dont le parcours serait bloqué, ceci dans un environnement où l'exigence des gestionnaires à tendance à s'accroître et où les travailleurs sociaux disposent de moins en moins de temps pour le maintien à jour des dossiers.

Cette recherche de fluidité passe désormais également par l'ouverture ou la consolidation des liens avec d'autres secteurs. Ainsi, l'année 2022 a vu la mise en place des équipes mobiles santé précarité (EMSP) sur le territoire et leur régulation par le SIAO. Elle a également donné lieu à une nouvelle mission autour de l'insertion professionnelle, avec pour objectif de soutenir les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) et du dispositif national d'accueil (DNA) dans leur mobilisation des dispositifs de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Enfin, le développement de la fonction "observation sociale" s'est poursuivi en 2022 et a permis de mettre en perspective l'évolution alarmante du nombre de personnes en situation de précarité sur le territoire. Elle a été soutenue par un effort particulier réalisé vis-à-vis du développement de nouveaux outils ou de soutien au déploiement du SI-SIAO, ceci dans une optique de facilitation du travail réalisé quotidiennement par les équipes d'une part et d'objectivation des analyses produites d'autre part.

# Mise à l'abri 115



# Chiffres Clés 2022

**NOMBRE DE RENCONTRES  
ENREGISTRÉES  
PAR LA RÉGULATION  
DES ÉQUIPES**



**MOBILES D'AIDE :  
9937 RENCONTRES  
CONCERNANT  
2914 PERSONNES DIFFÉRENTES**



**NOMBRE  
D'APPELS REÇUS :  
551 813 EN 2022  
(27% D'AUGMENTATION)**



**NOMBRE D'APPELS  
DÉCROCHÉS :  
121 086 EN 2022**



**NOMBRE DE NUITÉES  
HÔTELIÈRES :  
4 452 865 EN 2022**

**TEMPS MOYEN D'ATTENTE  
DES APPELS DÉCROCHÉS :**

**92 MINUTES EN 2022**



**NOMBRE DE DEMANDES  
NON POURVUES :**

**108 764 EN 2022**



**NOMBRE DE DEMANDES REÇUES  
EN PERSONNES : 129 200 EN 2022  
CORRESPONDANT À 7195 MÉNAGES  
DIFFÉRENTS,  
SOIT 15 902 PERSONNES  
DIFFÉRENTES**



**NOMBRE DE DEMANDES  
POURVUES  
À L'HÔTEL :**

**6412 EN 2022**



**NOMBRE DE DEMANDES  
POURVUES  
EN STRUCTURE :**

**1050 EN 2022**



## INTRODUCTION

A la sortie de la parenthèse mise en place dans le cadre de la crise sanitaire pour laquelle des moyens d'accueils supplémentaires avaient été accordés, les constats relatifs à l'activité du pôle mise à l'abri pour l'année 2022 font malheureusement état d'un retour à une situation alarmante. En témoigne notamment une joignabilité du 115 déclinante, qui entraîne un délai d'attente en hausse. Ces difficultés sont directement liées au sous-dimensionnement du service rapporté au volume des sollicitations qui connaît quant à lui une augmentation à un niveau encore jamais atteint.

De manière concomitante, les difficultés de recrutement connues par le secteur social impactent la vie du service, ayant pour conséquence un turn-over important, alors même que la technicité des métiers augmente.

En outre, le pôle reste confronté à l'insuffisance de solutions de mise à l'abri dis-

ponibles pour répondre aux demandes, du fait notamment de la saturation du parc hôtelier mobilisé, de la décision de l'État de transformer un certain nombre de places de mise à l'abri et du manque de fluidité du dispositif dans son ensemble. Mécaniquement, il en découle un allongement important du délai d'accès aux solutions proposées par le 115, ainsi qu'un accroissement du nombre de demandes non pourvues (DNP), entraînant bien trop souvent une dégradation parfois durable des situations des personnes.

Autre fait marquant de l'année 2022, si historiquement la période hivernale offrait un levier d'accroissement des solutions à destination des ménages sans évaluation préalable à l'orientation, la fin des dispositifs hivernaux a agi comme un facteur réducteur des possibles constructions de parcours d'accès aux dispositifs d'hébergement / logement pour les personnes se trouvant à la rue.

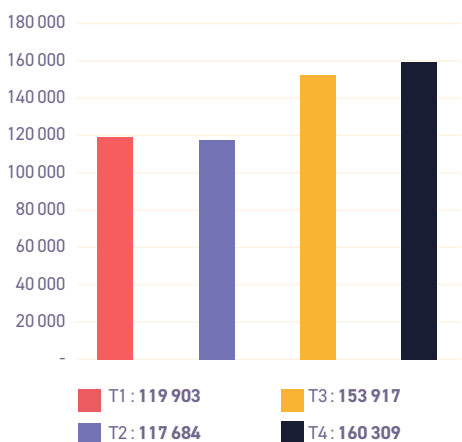
**Le 115 constitue le premier maillon dans la chaîne qui va de la régulation des dispositifs “d’aller vers” pour les personnes en situation de rue à la réinsertion sociale. À ce titre, le service assure une mission d’accueil, d’écoute, d’information, de diagnostic et d’orientation. Il contribue également à l’observation sociale du territoire.**

| MISSIONS   | ÉQUIPES  |
|--|--|
| <p><b>Le plateau d’écoute 115</b><br/>Lors d’un appel téléphonique, les écoutants sociaux assurent une première écoute bienveillante et attentive envers les ménages sollicitant le 115. Ils traitent les demandes reçues en évaluant le danger de rue et déterminent le 115 de référence en fonction des ancrages des personnes.<br/>En fonction des vulnérabilités repérées et face à la saturation du dispositif, les écoutants peuvent demander une évaluation approfondie de la situation auprès de la cellule qui relaiera ensuite aux différents services internes ou externes le cas échéant. Ils émettent alors des signalements.<br/>De manière complémentaire, les écoutants informent et orientent les ménages vers les dispositifs sociaux composant la veille sociale du territoire (accueil de jour, maraude, etc.) mais également vers des dispositifs d’aide alimentaire, de suivi social et de soins.<br/>Lors de l’écoute s’opère une mise à jour des informations liées à la situation socio-économique des ménages afin de pouvoir rechercher des orientations les plus adaptées. C’est aussi l’occasion de transmettre une demande d’intervention auprès des partenaires identifiés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoutants sociaux :<br/>équipe de 24 ETP</li> <li>• Encadrement :<br/>5 coordinateurs</li> <li>• Présence de l’équipe<br/>7 jours sur 7 24h/24</li> </ul> |
| <p><b>La gestion hôtelière</b><br/>L’équipe de gestion hôtelière prend contact et informe les ménages sur leur orientation en hôtel.<br/>Elle assure un suivi et adapte la prise en charge des ménages à l’hôtel orientés par le 115 de Seine-Saint-Denis, en lien avec Delta. Celles-ci peuvent concerner l’émission et le suivi de retour de médiation et de vérification concernant des ménages absents, les difficultés remontées par les hôteliers liées à des comportements inadéquats et des doléances des ménages vis-à-vis de leur prise en charge. Cet ensemble conduit à des prises de contacts téléphoniques avec les ménages concernés.<br/>La gestion hôtelière traite les demandes des plateformes d’accompagnement social à l’hôtel (PASH), en lien avec Delta, concernant l’édition de certificats d’hébergement à la demande des ménages, le suivi de changement de composition des ménages conduisant à des changements d’hôtels et la régulation des problèmes à l’hôtel.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>6,5 ETP</b></li> <li>• 1 coordinateur</li> </ul>   |
| <p><b>La régulation des places</b><br/>Le chargé de mission pour la régulation des places agit de manière transverse au sein du SIAO et assure notamment <b>les orientations des ménages 115</b> vers des dispositifs ponctuels hivernaux de type grand froid et assure en lien avec le SIAO hébergement / logement la décrue des dispositifs voués à la fermeture visant à proposer des orientations aux ménages concernés. Il assure la régulation des places spécifiques au 115 en lien avec les opérateurs.</p>  | <p>1 ETP</p>   |
| <p><b>La régulation des équipes mobiles d’aide (REMA)</b><br/>Cette équipe, régule les équipes mobiles d’aide, coordonne les équipes de terrain et organise l’activité des équipes en transmettant les demandes de rencontres émanant des ménages eux-mêmes, de tiers (via le plateau 115), des maraudes (en cas de fragilité repérée) ou de partenaires (via l’adresse mail dédiée).</p>  | <p>3 ETP</p>   |
| <p><b>La cellule</b><br/>La cellule regroupe et traite l’ensemble des signalements émis par le plateau 115 et les partenaires extérieurs. Elle assure les inclusions des ménages 115 du département en long séjour à l’hôtel auprès des PASH de la région.</p>   | <p>2,5 ETP</p>   |
| <p><b>L’encadrement de l’équipe</b></p>  | <p>2 ETP<br/>• 1 responsable de pôle<br/>• 1 adjointe de pôle</p>  |

# 1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE

En 2022, le 115 93 a enregistré 551 813 appels, ce qui représente une croissance de 13,25% par rapport à 2021 (487 265 appels).

**LE NOMBRE D'APPELS REÇUS**  
- par trimestre -



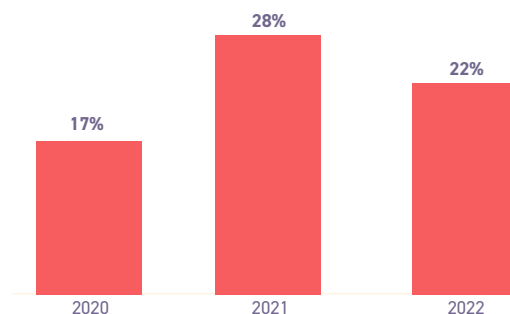
Plus spécifiquement, le dernier trimestre de l'année 2022 est marquée par une augmentation de près de **33%** du volume d'appels avec une inflation **passant de 119 903 appels au premier trimestre à 160 309 appels au 4<sup>e</sup> trimestre.**

La fluctuation du nombre d'appels entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> semestre peut s'expliquer en partie par la poursuite de la diminution des capacités hôtelières et par l'habitude des ménages d'appeler pendant la période hivernale au 2<sup>nd</sup> semestre, ce qui jusqu'alors était traditionnellement soutenue par des ouvertures de places.

Cette augmentation peut également trouver une explication au niveau de la répétition des appels par un même ménage. Ainsi, nous retrouvons **une moyenne de 1576 appels par jour sur l'année 2022**, rappelant un niveau comparable à celui de 2020. Pour autant, le nombre moyen d'appels traités reste stable comparativement à l'exercice de 2021 : il se situe en effet à **340 appels par jour**. Ainsi, si la qualité de service (appels traités par rapport aux appels reçus) a augmenté entre 2020 et 2021, elle a diminué en 2022, restant cependant supérieure de 5 points à celle de 2020 (22% en moyenne).

Cette augmentation soutenue du nombre d'appels s'explique par une augmentation du nombre d'appels traités

**QUALITÉ DE SERVICE**  
(appels traités/ appels reçus)



par écoutant, en passant de 32 appels décrochés par jour et par écoutant au 1<sup>er</sup> trimestre, à près de 42 appels décrochés au 4<sup>e</sup> trimestre (30% d'augmentation).

La corrélation entre l'augmentation du nombre d'appels quotidiens et une capacité de traitement identique a une incidence sur **l'augmentation de la durée moyenne d'attente et influe sur la joignabilité du service** pour les ménages. Ainsi, **le temps d'attente moyen pour les appels traités pour 2022 est d'1h30**. Ce dernier est comparable à celui relevé en 2020 (1h20).

Les appels des ménages qui joignent le 115 concernent pour une majeure partie une demande de mise à l'abri, des demandes de prestations mais également des demandes relevant des conditions d'accueil pour les ménages qui bénéficient d'une prise en charge à l'hôtel.

Régulièrement, ces demandes aboutissent à :

- la mise à jour des informations faisant suite à des évolutions de la situation socio-économique et professionnelle des ménages ;
- le renouvellement d'une demande de prise en charge ;
- les changements de composition familiale ;
- les suites à donner à une demande de certificat de prise en charge nécessaire à la réalisation de démarches administratives ;
- une demande d'aide alimentaire ;
- une orientation vers un dispositifs de soutien et/ d'accompagnement tels que **des accueils de jour et lieux ressources** ;
- le recueil de difficultés rencontrées par les ménages au sein de l'hôtel.

L'ensemble de ces sollicitations sont traduites et transposées dans les fiches individuelles du ménage sur le SI-SIAO. Ainsi, chaque appel traité par un écoutant entraîne un traitement administratif.

Lors d'un appel, les écoutants peuvent être amenés à révéler des situations particulières pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un regard plus appuyé. C'est ainsi que sont produits, via un circuit dédié, des signalements qui sont adressés à une cellule en charge d'un deuxième niveau de lecture et d'orientation.

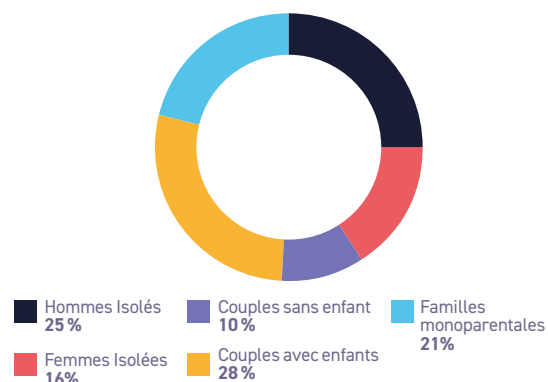
Malgré son impossibilité de pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations, le 115 de Seine-Saint-Denis maintient l'objectif d'apporter une réponse la plus qualitative possible à chaque ménage qui le contacte.

## 2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI

Les demandes cumulées de mise à l'abri dépassent un nouveau seuil en 2022 **(+24% pour le total des demandes exprimées en personnes et +9% pour les demandes exprimées en ménages par rapport à 2021)**. La demande de mise à l'abri est stable entre le premier et le deuxième trimestre 2022 mais croît de façon très importante au 3<sup>e</sup> trimestre et reste à un niveau très élevé au 4<sup>e</sup>. Cette variation est à mettre en lien avec la saturation du parc de mise à l'abri liée à la fermeture de nuitées hôtelières réquisitionnées pendant la crise sanitaire, ainsi qu'à des fins de conventionnements liées à divers facteurs, dont l'anticipation de l'arrivée des Jeux olympiques.

151 ménages, soit 358 personnes en moyenne sollicitaient le 115 pour une mise à l'abri chaque jour en 2022. Cette moyenne cache certaines variations des volumes entre les périodes, comme cité précédemment, mais aussi des compositions familiales des demandeurs (ex : multiplication par 2,5 de la demande des couples sans enfants entre mai et octobre).

**COMPOSITION DES MÉNAGES EN DEMANDE DE MISE À L'ABRI**  
(en % des différents ménages en demande)

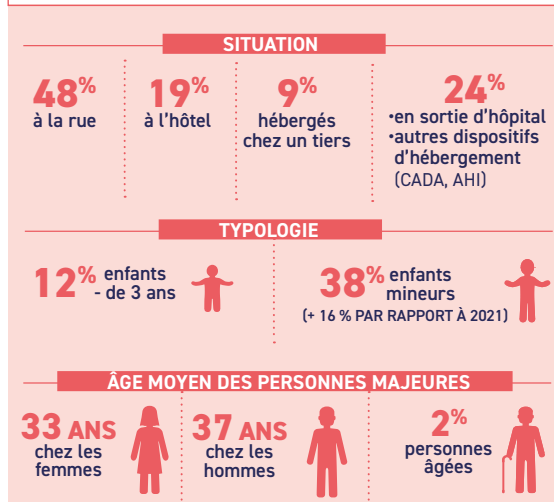


**7 195 ménages différents**  
**15 902 personnes différentes**  
en demande en 2022

Chaque jour, en moyenne, 8% des ménages en demande sont des primo-demandeurs (personnes ou ménages réalisant leur première demande auprès du 115), soit environ 24 personnes par jour, contre 35% en 2021. 59% des personnes en demande ont réalisé une première demande en 2022, marquant une baisse de 13 points par rapport à 2021 (72%). Cette dynamique témoigne de la difficulté grandissante à joindre le 115.

La répartition par typologie des différents ménages en demande se modifie légèrement par rapport à l'année dernière : la part des hommes et femmes isolés diminue en faveur des familles (monoparentales ou non). L'équilibre entre ménages avec enfants et sans enfant se rétablit (51% avec enfants contre 49% sans enfant) alors que les ménages sans enfant étaient largement majoritaires en 2020 et 2021. Les isolés, qui avaient pu avoir accès à des solutions de mise à l'abri pendant l'ouverture massive de places liée à la crise sanitaire, semblent se détourner à nouveau du dispositif, faute de propositions. Cette hypothèse est renforcée par une enquête réalisée semestriellement par le SIAO et les accueils de jour du territoire et faisant état d'un taux de non-recours de 83 % pour les hommes seuls en juin 2022. Ces résultats fluctuent en fonction de la capacité de réponse du dispositif pour ce public.

### INFORMATION SUR LES MÉNAGES AU MOMENT DE LA DEMANDE DE MISE À L'ABRI



### 3. LES DEMANDES POURVUES

**7471 personnes orientées**

(hôtels + structures)  
soit 3272 ménages

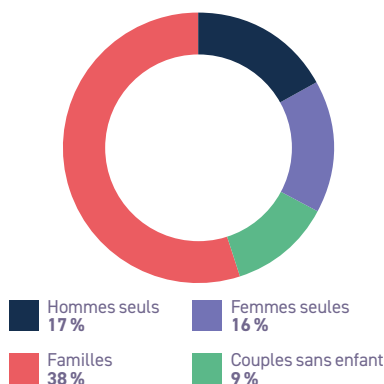
**4887 personnes différentes**

soit 2297 ménages différents

**86% des demandes pourvues**

concernent une prise en charge à l'hôtel en 2022  
(83% en 2021)

#### TYPOLOGIE DES MÉNAGES ORIENTÉS EN 2022



#### A. LA MISE À L'ABRI HÔTELIÈRE

**6412 personnes orientées**

sur de la mise à l'abri à l'hôtel 115 (2659 ménages)

**75% des orientations**

se font dans le 93

Principale interface avec Delta (service de réservation hôtelière à l'échelle de l'Île-de-France), l'équipe de la gestion hôtelière (GH) du 115 de Seine-Saint-Denis occupe une place stratégique consistant à gérer les places hôtelières à destination de la mise à l'abri des ménages. La mission principale de la GH est ainsi de mettre en adéquation les besoins de mise à l'abri des ménages avec les disponibilités des places qui sont quotidiennement communiquées par le prestataire Delta.

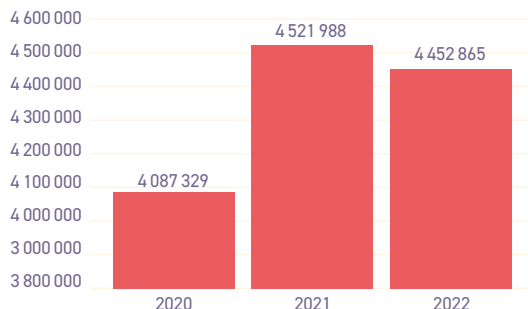
De manière concomitante, l'équipe de la GH assure, en lien avec les équipes du plateau 115, le recueil et le traitement des difficultés de prise en charge rencontrées par les ménages accueillis en hôtel. De ce fait, l'équipe de la GH émet des demandes de médiation et/ou de vérification auprès de l'opérateur Delta occasionnant des

interventions directement sur place. Bien souvent, il s'agit de difficultés liées à l'équipement, aux conditions d'existence dans les hôtels et éventuellement de gestion de conflits avec les équipes hôtelières et les autres ménages accueillis. En retour, la GH œuvre au traitement des signalements qui lui sont adressés.

**En 2022, 17 022 personnes distinctes, soit 5954 ménages, ont été mises à l'abri à l'hôtel par le 115-93.**

Ces données sont en diminution comparativement à 2021. **En effet, 12 200 personnes en moyenne ont été prises en charge par le 115-93 chaque jour contre 12 389 en 2021 (4 452 865 nuitées contre 4 521 988 en 2021, soit une perte de plus de 69 000 nuitées).**

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES TOTALES



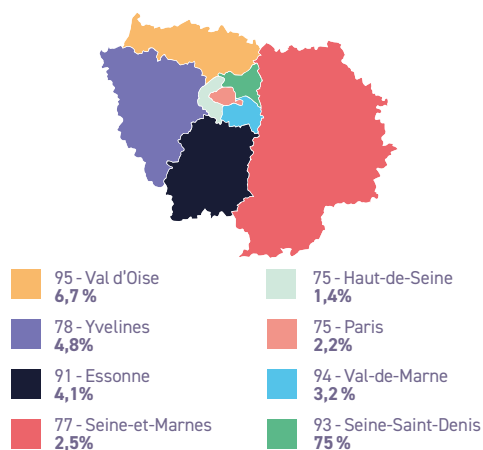
Le nombre de personnes orientées vers une place de mise à l'abri en 2022 a diminué de 26%, passant de 8710 en 2021 à 6412 en 2022. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution : une baisse des sorties des ménages à leur initiative mais aussi un nombre moins élevé de places hôtelières mises à disposition du 115-93 chaque jour. Cette diminution s'explique d'une part par la baisse du plafond fixé par l'État qui s'élevait à 11 943 pour l'année 2022 et d'autre part par la difficulté rencontrée par le prestataire Delta à trouver des places d'hôtel dans un contexte de très forte saturation du parc.

A noter également que 10% des ménages pris en charge par le 115-93 dans le cadre d'une mise à l'abri hôtelière ont subi plus de 2 changements d'hôtel et 5% des ménages ont connu quant à eux 6 changements et plus. Ces données semblent corroborer le ressenti des équipes de la gestion hôtelière concernant la multiplication des orientations en court-séjour.

En ce qui concerne la répartition géographique des prises en charge hôtelière du 115-93, cette donnée est en légère augmentation en 2022 avec 75% des prises en charge implantées en Seine-Saint-Denis contre 72% en 2021.



## RÉPARTITION DES PRISES EN CHARGE HÔTELIÈRES DU 115 DE LA SEINE-SAINT-DENIS



## B. LA MISE À L'ABRI EN STRUCTURE

**1050 personnes orientées en 2022**  
soit une diminution de 40% par rapport à 2021

**14% des demandes pourvues**  
concernent une orientation en structure

| Opérateur      | Typologie accueillie | Nombre de places |
|----------------|----------------------|------------------|
| Aurore         | Familles             | 56               |
| Armée du Salut | Tout public          | 202              |
| Cité Caritas   | Hommes seuls         | 20               |
| La Croix Rouge | Tout public          | 53               |
| La Main Tendue | Femmes seules        | 20               |
| Aurore         | Familles             | 21               |
|                | <b>TOTAL</b>         | <b>372</b>       |

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la diminution des places en structures hivernales majoritairement ouvertes en 2019, restées ouvertes depuis. Un grand nombre de ces places ont été pérennisées et sont désormais gérées par le service hébergement du SIAO 93, sortant ainsi de la gestion directe par le 115.

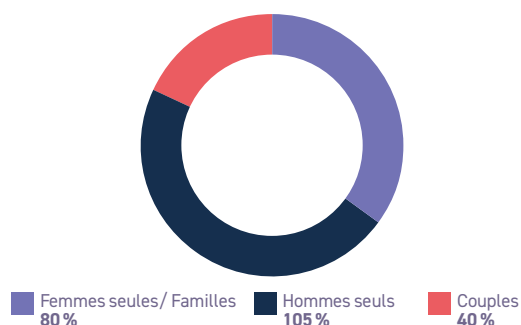
Bien que louable, puisque les ménages peuvent accéder à des prises en charge pérennes et plus qualitatives, cette bascule engendre une difficulté d'accès à l'hébergement d'urgence pour les publics au regard des demandes de prises en charge qui doivent être réalisées par un travailleur social du territoire.

Le 13 décembre 2022, un plan "grand froid" a été déclenché alors que la période de baisse des températures était déjà bien entamée. Ce déclenchement a permis en Seine-Saint-Denis l'ouverture de 8 gymnases destinés à

accueillir des publics en situation de rue.

Un total de 325 places a été mis à disposition du 115-93, avec des ouvertures échelonnées entre le 13 et 15 décembre dont 180 places femmes seules/familles, 105 places hommes seuls et 40 places couples.

### TYPLOGIE DES PLACES GRAND FROID



Durant cette période de grand froid, 444 personnes, soit 236 ménages, ont été orientées et ont passé au moins une nuit dans l'un de ces gymnases. Les orientations ont concerné principalement les hommes isolés, les personnes en couple et les familles nombreuses (notamment les couples avec enfants). Ces typologies correspondent à celles des demandes non pourvues au 115 faute de places disponibles.

Les durées d'ouvertures de ces gymnases ont permis pour certains ménages de rencontrer un travailleur social pour réaliser une demande de réorientation auprès du SIAO 93, afin d'ouvrir des droits ou pour être orientés vers des professionnels du territoire.

Les fermetures de gymnases "grand froid" ont été échelonnées entre le 19 décembre 2022 et le 13 janvier 2023. La majorité des ménages sortants de gymnase "grand froid" ont pu bénéficier d'une continuité de prise en charge en hôtel 115 ou en hébergement pérenne. **Malheureusement, 64 hommes seuls n'ont pas pu être réorientés et ont dû quitter les gymnases sans aucune solution.** Début 2023, en raison de nouvelles baisses importantes des températures, deux nouveaux plans "grand froid" ont été déclenchés en Seine-Saint-Denis.

**En 2022, 1050 personnes ont été orientées vers une structure 115, ce qui représente une diminution de 40% par rapport à 2021. La perte de nombreuses places en structure au profit du service hébergement du SIAO 93 couplée à l'absence d'ouverture de places hivernales dans le cadre de l'arrêt de la gestion de mise à l'abri au thermomètre expliquent ce constat. À noter également que 42% des personnes orientées en structure 115 en 2022 l'ont été dans le cadre des ouvertures de plans "grand froid".**

## 4. LES DEMANDES NON POURVUES

**108 764** demandes non pourvues  
en 2022  
(87 481 demandes non pourvues en 2021)  
**9884** personnes différentes concernées  
soit 5214 ménages en 2022

Les demandes non pourvues (DNP) correspondent à une réponse négative donnée à une demande de mise à l'abri, faute de disponibilité de places correspondantes à la typologie du ménage.

Les demandes non pourvues poursuivent leur évolution en 2022, passant de 240 DNP en moyenne par jour en 2021 à 306 en 2022, avec un total de 111 837 DNP en personnes sur l'année, soit une augmentation de 24%.

En 2022, 84% des demandes de mise à l'abri ont conduit à une réponse négative de la part du 115-93.

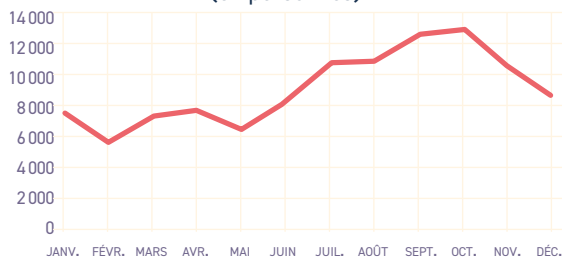
Notons néanmoins que le nombre de personnes / ménages différents en DNP demeure relativement similaire entre 2021 et 2022. Cette donnée s'explique par le fait que les personnes sollicitant le 115-93 réitèrent de nombreuses fois leurs demandes de mise à l'abri, faute de solution.

Le pic du nombre de DNP, qui a concerné 12 930 demandes, a eu lieu au mois d'octobre 2022, en corrélation avec le pic du nombre de demandes de mise à l'abri enregistrées au 115-93. En effet, les publics en situation de rue, et notamment les personnes isolées en non-recours le reste de l'année faute de solution adaptée, ont connaissance de l'ouverture de places hivernales au début de l'automne et de ce fait contactent le 115. Cela n'a pas été le cas cette année.

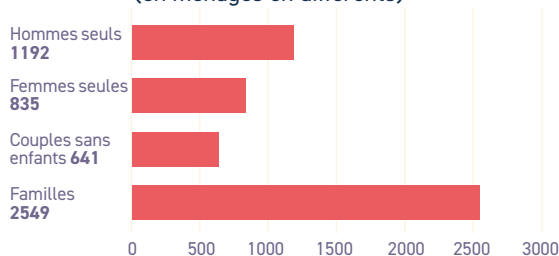
Le nombre de demandes non pourvues a diminué de façon ostensible en novembre (en lien avec la diminution des demandes), ainsi qu'en décembre 2022 en raison du déclenchement du plan grand froid et de l'ouverture de places dédiées.

Même si les places grand froid ont concerné toutes les typologies de ménages, le nombre de DNP "femmes seules et hommes seuls" a particulièrement diminué. En effet, ces publics accèdent difficilement à des solutions de mise à l'abri hôtelières, les chambres étant plus adaptées à l'accueil des ménages en famille. Les mises à l'abri en structure 115 / gymnases "grand froid" restent donc les solutions les plus mobilisables pour la prise en charge des publics isolés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DNP EN 2022  
(en personnes)



TYPOLOGIE DES MÉNAGES EN DNP EN 2022  
(en ménages en différents)



## 5. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE

La régulation des équipes mobiles d'aide (REMA) a pour objectif de coordonner les actions des équipes mobiles d'aides (EMA) afin que soit rendue cohérente la couverture territoriale des maraudes qui interviennent sur le département. Dès lors la REMA fait interface auprès des acteurs afin de coordonner leurs actions auprès du public à la rue. À ce titre, la REMA coordonne l'activité des équipes salariées et bénévoles :

- du Samu-Social 93 portés par l'association Hôtel Social 93,
- de la Croix-Rouge Française,
- du Secours Islamique France.

L'année 2022 a été ponctuée par 8 rencontres annuelles afin d'échanger sur les actualités respectives des équipes mais également sur les situations de personnes rencontrées à la rue par les différentes maraudes afin d'apporter une meilleure cohérence dans les modalités d'intervention.

Par ailleurs, trois comités de pilotage ont été initiés au niveau des directions respectives afin de partager les constats communs visant une meilleure définition et structuration de l'intervention des équipes mobiles d'aide et de leur régulation. Ce travail se poursuivra sur l'année 2023.

Les maraudes professionnelles et bénévoles rencontrent les ménages en situation de rue selon les modes d'intervention suivants :

- **signalement** : la REMA centralise l'ensemble des signalements internes et externes concernant les demandes de rencontre par une maraude régulée par le SIAO 93 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Chaque soir, la REMA attribue les signalements reçus aux équipes de maraudes professionnelles ou bénévoles selon les besoins identifiés et les territoires concernés ;

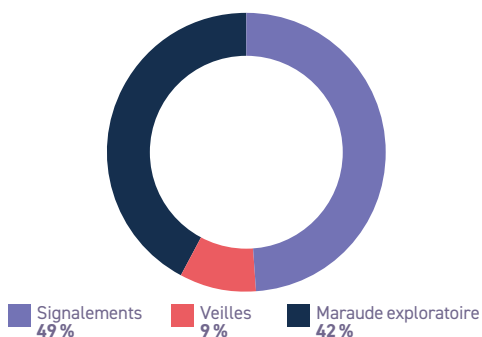
- **veille** : les ménages repérés comme étant les plus vulnérables sont inscrits sur une liste de "veilles" afin d'être rencontrés de manière régulière (hebdomadaire ou bi-hebdomadaire) ;

- **maraude exploratoire** : concerne les rencontres réalisées en dehors des signalements et des veilles. Les EMA réalisent, de leur propre initiative, de "l'aller vers" les personnes qu'elles ont identifiées comme étant en situation de rue. Ces rencontres permettent, notamment, de repérer des personnes qui sont en situation de non-recours des dispositifs de droit commun et de la veille sociale (115, accueil de jour).

En 2022, **le 115-93 a recensé 1893 sorties de camions** et a enregistré 9937 demandes de rencontre EMA concernant 2914 personnes différentes dont 1437 personnes dans le cadre de signalements, 1216 personnes dans le cadre de l'exploratoire et 261 dans le cadre des veilles.

A noter que 88% des demandes de rencontres dans le cadre d'un signalement font suite à un appel au 115 (personne elle-même ou tiers).

**RENCONTRE SELON LE MODE D'INTERVENTION**  
(en personnes en différentes)

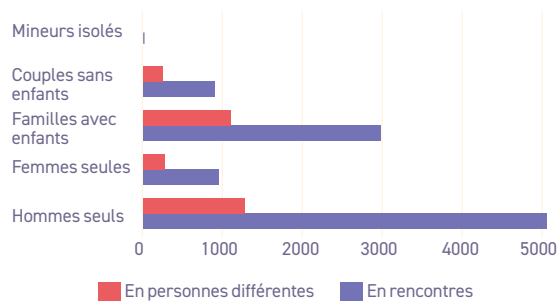


Les hommes seuls et les familles avec enfants sont les publics les plus rencontrés par les équipes de maraude (80% des rencontres).

La moitié des rencontres concerne les hommes isolés (51%) et cette typologie représente par ailleurs 43% des personnes rencontrées.

Les familles avec enfants concernent 30% des rencontres et 37% des personnes rencontrées.

**TYPOLOGIE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LES EMA**



## 6. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Les dispositifs spécifiques sont mis en place pour apporter des réponses dédiées aux situations des personnes les plus vulnérables. Le rôle de l'écouter social est ainsi central dans le repérage des ces situations et contribue à émettre des signalements adéquats afin d'activer les relais nécessaires.

### LA CELLULE D'ÉVALUATION DES SIGNALEMENTS

Composé de 3 travailleurs sociaux (2,5 ETP), la cellule d'évaluation des signalements intervient en deuxième ligne et sur signalement du plateau 115 autour des situations repérées comme complexes. Après cette évaluation, ces signalements amènent à :

- la possibilité d'intégrer la file d'attente pour un dispositif logement,
- apporter une attention particulière aux femmes enceintes ou sortantes de maternité,
- faire preuve d'une vigilance particulière vis-à-vis des situations jugées particulièrement vulnérables,
- signaler aux PASH les ménages mis à l'abri à l'hôtel mais ne disposant pas encore d'accompagnement social.

À cette fin, l'équipe contacte les ménages signalés afin de parfaire le diagnostic et apporte des précisions nécessaires par le lien avec les intervenants ou leurs ré-

férents sociaux. À défaut, la cellule peut être amenée à établir une évaluation sociale en fonction de la ou des problématiques repérées. In fine, la cellule assure la transmission de la situation vers les équipes adaptées et partenaires identifiés (périnatalité, PASH 93, santé, SIAO hébergement / logement, etc.).

Par ailleurs, la cellule participe à l'inscription des ménages pris en charge à l'hôtel sur les files actives des différentes PASH d'Île-de-France lorsqu'un besoin d'accompagnement social est nécessaire.

## DISPOSITIF PÉRINATALITÉ

### Focus places spécifiques

La mise en place d'un dispositif dédié aux femmes enceintes et sortantes de maternités par le SIAO 93 permet, depuis 6 ans, un repérage fin et de plus en plus exhaustif des situations parmi une file active toujours plus importante.

Le dispositif permet de proposer aux maternités régionales et aux PMI (service de protection maternelle et infantile) du département un interlocuteur dédié et un traitement spécifique pour les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leurs familles sans solution d'hébergement. Ce besoin peut également être identifié par le service du 115, qui le signale alors à cet interlocuteur dédié.

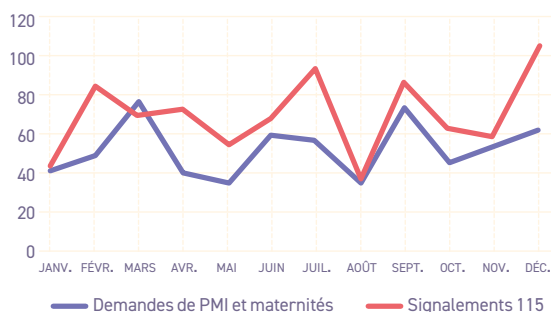
Le dispositif périnatalité a reçu **1749 demandes au total** sur l'année 2022 (+40% par rapport à 2021). **625 demandes** proviennent des PMI et des maternités et **837 ménages** sont signalés de la part du 115. Les demandes émanant des maternités concernaient plus de femmes **avant accouchement** (62%) qu'en sortie de maternité (38%). En ce sens, le dispositif démontre son intérêt dans l'anticipation des demandes d'hébergement et dans l'augmentation de la probabilité qu'une solution d'hébergement adaptée soit déjà identifiée au moment de l'arrivée du nourrisson.

Le parc d'hébergement dédié au public "périnatalité" a connu une très forte augmentation en 2022, passant de 129 places à 805 places (347 effectivement ouvertes au 31 décembre 2022), en lien avec un appel à projet dit "pré-post maternité" (PPM) qui a permis de nombreuses ouvertures de structures, principalement hors département (469 places). C'est ainsi que 386 des 1749 demandes recensées ont donné lieu à une orientation vers une structure d'hébergement dédiée (hors hébergement généraliste et hôtel), soit deux fois plus qu'en 2021. **22 ménages n'ont pas pu être orientés faute de disponibilités**.

L'ouverture de ces nouveaux sites porte maintenant à 19 le nombre de structures accueillants des femmes enceintes ou sortantes de maternité. Cet élargissement a

mobilisé 2 chargées de mission à tout instant, afin d'entretenir des contacts réguliers (réunion de lancement, comité de pilotage, réunions partenariales avec d'autres SIAO) avec quatre fois plus de structures et de maintenir un niveau de connaissance adapté concernant leurs modalités d'accueil et capacités d'accompagnement. Le SIAO a également contribué dans la deuxième moitié de l'année, en partenariat avec la DRIHL-UD 93, à un ajustement du parc par rapport aux besoins de réorientations. Les premières places financées étaient destinées presque exclusivement à des femmes seules enceintes de leur premier enfant ou accompagnées de leur premier nourrisson, aux dépens de couples avec enfants (60% des ménages en demandes) et de femmes seules avec plusieurs enfants.

### DEMANDES ET SIGNALEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2022



## PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE ET SERVICE DE MISE EN SÉCURITÉ (SMS)

Une priorité forte est accordée aux personnes victimes de violences intrafamiliales et un circuit est dédié aux femmes victimes de violences conjugales. Les femmes victimes de violences conjugales constituent un public prioritaire au regard de la situation de détresse et de danger immédiat dans laquelle elles se retrouvent (notamment à la suite du départ du domicile conjugal) et des directives de l'État ciblant ce public. Le premier niveau de réponse apporté par le 115, et également mobilisable par les commissariats via une ligne 115 dédiée, est l'émission d'une demande de mise en sécurité dans une chambre d'accès mise à disposition par une association. Les personnes bénéficiant de ce dispositif sont ensuite réorientées vers des places dédiées, gérées par l'association SOS Femmes Seine-Saint-Denis, pour une durée théorique de 7 nuits, puis réorientées par le SIAO (115 ou hébergement/logement) en structures pérennes ou à l'hôtel. Il est à noter que les commissariats et l'accueil de jour de SOS Femmes Seine-Saint-Denis peuvent également directement solliciter le SMS. En 2022, 365 personnes (femmes et enfants) ont fait l'objet d'une demande de mise en sécurité et 136 personnes (femmes et enfants) ont bénéficié d'une mise en sécurité.



## Perspectives

Le pôle mise à l'abri / 115 va concrétiser ses ajustements organisationnels visant à optimiser la qualité du service au profit d'une meilleure réponse aux personnes.

Ainsi, l'un des principaux objectifs est de réorganiser le service afin d'aboutir à une planification des activités du pôle qui soit une juste synthèse et équation entre déploiement des moyens existant, besoin du public et prise en compte du bien être des équipes, notamment sur le volet « formation et variabilité des tâches ».

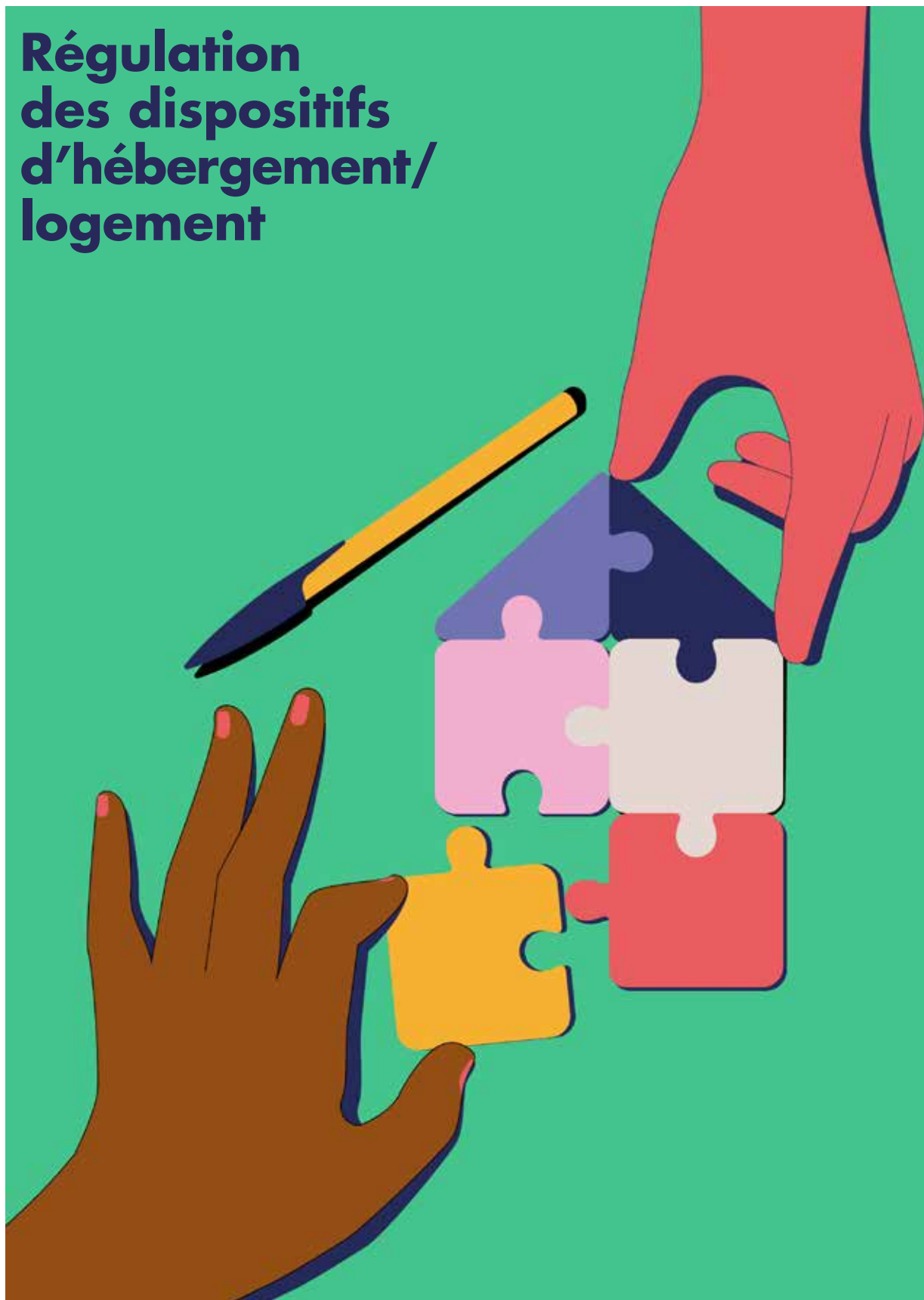
Par ailleurs, face à la croissance de la demande et au peu de solutions mobilisables, un renforcement des effectifs du pôle et plus spécifiquement autour de la cellule de traitement des signalements est envisagé. En effet, l'activité de cette équipe aura vocation à se déployer et à être renforcée tant elle demeure centrale et imbriquée dans l'organisation du SIAO. La cellule vise à traiter et mieux évaluer les situations signalées en interne grâce à un outil dédié de suivi et de dénombrement : l'objectif est de pouvoir ouvrir cette possibilité aux partenaires extérieurs. A cette fin, il est prévu un renforcement des liens partenariaux, notamment en les formalisant par des conventionnements avec le Conseil départemental.

L'année 2022 a été l'occasion d'avancer sur la préfiguration du projet de longue date de créer plusieurs lignes au 115, permettant un **dispatching des appels en fonction des différentes typologies de demandes des ménages**. Cette fonctionnalité devrait pouvoir se concrétiser en 2023 afin de pouvoir mieux réguler le flux des appels en prenant en compte leurs spécificités. Cette nouvelle organisation permettra d'être plus agile quant à la gestion de la file d'attente, dans un objectif de réduction du temps moyen d'attente.

Par ailleurs, concernant l'activité REMA, le projet est d'harmoniser les pratiques par la mise en place d'un cadre commun d'exercice des missions. À ce titre, le service devra se doter d'outil commun utile au suivi, à l'organisation et à la régulation des équipes mobiles d'aide dans le but d'améliorer le suivi des personnes rencontrées à la rue par les différentes maraudes.

Enfin, les délais d'accès au dispositif de mise à l'abri étant de plus en plus longs, le service prévoit le déploiement de solutions alternatives et de compensation à la réduction des nuitées hôtelières disponibles en Seine-Saint-Denis. À ce titre, un travail est prévu sur la constitution d'un vivier de places en CHU, accessibles sans évaluation sociale.

# Régulation des dispositifs d'hébergement/ logement



# Chiffres Clés 2022

**8464** MÉNAGES  
DIFFÉRENTS  
EN DEMANDE  
D'HÉBERGEMENT  
OU DE LOGEMENT  
SOIT **16906**  
PERSONNES



**261** MÉNAGES  
ADMIS DANS  
UN LOGEMENT  
ACCOMPAGNÉ  
OU ADAPTÉ



**54%** DE PRÉCONISATIONS  
LIÉES À UN DISPOSITIF  
D'HÉBERGEMENT



**46%**  
DES PRÉCONISATIONS  
LIÉES À UN DISPOSITIF  
DE LOGEMENT

**336** MÉNAGES,  
SOIT **1118** PERSONNES  
ADMISES  
DANS LE DISPOSITIF  
D'INTERMÉDIATION  
LOCATIVE SOLIBAIL



**1049** MÉNAGES  
LABELLISÉS,  
SOIT **1896**  
PERSONNES



**911** MÉNAGES ADMIS  
SUR UNE PLACE  
D'HÉBERGEMENT,  
SOIT **2001** PERSONNES

**830** MÉNAGES SOIT  
**1786** PERSONNES  
RELOGÉES  
APRÈS  
LABELLISATION



**5871** PLACES  
D'HÉBERGEMENT  
OUVERTES FIN 2022

## INTRODUCTION

Le pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement a connu une année d'ajustements multiples, venant à la fois interroger les pratiques et accompagner des changements.

### Cela débute par une évolution des effectifs de l'équipe :

- un coordinateur a rejoint le pôle,
- une nouvelle chargée de mission est arrivée sur la régulation des dispositifs de logement accompagné/adapté (hors Solibail),
- une chargée de mission qui assurait l'activité du dispositif expérimental Logement d'abord est passée à 100% de son temps sur la question du relogement des publics prioritaires après la fin du dispositif,
- un poste de chargé de mission a été créé afin d'assurer la régulation du contingent préfectoral des résidences sociales conventionnées par le Département, dit RS-ASLL (résidence social-accompagnement social lié au logement), nouvellement ajoutée aux compétences du SIAO 93. Par ailleurs, l'équipe en charge de la régulation des dispositifs d'hébergement a fait face à des problématiques de vacances de postes importants au cours de l'année.

Ensuite, le pôle a évolué dans son rapport aux partenaires, aux structures d'accueil et aux prescripteurs. La commission du traitement de la demande (CTD) a repris dans un format présentiel et les visites réalisées au sein des structures ont retrouvé un niveau similaire à la période pré-crise sanitaire. La familiarisation avec de nouveaux dispositifs -places d'hébergement pour public pré et post maternité (PPM), RS-ASLL et l'augmentation significative du nombre de places d'hébergement (3313 en 2020, 4584 en 2021, près de 6000 en 2022), opérée en contrepartie de la fermeture de nombreuses places de mises à l'abri gérées par le 115, ont rythmé l'année. Un travail important de formation et de soutien à la réalisation d'évaluations sociales a été nécessaire afin d'organiser la fermeture d'hôtels et d'assurer le transfert des personnes accueillies vers des dispositifs pérennes, dont une partie substantielle, située hors département.

Enfin dans ses procédures. Un nouveau schéma de pré-traitement automatisé de la demande a été mis en place pour les demandes relevant d'un dispositif d'hébergement ne présentant pas de fragilités pour en assurer un traitement plus rapide. D'autre part, une nouvelle procédure unifiée a été introduite en début d'année pour les demandes visant

les dispositifs de logement accompagné/adapté et la reconnaissance du caractère prioritaire à l'accès au logement social (article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat). Cette procédure a pour but d'inciter les prescripteurs à envisager le plus tôt possible l'accès au logement social de droit commun et à concevoir le logement accompagné/adapté comme un passage éventuel, mais pas automatique dans le parcours des ménages. Tout en limitant le nombre de démarches, elle implique néanmoins de nouvelles pratiques exigeantes concernant l'échange d'informations avec les prescripteurs.

Le pôle a pu observer tout au long de l'année des obstacles construits par la conjonction de plusieurs éléments. Ces derniers ont conduit à restreindre l'accès à des dispositifs à vocation sociale et ont mis en péril le principe d'inconditionnalité de l'accueil, pour des publics pour lesquels ils constituent parfois les seules voies de stabilisation résidentielle.

- Les difficultés en termes d'effectif professionnel rencontrées par le secteur social face à une demande d'accompagnement en constante augmentation ont eu un impact délétaire sur la complétude et le maintien à jour des demandes faites au SIAO 93.
- Dans le même temps, le constat est fait d'une plus grande exigence des structures d'accueil vis-à-vis des profils des publics accueillis, en termes de ressources, d'autonomie dans un certain nombre de domaines ou de densité des dossiers de candidatures. Cela induit un nombre élevé de refus, avec des seuils d'exigence plus élevés.
- La place centrale de la notion de fluidité dans la gestion des structures apparaît comme un facteur essentiel dans les attendus des orientations réalisées par le SIAO, alors même que les capacités de préparation et de suivi des ménages en amont de celles-ci sont en tension.
- C'est notamment le cas pour les opérateurs d'hébergement, signataires de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) fin 2021. Si ces CPOM pérennisent financièrement les structures, ils fragilisent leurs engagements à prendre en charge les publics les plus éloignés de l'insertion, ceux pour lesquels une prise en charge au long court sera nécessaire pour un travail efficace, réduisant mécaniquement le turnover identifié comme objectif.
- Le manque de places spécialisées pour certains publics présentant des fragilités particulières (santé, vieillissement, grande errance, grandes compositions familiales) continue d'ajouter une barrière supplémentaire à l'accès à des solutions pour ces publics. .



## MISSIONS

## ÉQUIPES

**Recenser l'ensemble des places d'hébergements, de logements adaptés, accompagnés et intermédiaires**

**Participer au traitement équitable des demandes et faire des propositions adaptées aux besoins des personnes**

**Contribuer au suivi des parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation**

**Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social**

**Accompagner/former les gestionnaires quant aux potentialités de sorties des personnes**

**Former les prescripteurs quant aux orientations possibles dans les différents dispositifs**

**Animer les diverses commissions**

**Soutenir les services par des actions de traitement et des opérations de suivi**

**Assurer la traçabilité des demandes, des propositions entrantes et des orientations**

**Assurer la mise à jour quotidienne des outils**

**Encadrer l'équipe**

**6  
CHARGÉS DE MISSION  
DISPOSITIFS  
D'HÉBERGEMENT**

**4  
CHARGÉES DE MISSION  
DISPOSITIFS DE LOGEMENT**

**7 CHARGÉES  
DE RELOGEMENT**

**1 RESPONSABLE DE PÔLE**

**1 ADJOINT DE PÔLE**

# 1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE AU SIAO 93

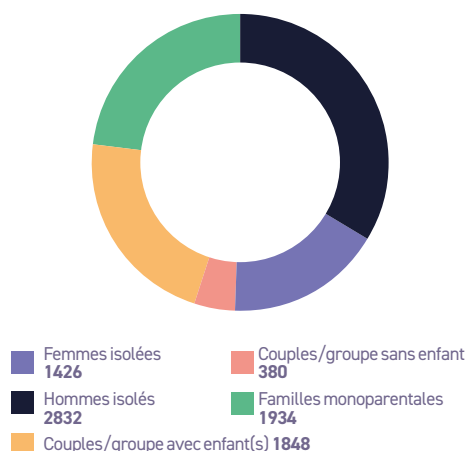
## A. LES DEMANDES REÇUES

En 2022, on compte 16 906 nouvelles demandes exprimées en personnes, soit 8444 demandes exprimées en ménages (une personne pouvant bénéficier de plusieurs demandes). Une baisse de 10% en personnes et de 16% en ménages est observée par rapport à 2021. Cette légère diminution s'explique par un niveau de demandes particulièrement élevé en 2021 du fait du rattrapage du retard accumulé pendant la crise sanitaire en 2020.

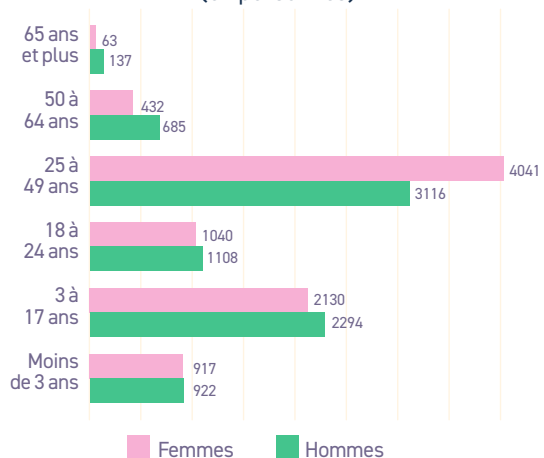
## B. LE PROFIL DES DEMANDEURS

Au total, 8464 ménages différents sont en demande de logement ou d'hébergement, soit 16 906 personnes différentes. Les ménages composés de personnes isolées représentent, comme l'année dernière, la majorité des ménages en demande, 51% du total. A l'inverse, lorsque la demande est exprimée en personnes différentes, les typologies familiales avec enfants sont plus nombreuses (71% des personnes appartiennent à un ménage avec enfants).

**TYOLOGIE DES MÉNAGES EN DEMANDE**  
(en ménages, en différents)



**ÂGE ET SEXE DES DEMANDEURS**  
(en personnes)



11% des personnes en demande sont des enfants de moins de 3 ans (contre 15% l'année dernière), 37% ont moins de 18 ans (34% en 2021) et 42% ont entre 25 et 49 ans. Un tiers des personnes sont donc mineures, ce qui concorde avec le fait que la moitié des ménages est composée de personnes avec enfants. Les seniors de plus de 60 ans ne représentent quant à eux que 2% des personnes en demande. La répartition par âge des personnes en demande demeure similaire par rapport à 2021. L'âge moyen des personnes en demande diminue d'un an par rapport à 2021 et s'élève à 24 ans, tandis que l'âge moyen des personnes majeures est de 35 ans.

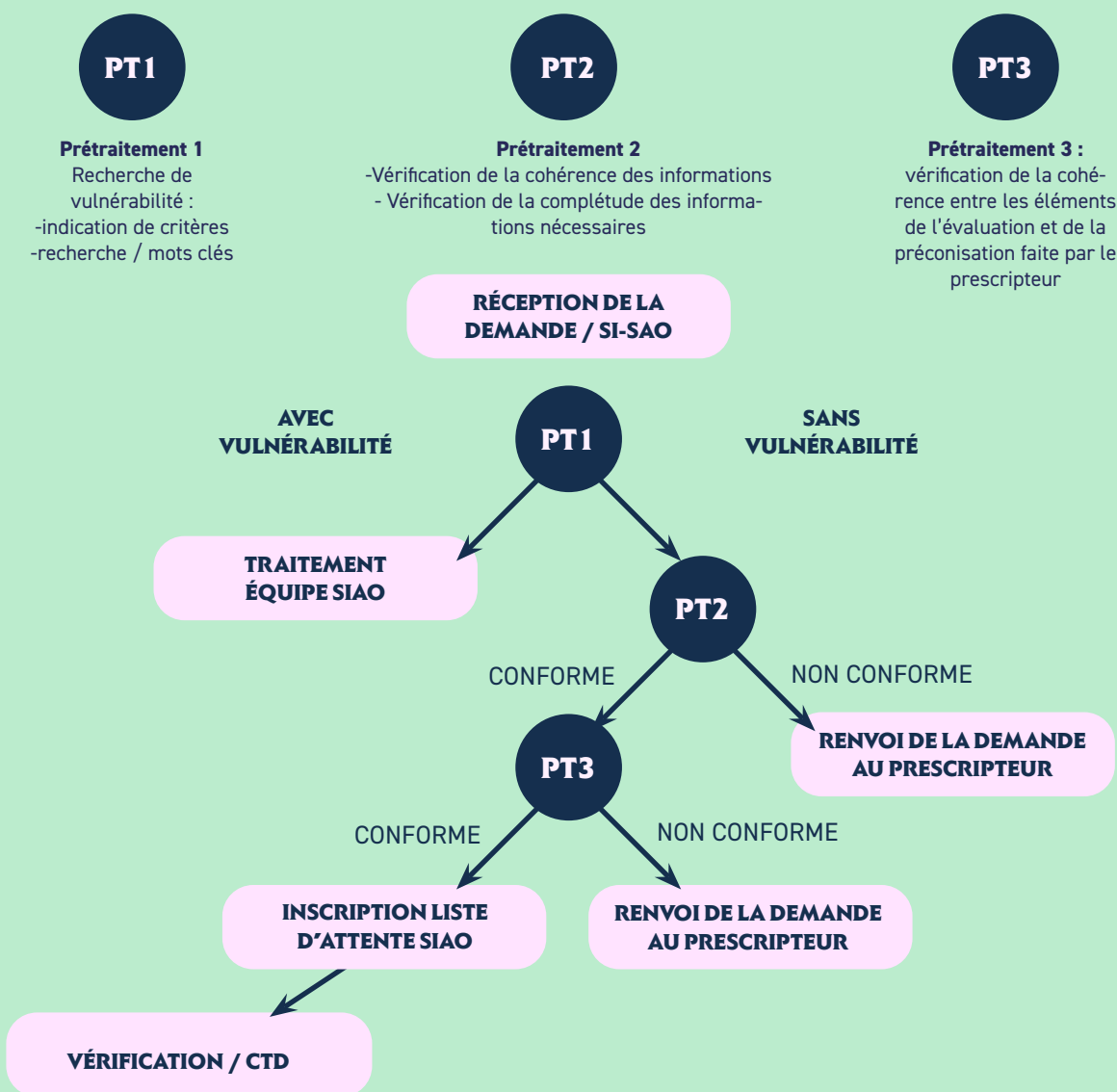
Trois motifs de demande rassemblent 57% des ménages : la fin d'hébergement chez des tiers/rupture des liens familiaux, les sorties de structure d'hébergement et la présence à la rue, en abri de fortune, dans un squat ou en hôpital.

31% des ménages déclarent être sans ressource un temps donné de l'année 2022, comme en 2021. 43% déclarent toucher un salaire (contre 32% en 2021), quand 21% perçoivent des minima sociaux (RSA, AAH, etc.). Les ménages avec ressources perçoivent en moyenne 1186 euros (contre 915 en 2020 et 1088 en 2021).

## C. LES MODALITÉS DU TRAITEMENT DES DEMANDES

### LES PRÉTRAITEMENTS AUTOMATISÉS

Depuis 2019, face à un volume de demandes reçues en constante augmentation, le SIAO 93 a mis en place une série de prétraitements automatisés lui permettant d'apporter un premier niveau de réponse à toutes les demandes reçues. Il demeure néanmoins attaché au principe d'un traitement final humain.



Ainsi, afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes reçues, le SIAO 93 a fait le choix de les distinguer selon deux modalités :

- Les demandes cumulant une préconisation "hébergement" et la présence d'une vulnérabilité, ainsi que les demandes indiquant une préconisation "logement" sont

respectivement traitées par les chargés de mission hébergement et les chargées de logement.

- Les autres demandes (avec une préconisation "hébergement" et sans vulnérabilité repérée) sont inscrites sur une liste d'attente sur le SI-SIAO et sont ensuite relues en commission du traitement de la demande.

## LA COMMISSION DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE (CTD)

La CTD, initialement dédiée au traitement direct des demandes reçues, s'inscrit désormais dans un processus plus large. Elle se décompose en deux modalités distinctes :

### • La CTD partenariale

**47 commissions**  
**346 participants**

Cette instance a lieu tous les mercredis matin, elle est composée de tout partenaire du SIAO souhaitant s'y impliquer et est animée par les chargés de mission hébergement.

S'y déroule la lecture des demandes reçues relevant d'un dispositif d'hébergement et n'indiquant aucune vulnérabilité ou incohérence particulière. Ces demandes sont préalablement inscrites sur la liste d'attente « hébergement » dans le SI-SIAO. Il s'agit particulièrement de vérifier la conformité des prétraitements réalisés et de vérifier qu'aucune information indiquant une vulnérabilité ou une urgence particulière aurait été oubliée.

En 2022, 47 commissions ont été organisées pour le traitement de la demande "hébergement". Ces commissions ont accueilli 346 participants, principalement des travailleurs sociaux internes à l'association. Cette instance n'était pas ouverte aux partenaires extérieurs jusqu'à la fin du troisième trimestre en raison de la crise sanitaire, suivie de la réorganisation des modalités de traitement, d'où cette répartition.

L'objectif de ce traitement collectif est autant un travail collaboratif visant la relecture des demandes qu'un espace d'échanges à visée pédagogique.

### • La CTD logement

**240 sessions**  
**2400 demandes traitées**

Cette instance interne vise les demandes dont la préconisation relève d'un dispositif lié au logement (accompagné, adapté et intermédiation locative) et la reconnaissance du caractère prioritaire de l'accès au logement social. Elle est assurée par les chargées de relogement et les chargées de mission logement.

En 2022, ce temps de commission a eu lieu chaque matin, soit 240 sessions dans l'année ayant permis le traitement de 2400 demandes SI-SIAO.

## LA CONCERTATION TERRITORIALE DU SIAO (CTS)

**46 CTS sur l'année**

RASSEMBLANT

**541 participants**

**Une moyenne de 12 participants par CTS**

**188 situations présentées sur 46 CTS**

**Minimum 1 situation • maximum 8 situations**

**Une moyenne de 4 situations par CTS**

**L'équipe du service hébergement anime les CTS en partenariat avec l'équipe mobile santé précarité**

La CTS, fusion des anciennes CTU et CPO, se tient tous les vendredis matin depuis 2014. Sans inscription, cette instance permet à tous les partenaires du territoire de venir présenter une situation complexe et/ou d'apporter des éclairages sur les poursuites de l'accompagnement. La CTS est un espace d'échanges pluridisciplinaires qui permet également de créer du lien entre les professionnels de la Seine-Saint-Denis.

Chaque participant peut présenter une situation d'accompagnement et apporter son expertise autour des situations complexes évoquées, l'objectif étant de permettre au professionnel qui présente une situation de repartir avec des pistes et/ou des axes de travail et de réflexion. La CTS n'a pas vocation à trouver des places d'hébergement mais permet plutôt un temps de réflexion collectif autour des situations présentées. Cette instance permet également de partager les informations et les actualités du SIAO : données du 115, ouvertures ou fermetures de structure et de recueillir les constats et les besoins identifiés sur le territoire.

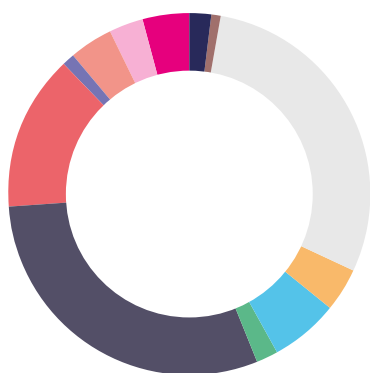
La CTS est animée par les chargés de mission du service. Sont également présents à chaque séance l'EMSP (équipe mobile santé précarité) d'Interlogement93 ainsi que des professionnels des EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité).

Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, la CTS est passée au format distanciel via l'application Teams dont le lien de connexion est largement diffusé sur le site in-

ternet d'Interlogement93, par envoi de mail mensuel et dans les signatures des équipes.

Fin 2022, cette instance a repris sous un format "mixte" : distanciel et présentiel, grâce à un équipement dédié. Ce format, permettant à un plus grand nombre d'y participer, se révèle plus dynamique et sera poursuivi en 2023.

### LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES PARTICIPANTS À LA CTS EN 2022



- Autre service d'accompagnement social/découverte : 2%
- Dispositif national d'accueil (CADA/HUDA/CPH) : 1%
- Hébergement (CHU/CHS/CHRS/Altho) : 29%
- Interlogement93 : 4%
- Insertion professionnelle (Mission locale/SIAE/PLIE) : 6%
- Logement accompagné (FTM/RS/Solibail), logement adapté (PF/RA) et accompagnement au relogement : 2%
- Médico-sociale (LAM/LHSS/ACT/Csapa/Caarud) : 30%
- Protection de l'enfance (CME/MECS/prévention, circonscriptions ASE) : 14%
- Sanitaire (SSH/CMP/EMPP) : 1%
- Service social municipal ou départemental (CCAS/SSD) : 4%
- Socio-judiciaire (SPIP/PJJ/protection des majeurs) : 3%
- Veille sociale (EMA/ADJ/SIAO-115) : 4%

En 2022, davantage de professionnels ont participé à cette instance et le volume de situations présentées est plus élevée qu'en 2021 : 541 personnes ont été présentes au sein de 46 commissions soit une moyenne de 12 participants par CTS.

Les professionnels qui la fréquentent sont majoritairement issus des secteurs du médico-social (30% des participants), de l'hébergement (29%) et de la protection de l'enfance (14%). Viennent ensuite les secteurs de l'insertion professionnelle, les services sociaux municipaux et départementaux et le socio-judiciaire.

La fréquentation de l'instance et la multitude des situations présentées confirment que la CTS continue de répondre aux besoins des professionnels du territoire.

## 2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

### A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

**1150 places (ménages)**  
mises à disposition

**1226 ménages positionnés**

**911 ménages**  
admis sur les places mises à disposition

|              | NBR DE PLACES | MISES À DISPOSITION |             | POSITIONNEMENTS |             | REFUS      |            | ADMISSIONS  |  |
|--------------|---------------|---------------------|-------------|-----------------|-------------|------------|------------|-------------|--|
|              |               | Pers.               | Mén.        | Mén.            | Pers.       | Mén.       | Mén.       | Pers.       |  |
| CHU          | 3958          |                     | 797         | 915             | 1948        | 241        | 674        | 1474        |  |
| CHS          | 243           |                     | 49          | 57              | 91          | 14         | 43         | 72          |  |
| CHRS         | 1269          |                     | 151         | 178             | 316         | 46         | 132        | 236         |  |
| Altho        | 401           |                     | 153         | 76              | 261         | 14         | 62         | 219         |  |
| <b>Total</b> | <b>5871</b>   |                     | <b>1150</b> | <b>1226</b>     | <b>2616</b> | <b>315</b> | <b>911</b> | <b>2001</b> |  |

Le parc d'hébergement a connu une extension importante pendant l'année 2022, en conséquence de :

- la pérennisation de places financées dans le cadre du plan Hiver 2019-2020 (restées ouvertes depuis lors),
- l'ouverture de 572 places généralistes financées entre autres dans le cadre de l'appel à projet de début 2022,
- l'augmentation de près de 400% du parc d'hébergement pré-post maternité (PPM).

Ces nouvelles places sont portées par 19 nouvelles structures d'hébergement généraliste et 14 nouvelles structures d'hébergement PPM, pour un total de près de 120 structures. Une partie de ces places sera effective en 2023.

En conséquence, le nombre de places connues mises à disposition du SIAO 93 s'est élevé à 1150 places-ménages (889 en 2021), pour 911 ménages admis (819 en 2021). Le nombre de positionnements est en revanche

légèrement en baisse passant de 1364 en 2021 à 1226 en 2022. Cette diminution est à mettre en lien avec l'ouverture d'un certain nombre de places peu critérisées, donnant lieu à un positionnement de profils directement adaptés. Les enjeux d'équilibre de peuplement ont été moins prégnants pour les nouvelles structures et un effort de flexibilité a été demandé à l'ensemble des opérateurs à l'occasion des fermetures de gymnases à la fin de la première période de grand froid 2022. D'autre part, le SIAO a participé à la mise en œuvre de la réduction du nombre de nuitées hôtelières mobilisées dans le cadre de la mise à l'abri, en privilégiant les demandes formulées pour des ménages pris en charge dans certains hôtels amenés à fermer. Ce travail a nécessité de nombreux échanges avec des équipes de diagnostic social de la PASH et de temps d'étude des demandes en amont des orientations.

Dans ce contexte de redimensionnement du parc, l'équipe hébergement a rencontré d'importantes difficultés en termes de ressources humaines tout au long de l'année en raison d'absences représentant en moyenne 35% du temps, allant parfois jusqu'à 50% sur certains mois. En dépit de cette diminution de capacités, les chargés de mission **ont assuré 49 visites sur sites et tenu 60 réunions partenariales avec divers acteurs du territoire**, structures d'accueil et prescripteurs confondus. En revanche, plusieurs initiatives et groupes de travail n'ont pas pu être mis en œuvre comme annoncé. Deux recrutements ont eu lieu en fin d'année dont les effets ont commencé à se faire sentir dès le début de l'année 2023.

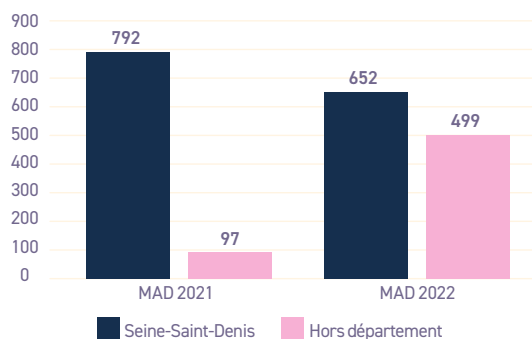
### PROFIL DES MÉNAGES ADMIS

Le profil des ménages admis en centre d'hébergement présente des différences significatives par rapport à 2021. Les personnes isolées représentent 49% des ménages admis (25% en 2021), soit le même niveau que les ménages avec enfants, qui représentaient 75% des ménages admis en 2021. L'augmentation de la part des personnes isolées résulte du poids plus important des fermetures d'hôtels et de structures hivernales parmi les situations précédant les orientations, mais aussi de l'ouverture des places PPM principalement destinées aux femmes enceintes de leur premier enfant. Les mineurs représentent toujours 40% des personnes admises en structure, ce qui indique une taille moyenne des ménages avec enfants plus élevée qu'en 2021.

L'influence des contraintes extérieures sur le choix des orientations faites par le SIAO (directives étatiques, contexte social type grand froid) s'illustre également dans la répartition des ménages admis par type de situa-

tion au moment de la demande. 51% de ceux-ci étaient déjà en structure AHL au moment de l'orientation, dont 21% en hôtels 115 et 16% en structures hivernales. 38% des admissions ont par ailleurs permis à des ménages sans solution (à la rue ou en rupture d'hébergement par des tiers) d'intégrer un dispositif d'accueil. Les fins de prises en charge "Aide Sociale à l'Enfance" (ASE) et les fins de prise en charge "dispositif national d'accueil" (DNA) ne représentent en revanche respectivement que 2% et 1% des admissions.

### PLACES D'HÉBERGEMENT MISES À DISPOSITION



## B. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ

**636 places (ménages)**  
mises à disposition  
**329 ménages positionnés**  
**174 ménages**  
admis sur les places mises à disposition

|               | NBR DE PLACES | MISES À DISPOSITION |            | POSITIONNEMENTS |            | ADMISSIONS |  |
|---------------|---------------|---------------------|------------|-----------------|------------|------------|--|
|               | Pers.         | Mén.                | Mén.       | Pers.           | Mén.       | Pers.      |  |
| ALT           | 890           | 53                  | 30         | 34              | 14         | 14         |  |
| Dispos Jeunes | 1600          | 266                 | 124        | 124             | 64         | 64         |  |
| FTM           | 9000          | 130                 | 41         | 41              | 23         | 23         |  |
| MR/RA         | 320           | 14                  | 22         | 22              | 10         | 11         |  |
| RS            | 5630          | 173                 | 112        | 115             | 63         | 64         |  |
| <b>TOTAUX</b> | <b>17 440</b> | <b>636</b>          | <b>329</b> | <b>336</b>      | <b>174</b> | <b>176</b> |  |

Au cours de l'année 2022, le SIAO a reçu 636 mises à disposition (767 en 2021), qui ont abouti à 176 admissions (344 en 2021) soit un taux de 27% (45% en 2021). 47% des places disponibles ont fait l'objet d'au moins un positionnement (76% en 2021).

L'année 2022 confirme la tendance observée en 2021 concernant l'inadéquation des places mises à disposition et les publics disposant d'une demande au SIAO. Les résidences jeunes actifs (RJA), les résidences jeunes actifs en mobilité (RJAM) et les foyers de travailleurs migrants (FTM) sont les dispositifs avec le plus faible niveau de positionnement sur les places disponibles (respectivement 13%, 26% et 28%). Ce sont également les dispositifs dont la redevance mensuelle est la plus élevée (RJA : 550€, RJAM : 558€) ou le prix au mètre carré est le plus haut (FTM : 39,5€/m<sup>2</sup> hors espaces partagé cuisine et sanitaires). À titre de comparaison, le revenu médian des demandes de 2022 traitées et identifiées comme éligibles s'élevait à 1000 euros. 25% des demandes reçues relevant d'un dispositif de logement accompagné concernaient des ménages avec des ressources mensuelles de moins de 800 euros.

D'autre part, les taux de succès des positionnements ne dépassent pas les 55% quels que soient les dispositifs observés, y compris ceux avec des taux de positionnement plus élevés : foyers de jeunes travailleurs (FJT), résidences sociales (RS) et places allocation logement temporaire (ALT).

Ces chiffres expriment d'une part l'exigence de ces dispositifs sur le plan des ressources ou de la complétude du dossier administratif et d'autre part la difficulté que rencontre le SIAO à constituer un vivier de candidatures répondant à ces exigences. Cette difficulté est à mettre en lien avec la nécessité d'une mise à jour continue des éléments de l'évaluation sociale, dans un contexte où le secteur social est particulièrement carencé. Par ailleurs, cette année a été l'occasion d'entamer un long travail de formalisation et d'harmonisation des pratiques des gestionnaires, mais aussi d'adaptation des exigences aux profils sociaux rencontrés par le SIAO. **31 visites de structures et 56 réunions partenariales ont notamment été effectuées dans ce but.**

## PROFIL DES MÉNAGES POSITIONNÉS ET ADMIS

Parmi les ménages admis :

- 55% comptaient sur des revenus issus exclusivement d'un emploi (62% en 2021) ;
- 27% bénéficiaient de ressources issues exclusivement de prestations sociales (comme en 2021) ;
- 17% cumulaient des revenus de ces deux sources (10% en 2021).

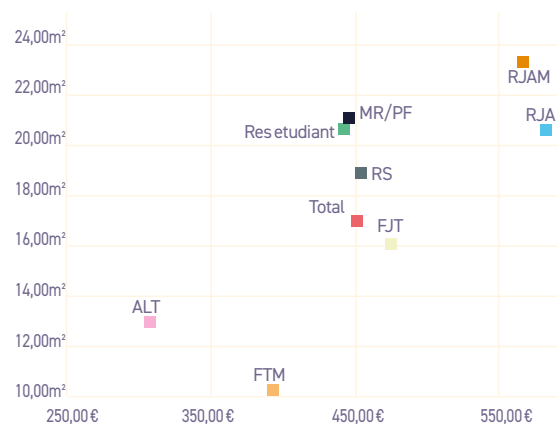
Ces chiffres sont à mettre en parallèle de ceux concernant le type d'emplois occupés : 33% des ménages admis occupaient un CDI, 17% un CDD et 39% étaient en formation. Quant aux types d'aides sociales reçues par

les 44% des ménages admis concernés, 46% étaient bénéficiaires du RSA, 23% de la prime d'activité et 21% de l'AAH. Le revenu moyen des ménages admis s'élevait en 2022 à 1052€.

Les ménages positionnés sont pour plus d'un quart en sortie de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (28%). Un cinquième des positionnements ont concerné des ménages en situation d'errance résidentielle (20%). Un autre cinquième concerne des personnes issues du Dispositif National de l'Asile (DNA) (18%). Le reste des ménages est principalement constitué de publics sortant de structures d'hébergement (10%), de structures hivernales (12%) ou d'hôtels (6%).

On constate une augmentation de la part des publics ASE et DNA par rapport à 2021, tandis que la part des publics en situation d'errance a presque été divisée par deux. Les difficultés d'accès à l'accompagnement social, nécessaire dans le circuit de traitement des orientations par le SIAO, peuvent expliquer ce phénomène. À l'inverse, la politique de réduction des nuitées hôtelières, qui a notamment touché des structures accueillant beaucoup de personnes isolées, a occasionné un bien plus grand nombre d'orientations de publics mis à l'abri à l'hôtel.

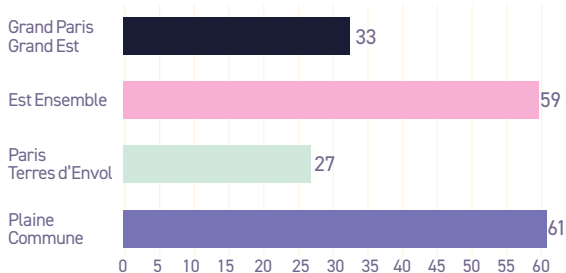
## LOGEMENT ACCOMPAGNÉ / ADAPTÉ (HORS SOLIBAIL) SUPERFICIES ET REDEVANCES



| DISPOSITIF | Redevance moyenne MAD | Superficie moyenne MAD (m <sup>2</sup> ) | DISPOSITIF   | Redevance moyenne MAD | Superficie moyenne MAD (m <sup>2</sup> ) |
|------------|-----------------------|--|--------------|-----------------------|--|
| Total      | 449,90€               | 16,85m <sup>2</sup>                      | FTM          | 399,39€               | 10,11m <sup>2</sup>                      |
| RJA        | 574,59€               | 20,33m <sup>2</sup>                      | MR/PF        | 448,79€               | 20,68m <sup>2</sup>                      |
| ALT        | 320,89€               | 12,69m <sup>2</sup>                      | Res étudiant | 446,48€               | 20,52m <sup>2</sup>                      |
| FJT        | 460,15€               | 16,08m <sup>2</sup>                      | RJAM         | 561,25€               | 23,56m <sup>2</sup>                      |
|            |                       |  | RS           | 448,76€               | 18,78m <sup>2</sup>                      |

Comme en 2021, aucune différence n'est à noter concernant le taux de réussite des positionnements du SIAO en fonction des situations résidentielles des ménages.

#### MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉS/ADAPTÉ (HORS SOLIBAIL)



#### FOCUS : La régulation du dispositif de résidence sociale avec accompagnement social

**35 visites de structures**  
**87 réunions partenariales**

En décembre 2021, le SIAO 93 s'est vu attribuer la gestion des orientations sur les 224 logements relevant du contingent État des 591 logements avec accompagnement social du département, répartis sur 19 résidences sociales. L'objet de ce dispositif est de proposer aux ménages en situation régulière sans solution de logement et disposant de ressources, une orientation vers un logement accompagné, en lien avec une équipe sociale proposant un accompagnement global, assuré par 8 opérateurs, pour une durée de 24 mois. La procédure pour intégrer ce dispositif est spécifique par rapport à l'ensemble des procédures du SIAO 93 puisqu'elle nécessite, au préalable de l'admission, une labellisation par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) via le Conseil départemental.

**Entre le premier décembre 2021 et le 31 décembre 2022, 456 dossiers de ménages ont été étudiés.**

#### PROFILS DES MÉNAGES ADMIS

129 vacances de logements, dont 64% de logements relevant du contingent préfectoral (CP), ont été portées à la connaissance du SIAO 93 et d'autres réservataires. 171 ménages y ont été admis dont 94 sur la CP et 77 au sein des logements des autres réservataires. Les petites compositions familiales ont été les principales concernées : 25 % d'isolés, 52% de femmes avec un enfant et 16 % de ménages de 3 personnes. Les ménages étaient précédemment à l'admission, principalement, en situation d'errance résidentielle (29,2 %), en structure d'hébergement (23,4 %), pris en charge en hôtel 115 (12,3 %) ou en hôtel hors 115 (13,4 %). Les prescripteurs des ménages admis sont majoritairement des travailleurs sociaux des circonscriptions du département et des centres communaux d'action sociale (65,5 %) ce qui au vu du financement FSL paraît logique, les travailleurs sociaux des structures d'hébergement sont prescripteurs à hauteur de 21,6 % des ménages admis.

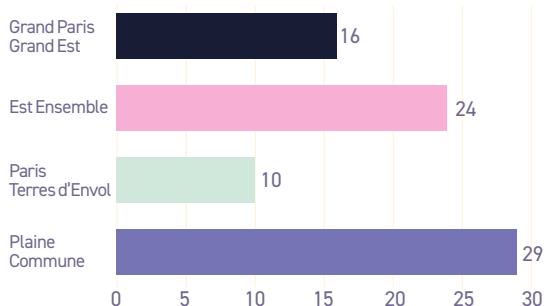
Le montant moyen des ressources des 171 ménages admis était de 913 euros.

Répartitions des types de ressources en 2022 :

- Prestations sociales uniquement : **54,3%**,
- Cumul emploi et prestations sociales : **11,7%**
- Emploi uniquement : **15,8%**
- Sans information fiable : près de **18,3%**

Un important travail d'harmonisation des pratiques entre les opérateurs et le SIAO 93 reste à produire afin d'avoir des données plus qualitatives.

#### MÉNAGES ADMIS EN RS-ALL PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)





## C. LA RÉGULATION DU DISPOSITIF SOLIBAIL

**22 visites de structures**  
**17 réunions partenariales**

|          | NBR DE PLACES       | MISES À DISPOSITION |      | POSITIONNEMENTS |      | REFUS |       | ADMISSIONS |  |
|----------|---------------------|---------------------|------|-----------------|------|-------|-------|------------|--|
|          | Pers.               | Mén.                | Mén. | Pers.           | Mén. | Mén.  | Pers. |            |  |
| Solibail | 14 98<br>(en logts) | 387                 | 523  | 1789            |      |       | 336   | 1118       |  |

Ce dispositif, qui a été créé dans un objectif de fluidité des parcours, n'est accessible que pour les publics mis à l'abri par le 115, pour les personnes accueillies dans une structure d'hébergement ou pour les personnes reconnues prioritaire au titre du droit à l'hébergement opposable (Daho). Le processus de mise à disposition de places de logement via Solibail diffère des autres dispositifs de logements accompagnés, dans la mesure où la captation de ces places et la publication de leur disponibilité sont centralisées au niveau régional et non départemental. L'objectif initial de captation à 2022, qui était de 8111 logements dont 1558 en Seine-Saint-Denis, n'est toujours pas atteint avec une baisse significative des nouveaux logements captés (-27%). En 2022, le dispositif cumulait un total de 6436 logements loués sur toute l'Île-de-France, dont 1459 sur le département. Le SIAO 93 a pourvu 20% de la totalité des 1671 logements mis à disposition pour l'ensemble des SIAO franciliens en 2022 dont 9% hors du département, ce qui a permis l'entrée de 336 ménages pour 1118 personnes. On constate une légère baisse des admissions de -12% en ménages et -5% en personnes entre 2021 et 2022 pour la Seine-Saint-Denis.

Les équipes du SIAO 93 ont réalisé 523 positionnements (en ménages) contre 665 en 2021 (soit une baisse de 21%), sur 99% des places mises à disposition. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de logements proposés (baisse du nombre de relogements des ménages déjà en Solibail de 14% entre 2021 et 2022) et par la part des places inaccessibles pour les ménages du 93, principalement hors département. L'année se termine avec un taux d'admission sur positionnement de 64% soit une baisse significative des admissions en Solibail, ce qui montre la difficulté croissante d'accéder à ce dispositif pour les ménages les plus fragiles et, sûrement, une hausse des exigences des opérateurs.

## PROFIL DES MÉNAGES ADMIS

La majorité des ménages admis étaient précédemment pris en charge dans un hôtel 115 (66,5%). La plupart des autres ménages venaient soit de structures d'hébergement (14,4%), du DNA (5,2%) ou de structures de veilles saisonnières (6,1%). La proportion des ménages admis issus d'hôtels 115 a encore augmenté cette année et est passée au-dessus de la moyenne régionale de 2,5 points.

En cohérence avec les types de prises en charges préalables à l'admission en Solibail, près d'un tiers des ménages étaient accompagnés par une plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel (PASH) (32,5%, dont 30,7% par la PASH du 93). 25,8% des ménages étaient accompagnés par un service social communal ou départemental et 23,9% par les travailleurs sociaux des structures d'hébergement ou de veille saisonnière.

### Répartition des types de ressources des ménages admis en 2022 :

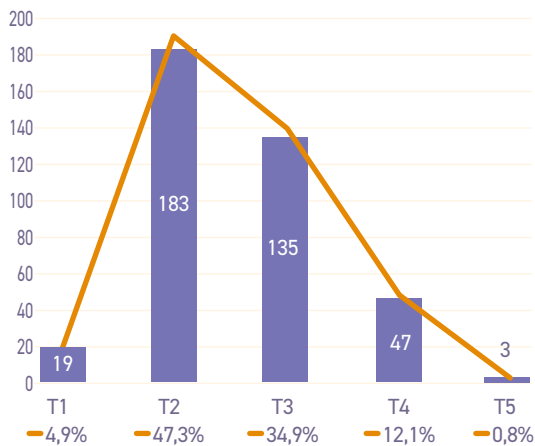
- cumul emploi et prestations sociales : **48,1 %** ;
- emploi uniquement : **13,4 %** ;
- prestations sociales uniquement : **31,5 %**.

Ces derniers chiffres sont cohérents avec le public attendu en Solibail, très majoritairement des familles en dynamique d'insertion avec enfants. Ainsi, les compositions familiales des ménages admis sont naturellement des femmes avec enfants (57%) et 37,8% des couples avec enfants.

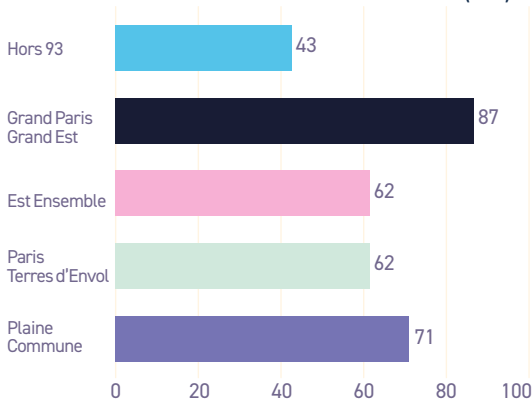
| Typologie des logements mis à disposition | Logements | %     |
|---|-----------|-------|
| T1  | 19        | 4,9%  |
| T2  | 183       | 47,3% |
| T3  | 135       | 34,9% |
| T4  | 47        | 12,1% |
| T5  | 3         | 0,8%  |

L'expérimentation Solipex, portant sur le recours à l'intermédiation locative avec un accompagnement renforcé pour des ménages visés par une expulsion locative, était toujours en cours en 2022. Néanmoins, le SIAO 93 n'a pas pu orienter via ce dispositif à défaut de candidatures et de places disponibles (15 logements en flux au sein du parc Solibail).

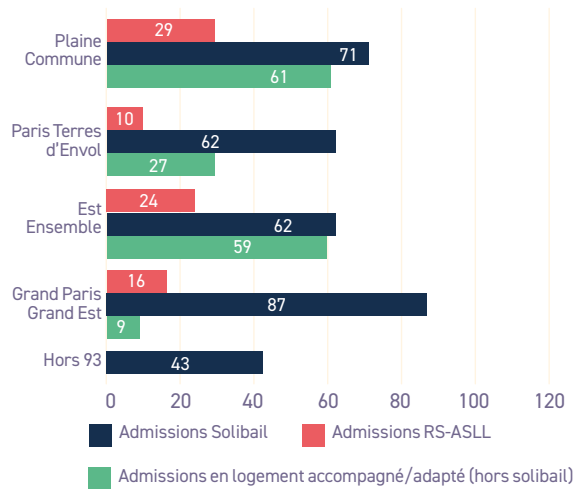
**TYPOLOGIE DES LOGEMENTS MAD EN SOLIBAIL**



**MÉNAGES ADMIS EN SOLIBAIL PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)**



**MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉS/ADAPTÉ PAR EPT**



**D. LA LABELLISATION SYPLO**

**1049 ménages**  
soit 1896 personnes  
labellisées en 2022

**830 ménages**  
soit 1786 personnes  
entrées dans le logement en 2022

**Au 31 décembre 2022, 2402 ménages soit 5811 personnes sont toujours en attente de relogement.**

En 2022, le SIAO a reconnu 1049 ménages prioritaires (soit 1896 personnes) au titre de l'article L-441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, soit une diminution de 28% par rapport à 2021 (1461 labellisations) et un retour au niveau de 2020. Cette différence s'explique par l'absence d'actions d'envergures telles que celles mises en œuvre en 2021, comme la labellisation des ménages inscrits dans les viviers de l'expérimentation Logement d'abord ou bien la labellisation en masse de ménages concernés par des opérations dédiées de relogement, suite à des opérations types ORCOD/MOUS (Opérations dédiées de relogement suite à une opération de requalification de copropriétés dégradées ORCOD) / Maitrisés d'œuvre urbaine et sociale "MOUS"), etc. Le nombre de labellisations en personnes a également di-

minué, dans une proportion légèrement supérieure, de près de 34% (de 2853 en 2021 à 1895 en 2022), démontrant une concentration croissante des labellisations sur les petits ménages : 61% des ménages labellisés sont des personnes isolées et 17% sont des ménages de deux personnes.

90% des ménages labellisés ne bénéficiaient pas d'une reconnaissance de priorité au titre du DALO préexistante (similaire à 2021). La reconnaissance SYPLO (système priorité logement) a concerné en premier lieu les publics accueillis en structure de logement accompagné/adapté (47% hors Solibail, 55% en incluant Solibail) puis les ménages accueillis en structure d'hébergement (16% hors DNA, hôtel et ACT - 35% en les incluant, dont 10% pour le seul DNA).

## LE RELOGEMENT DES MÉNAGES LABELLISÉS

A l'image de la diminution du nombre de labellisation par le SIAO 93 en 2022 par rapport à 2021, le nombre de ménages relogés a diminué, dans une moindre proportion, passant de 929 à 830 (-17%) et tout en restant supérieur au niveau constaté en 2020. La répartition par composition familiale est identique à celle observée en 2021 :

- **50% des relogements** concernaient des ménages d'une seule personne,
- **33% concernaient des ménages** de 2 ou 3 personnes.

Elle suit également le profil des ménages labellisés par le SIAO (57% des ménages labellisés se composent d'une personne, 29% de 2 ou 3 personnes). Cette répartition est à mettre en lien avec l'importante proportion de personnes prises en charge en structures de logement accompagné (dispositif s'adressant à des personnes isolées ou des petites compositions familiales) parmi les labellisations réalisées. À noter que deux tiers des relogements ont concerné des ménages non reconnus DALO.

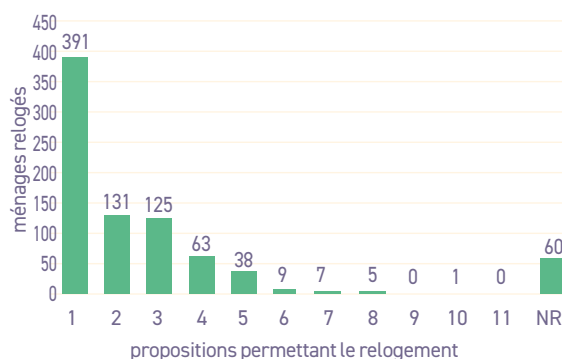
Un travail important reste à mener sur l'amélioration de la maîtrise de la procédure de labellisation SYPLO par les prescripteurs et la montée en qualité des demandes de logement social. Pour mener cette mission, le SIAO 93 a assuré 24 visites dans des structures et 39 réunions partenariales. Il a par ailleurs débuté l'animation d'un groupe de travail sur la notion de « prêt

au relogement » dans le but de rapprocher les attentes vis-à-vis des professionnels de l'accompagnement social sur le principe de favoriser le relogement. Le maintien à jour des dossiers demeure un élément clé de cette démarche :

- **Les deux tiers des ménages reconnus prioritaires et toujours en attente de logement au 31 décembre 2022 (2402) ont été labellisés avant 2022. 80% des ménages reconnus prioritaires et relogés en 2022 avaient été labellisés avant 2022.**
- **45% des ménages reconnus prioritaires en 2022 par le SIAO 93 ont reçu au moins une proposition de logement dans l'année, et 15% ont été relogés dans l'année.**

**Plus largement 69% de l'ensemble des ménages reconnus prioritaires par le SIAO 93 au 31 Décembre 2022 (quelle que soit l'année de la reconnaissance de leur statut prioritaire) avaient reçu au moins une proposition de logement à cette date.**

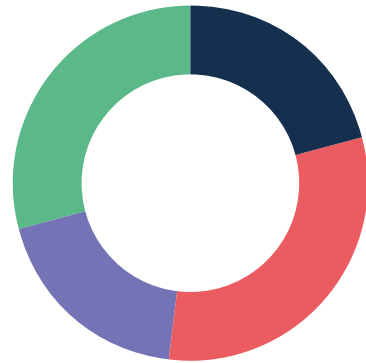
### NOMBRE DE PROPOSITIONS PERMETTANT LE RELOGEMENT PAR MÉNAGES DIFFÉRENTS



Néanmoins, le SIAO 93 rencontre plusieurs difficultés en termes de capacités d'accompagnement des partenaires, dans un contexte où d'une part les publics accueillis en structures ne sont qu'en partie éligibles au logement social ou sont parfois peu avancés dans leur parcours d'insertion, et d'autre part face à la faible diversité des types de logements mis à disposition au sein du parc social.

Le nombre de ménages reconnus prioritaires par le SIAO 93 en attente d'un logement s'élevait à 2402 soit 5811 personnes au 31 décembre 2022, moins qu'au 31 décembre 2021 (2495 ménages).

#### RELOGEMENT DANS LE 93 DES MÉNAGES SYPLÔTÉS PAR EPT



|                                   |
|-----------------------------------|
| ■ Plaine Commune : 21,18 %        |
| ■ Est Ensemble : 30,96 %          |
| ■ Paris Terre d'Envol : 18,94 %   |
| ■ Grand Paris Grand Est : 28,92 % |



## Perspectives

L'hiver 2022-2023 a ainsi été marqué par une succession de Plans Grands Froids ayant chacun duré de quelques jours à quelques semaines. L'année 2022 s'est d'ailleurs achevée sur le lancement d'un plan Grand Froid, permettant la mise à l'abri de près de 400 personnes. Néanmoins, ce mode de gestion, qui vient se substituer à la traditionnelle période hivernale, fait craindre une plus grande pression sur l'activité du SIAO et des structures dans la mesure où les opérations courtes se succèdent et reposent sur la capacité des structures pérennes à accueillir les personnes mises à l'abri, faute de quoi ces dernières se retrouveraient à la rue. Les structures d'accueil du Plan Hiver constituaient en effet un lieu privilégié de réalisation d'évaluations sociales pour les publics les plus fragiles. Sans ces évaluations, il est désormais plus difficile d'orienter des ménages sur des places adaptées, d'identifier les ménages pouvant prétendre directement à des dispositifs logement et de prendre en compte les contraintes et les dispositions matérielles des structures d'hébergement.

En parallèle, la poursuite de la politique de réduction des nuitées hôtelières devrait générer un besoin de réorientation important à court terme, au nom de la continuité de la prise en charge, au détriment de l'intégration dans les divers dispositifs régulés par le SIAO de publics en demande et sans solution. Enfin, une interrogation concerne les ménages orientés hors Seine-Saint-Denis, l'interprétation de leur ancrage territorial et de leur maintien dans le département d'accueil. La sortie des publics accueillis vers d'autres dispositifs généralistes constitue un autre sujet critique en raison soit du manque de place d'hébergement soit des faibles perspectives d'éligibilité au logement. C'est entre autres le cas des publics accueillis en structure pré et post maternité (PPM), dont la prise en charge est initialement prévue pour un an.

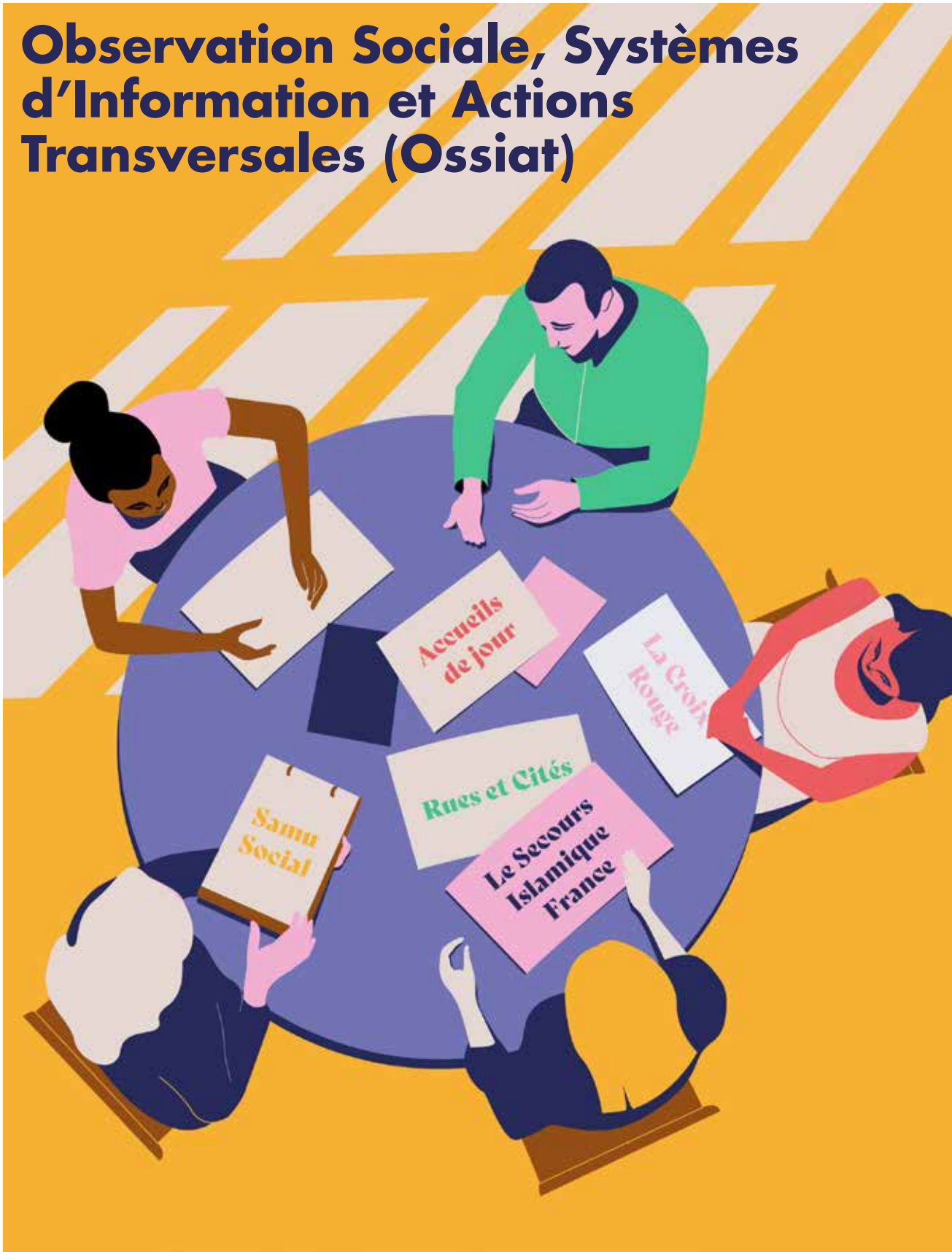
De plus, il est prévu l'intégration de nouveaux dispositifs dans le périmètre du pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement. La Seine-Saint-Denis a participé à l'effort national pour l'accueil des réfugiés ukrainiens durant l'année 2022 au sein de structures d'hébergements d'urgence dédiées, portées par 4 opérateurs.

Fin 2022, les services de l'État ont demandé au SIAO 93 de mettre à profit son expertise de l'intermédiation locative (IML) pour mettre en place un dispositif d'IML spécifique à la sortie des ménages accueillis et cela dès le début de l'année 2023. Un poste de chargé de mission spécialisé sur le public Contrat Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture (CEJ-JR) a également été financé pour former des prescripteurs dédiés et permettre un meilleur accès de publics jeunes identifiés à l'ensemble des dispositifs de l'AHJ.

Le SIAO 93 prévoit enfin de développer ses capacités pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes, du nombre d'opérateurs et de places à réguler. Un nouveau poste de chargé de mission a été créé au sein de l'équipe hébergement. De nouveaux outils permettant d'assurer un meilleur suivi d'une activité d'orientation en augmentation et d'organiser plus efficacement la formation des partenaires sont en préparation. A cet effet, un outil unique partagé par l'ensemble des équipes du pôle est en développement. Le SIAO 93 a également prévu de travailler en 2023 à l'outillage des partenaires pour une clarification des circuits et des principes de régulation des places dans le territoire. En parallèle, le SIAO 93 participe à des groupes de travail régionaux dans la perspective d'un nouveau référentiel Solibail. Une nouvelle commission est mise en place depuis janvier 2023. La commission territoriale logement du SIAO (CTL-S) accueille les prescripteurs et gestionnaires souhaitant évoquer des questions techniques d'accès aux dispositifs logement et au logement de droit commun.

Enfin, de grands enjeux de fluidité sont attendus avec le nouveau cadre du service public de la "rue au logement" et la mise en œuvre du plan "Logement d'abord" acte 2, l'objectif étant d'améliorer le niveau général des demandes adressées aux SIAO afin d'assurer une plus grande fluidité des dispositifs et de limiter les obstacles à la mise en œuvre effective de cette politique. L'arrivée du traitement en flux des logements du parc social attendue depuis plusieurs années aidera-t-elle à atteindre ces objectifs ? Aura-t-elle pour conséquence une augmentation du nombre de logements disponibles pour les publics les plus précaires ? L'année 2023 le dira.

# Observation Sociale, Systèmes d'Information et Actions Transversales (Ossiat)



# Chiffres Clés 2022

---



**2650 PROFESSIONNELS**

*DISPOSENT*

*D'UN COMPTE SI-SIAO*

**25 FORMATIONS**  
*AU FONCTIONNEMENT*  
*DU SIAO*



**515 PARTICIPANTS**



**11 INSTANCES DE**  
**COORDINATION**

*DES ACTEURS*

*DE LA VEILLE SOCIALE*

**32 DEMANDES**  
**D'INTERVENTIONS**

*D'UNE ÉQUIPE*

*MÉDICO-SOCIALE REÇUES*



**217 PERSONNES**  
*ACCOMPAGNÉES*  
**PAR L'ÉQUIPE MOBILE**  
**SANTÉ PRÉCARITÉ**

## INTRODUCTION

Le pôle “**observation sociale, systèmes d’information et action transversales**” (OSSIAT) est un pôle transversal dont les actions support sont à destination de l’ensemble de l’association. Il regroupe les fonctions dites “transverses” et les professionnels qui composent ce pôle sont amenés à travailler en collaboration avec les équipes composant la direction opérationnelle du SIAO 93 et la direction opérationnelle des dispositifs d’accompagnement. Le pôle OSSIAT travaille également avec les professionnels extérieurs à l’association, notamment via l’ensemble des instances à destination des partenaires (commissions, formations, informations).

Le pôle regroupe actuellement les activités relatives à 5 thématiques de travail : **l’observatoire sociale, la veille sociale, les systèmes d’informations, l’insertion professionnelle et la santé des publics en situation de précarité vis-à-vis du logement.**

**L’année 2022 a permis la création de trois nouvelles activités au sein de ce pôle :** une mission dédiée à l’insertion professionnelle, la création d’une équipe mobile santé précarité (EMSP) et une mission de coordination et de régulation des différentes équipes mobiles en santé du territoire. La mission relative à l’insertion professionnelle vise plus précisément à mettre en œuvre des actions de formation et d’information sur l’accès aux dispositifs de l’insertion par l’activité économique (IAE) pour les publics hébergés. L’EMSP, composée d’une coordinatrice, de deux infirmières et d’une travailleuse sociale, permet de développer des actions d’aller-vers auprès des personnes les plus éloignées du système de santé. La mission de coordination et de régulation des équipes en santé assure la centralisation des demandes d’intervention, leur traitement et leur bonne répartition entre les différentes équipes.

**L’équipe dédiée aux systèmes d’informations** poursuit sa mission de déploiement et de formation des professionnels du territoire à l’application SI-SIAO, et assure une mission de support très sollicitée en 2022, en lien avec de nouvelles évolutions de l’application et des difficultés, toujours présentes, de fonctionnement, de prise en main et d’utilisation par les professionnels du territoire. Ce service participe également à la création et au bon fonctionnement de plusieurs outils internes nécessaires au bon fonctionnement de l’activité, notamment dans le cadre du traitement des demandes d’hébergement/logement reçues via l’application et via le développement d’une application internet “Ariane”.

**L’observation sociale** prend une place plus importante en 2022 grâce à la création d’un nouveau poste dédié à la réalisation de projets d’études et de recherches pour affiner la connaissance des publics du territoire. Ce service assure désormais la production et l’analyse de l’ensemble des indicateurs du SIAO 93 et est en mesure de proposer des analyses qualitatives et quantitatives sur des thématiques spécifiques.

**La coordination des acteurs de la veille sociale** poursuit ses actions en lien avec l’ensemble des accueils de jours et équipes mobiles d’aides (maraudes) professionnelles du département. Ainsi, des rencontres mensuelles favorisent la remontée de difficultés, l’observation des évolutions au cours de l’année, l’harmonisation des pratiques.

La diversité des missions du pôle et l’expertise des professionnels qui le compose assurent une pluridisciplinarité sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour favoriser l’accès aux droits et au logement des publics.



## MISSIONS

## ÉQUIPES

### Organisation des instances du SIAO

Communication du SIAO à destination des prescripteurs

Collaboration aux projets transverses du SIAO

1 CHARGÉE DE MISSION SIAO

### Déploiement du SI-SIAO

Déploiement d'outils numériques internes

Supports et formations internes et externes

Collaboration aux projets transverses du SIAO

1 RESPONSABLE ADJOINT  
1 CHEFFE DE PROJET  
1 CHARGÉE DE MISSION SI-SIAO  
2 ASSISTANTES DE PÔLE

### Consolidation et analyse des indicateurs du SIAO

Enquêtes et études relatives aux publics

2 CHEFFES DE PROJET

### Régulation des équipes mobiles médico-sociales du territoire

Coordination des acteurs concourant à l'accès aux soins des publics hébergés ou accompagnés

1 CHEFFE DE PROJET

### Intervention médico-sociale auprès de publics éloignés du système de soins

Coordination des parcours dits "complexes"

1 COORDINATRICE  
3 CHARGÉES DE MISSIONS  
"PARCOURS DE SOINS COMPLEXES"

### Coordination des acteurs concourant aux dispositifs de veille sociale

1 CHEF DE PROJET

Coordination des acteurs concourant à l'insertion professionnelle des publics hébergés ou accompagnés

Actions spécifiques relatives au lien entre les structures d'hébergement et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

1 CHARGÉE DE MISSION

Pilotage du pôle

1 RESPONSABLE DE PÔLE

## 1. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE

La coordination des acteurs de la veille sociale s'est poursuivie en 2022, à travers un approfondissement des liens avec le SIAO 93 et un élargissement du champ des partenaires participant à cette instance. 11 réunions ont été tenues, dont 6 réunions plénières et 5 réunions techniques, qui ont réuni en moyenne 18 participants. Depuis le mois de septembre, les réunions plénières se font en présentiel pour permettre des rencontres physiques et la découverte des structures par l'ensemble des membres du groupe. Les travaux du groupe ont porté sur deux axes principaux : le suivi et l'accompagnement social des personnes accueillies et leurs problématiques de santé.

Ces deux axes sont apparus depuis quelques années comme des priorités pour les acteurs de la veille sociale, mais l'actualité du secteur a remis ces thématiques au centre de leurs réflexions et de leurs interventions.

Dans le cadre des nouvelles orientations de la politique publique, une volonté s'est affirmée de placer les acteurs de la veille sociale dans des interventions plus importantes en matière d'évaluation sociale et d'accompagnement de certains ménages vers l'accès au logement, en lien étroit avec les équipes du SIAO 93. Dans ce cadre, un diagnostic a été conduit auprès des accueils de jour. Il a permis de mettre en évidence leurs dispositions positives à s'inscrire dans une démarche d'évaluations sociales plus conséquentes et dans un effort supplémentaire dans l'accompagnement vers le logement, pour peu que les conditions soient réunies. Le diagnostic a permis de mesurer un besoin de soutien des accueils de jour à hauteur de 13 ETP. Ces éléments ont été remontés à la DRIHL et une réponse budgétaire adaptée pour les accueils de jour est en attente.

En 2021, dans le cadre d'un groupe de travail « santé », des avancées avaient déjà été réalisées dans le partenariat entre les acteurs de la veille sociale (AVS) et les acteurs de la santé sur le territoire. En 2022, cette dynamique a été approfondie à la faveur de nouveaux outils conçus pour répondre à l'accès à la santé des publics en errance. Un travail d'articulation entre les AVS et les nouveaux outils de l'aller-vers « santé » (EMSP, ESSIP) a commencé et devrait se poursuivre en 2023, en étroite collaboration avec l'équipe dédiée à la régulation des équipes mobile en santé du SIAO 93.

## 2. L'OBSERVATION SOCIALE

L'année 2022 est marquée par un élargissement du pôle observation sociale via la création du poste « cheffe de projet études et enquêtes », qui a permis de réaliser plus de travaux et de lancer différents projets.

**Les principales missions du pôle observation sociale d'Interlogement93 se déclinent en trois grandes parties :**

- la production d'indicateurs pour faciliter le pilotage et le suivi de différentes activités ;
- la production d'études / enquêtes / notes. Les travaux mis en œuvre découlent de demandes (internes ou externes) liées à la nécessité d'approfondir des sujets jugés pertinents pour une meilleure connaissance des publics ;
- la participation à des groupes de travail extérieurs, notamment en lien avec les autres SIAO d'Ile-de-France.

Les indicateurs du 115 sont adressés quotidiennement aux services de l'État et présentent les données sur les appels reçus et décrochés, les demandes des personnes et les réponses qui ont pu être apportées. Des données statistiques concernant l'activité des maraudes sont également produites régulièrement et transmises aux équipes.

Les indicateurs de l'ensemble de l'activité du SIAO 93 sont capitalisés tous les trimestres et sont désormais diffusés grâce à l'édition d'un "baromètre SIAO" présentant les indicateurs majeurs de l'activité.

**Des notes thématiques ont été produites sur des sujets particulièrement préoccupants en 2022 :**

- mères isolées en demande auprès du SIAO 115 et insertion, 2019-2021 (note, juillet 2022) ;
- note comparative entre l'offre et la demande sur le public sortant de maternité (note, juillet 2022) ;
- profils des personnes en demande non pourvue (note, septembre 2022).

Une grande partie de ces documents est diffusée sur le site internet de l'association.

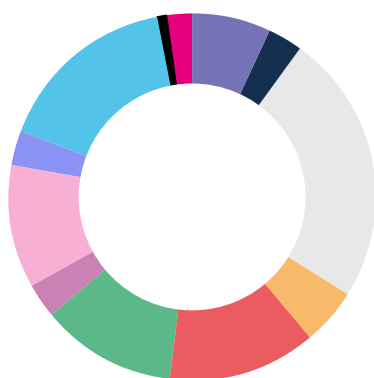
**Des enquêtes ont également été réalisées pour objectiver certaines problématiques :**

- enquête auprès des structures d'hébergement sur l'adéquation entre les profils attendus et les orientations reçues via le SIAO (août 2022) ;
- enquête sur la situation administrative des ménages dans l'accompagnement en structure d'hébergement et par la PASH 93 (juillet 2022) ;

- enquêtes flash semestrielles sur le non-recours au 115 (juin 2022, décembre 2022) ;
- état des lieux des structures d'accueil, d'hébergement, d'insertion (AHI) vers l'IAE en Seine-Saint-Denis (novembre 2022, en soutien de la chargée de mission IAE) ;
- enquête sur les profils des personnes mises à l'abri dans les gymnases « grand froid » (décembre 2022).

Enfin, une étude est en cours sur le parcours des publics mis à l'abri au sein du dispositif hôtelier et se poursuivra en 2023, en parallèle avec d'autres projets de collaboration.

### LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES INSCRITES EN 2022



|   |  |
|---|--|
| ■ Autre service d'accompagnement social/découverte : <b>7%</b>  | ■ Médico-sociale (LAM/LHSS/ACT/Csapa/Caarud) : <b>3%</b>                           |
| ■ Dispositif national d'accueil (CADA/HUDA/CPH) : <b>3%</b>   | ■ Protection de l'enfance (CME/MECS/prévention, circonscriptions ASE) : <b>11%</b> |
| ■ Hébergement (CHU/CHS/CHRS/Altho) : <b>24%</b>   | ■ Sanitaire (SSH/CMP/EMPP) : <b>3%</b>   |
| ■ Intergénération 93 : <b>5%</b>  | ■ Service social municipal ou départemental (CCAS/SSD) : <b>16%</b>                |
| ■ Insertion professionnelle (Mission locale/SIAE/PLIE) : <b>13%</b>   | ■ Socio-judiciaire (SPIP/PJJ/protection des majeurs) : <b>1%</b>                   |
| ■ Logement de transition (FTM/RS/Solibail), logement adapté (PF/RA) et accompagnement logement (ASLL/AVDL/LDA) : <b>12%</b> | ■ Veille sociale (EMA/ADJ/SIAO-115) : <b>2%</b>                                    |

## 3. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO

Le déploiement de l'application SI-SIAO et les formations à destination des professionnels du territoire se sont poursuivies en 2022 au rythme des nouveaux développements de l'outil. Plusieurs lettres d'informations ont été adressées à l'ensemble des professionnels disposant d'un accès SI-SIAO afin de les tenir informés des nouvelles modalités d'utilisation et des prochaines sessions de formation disponibles.

La permanence technique reste disponible par mail ou par téléphone tous les après-midis afin de répondre aux difficultés rencontrées par les professionnels (travaux sociaux et opérateurs).

**Au total, 2650 professionnels possèdent un accès SI-SIAO, dont 503 comptes ouverts sur l'année 2022.**

Cette même année, **25 sessions de formations ont été réalisées par le SIAO 93** sur des sessions collectives deux mardis après-midi par mois. Quatorze sessions spécifiques ont eu lieu à la demande de partenaires ou portant sur des besoins spécifiques de formation. Au total, 549 personnes se sont inscrites à ces formations, soit 21% des utilisateurs du SI-SIAO sur le département.

Parmi les personnes inscrites en 2022, les principaux champs professionnels représentés sont : l'hébergement (24%), les services sociaux municipaux ou départementaux (16%) et l'insertion professionnelle (13%).

## 4. LES OUTILS

En 2022, le service dédié au développement des outils métiers a poursuivi l'amélioration de l'**application Ariane**, actuellement utilisée par les professionnels de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (PASH). L'application présente désormais un module de gestion d'évènement permettant entre autres la régulation des orientations des ménages vers les distributions alimentaires (environ 25 sessions par mois). Cette fonctionnalité nouvelle permet d'optimiser les inscriptions, de gagner en sécurisation des informations et de suivre les inscriptions de chaque ménage. Ce module assure également la gestion des inscriptions à des actions collectives et des ateliers à destination des ménages accompagnés par la PASH.

**L'application Ariane a également été développée pour être utilisée par les professionnels des équipes mobiles en santé début 2023.** Afin de permettre une sécurisation optimale des données sensibles, une migration sur des serveurs sécurisés a été réalisée et une technologie de cryptage permet d'assurer la protection des données personnelles. En 2023, l'application sera déployée auprès d'autres services de l'association.

Par ailleurs, des outils internes spécifiques ont été mis en œuvre à destination des différents services du SIAO 93 pour optimiser le suivi des ménages, la production d'indicateurs spécifiques, les liens interservices, les manipulations nécessaires au quotidien et le confort de travail des professionnels. **Ainsi, des outils métiers sont désormais opérationnels au sein de l'équipe de la cellule d'évaluation du 115 (gestion des signalements émis par le 115 et adressés aux autres services de l'association), de l'observation sociale (production des données quotidiennes) et du plateau 115 (outils spécifiques pour la gestion des situations de femmes victimes de violences conjugales).**

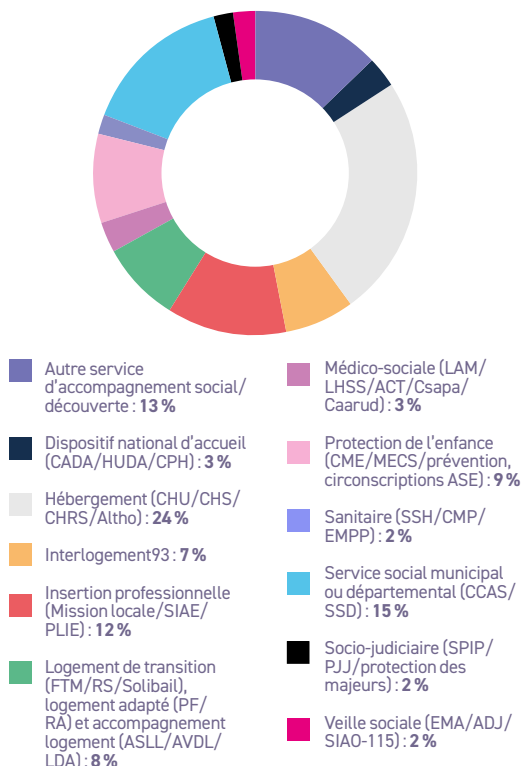
## 5. LA FORMATION SIAO

Une formation est organisée le jeudi matin à destination de l'ensemble des professionnels du territoire qui souhaitent en savoir davantage sur le fonctionnement du SIAO 93. Cette formation décline les missions des différents services et les modalités d'accès de chacun des dispositifs (115, hébergement, logement accompagné, logement, santé, emploi). Elle vise à favoriser une meilleure appropriation du SIAO 93 par les prescripteurs et à diffuser des informations globales sur le niveau d'accessibilité de chacun des dispositifs dans le contexte séquo-dyonisien.

**En 2023, 25 sessions de formation ont été organisées en distanciel et ont réuni 515 participants.**

Parmi les participants, les secteurs les plus représentés sont l'hébergement (24%), les services sociaux municipaux et départementaux (15%) et l'insertion professionnelle (13%).

**LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES INSCRITES EN FORMATION SI-SIAO EN 2022**



## 6. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En septembre 2022, **un axe "emploi" a vu le jour au sein du pôle "actions transversales" du SIAO 93**. Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'étant ouvert à de nouveaux prescripteurs, dont les structures d'hébergement et de logement accompagné, la DRIEETS a confié à Interlogement93 une mission dédiée au rapprochement entre le secteur de l'hébergement et celui de l'IAE. Cette mission s'est déployée à partir du mois de septembre 2022.

Au cours du dernier trimestre 2022, plusieurs réunions de cadrage ont permis de définir les enjeux et les axes de travail de cette mission.

**Un état des lieux des pratiques des professionnels du secteur de l'hébergement de Seine-Saint-Denis en matière d'insertion professionnelle** a été réalisé au dernier trimestre 2022. Un questionnaire a été élaboré et transmis à 119 dispositifs d'hébergement afin de mieux cerner leurs besoins pour le public accueilli, leurs pratiques pour favoriser l'accès à l'emploi, les difficultés rencontrées avec les acteurs de proximité et la prescription vers les emplois de l'IAE. 49 structures ont répondu au questionnaire et les résultats de cette enquête ont été présentés lors d'un événement organisé par la DRIEETS le 15 décembre 2022.

Au premier semestre 2023, **un calendrier de formation à l'IAE et à son fonctionnement ainsi qu'à la prise en main de la plateforme de l'inclusion est mis en place à destination des prescripteurs des structures d'hébergement du département**. La création d'une boîte mail en interne permet également l'identification d'un interlocuteur dédié au sujet des questions liées à l'IAE et plus largement à l'insertion professionnelle sur le territoire.

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) se développent en Seine-Saint-Denis et les créations de poste sont en constante augmentation, une collaboration et des liens plus étroits entre hébergement et l'IAE promettent de réelles opportunités d'emploi et d'insertion vers le marché du travail des personnes hébergées.

Cette nouvelle mission "emploi" se veut être un levier d'actions pour favoriser les orientations du public hébergé vers des recrutements en IAE et un relais d'information sur les questions d'insertion professionnelle.

## 7. LA RÉGULATION SANTÉ

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre des équipes mobiles médico-sociales déployées dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit de 6 équipes mobiles, porteuses de 4 types de dispositifs avec des missions spécifiques, gérés par différentes associations :

- 3 équipes mobiles santé précarité (EMSP), portées par le Groupe SOS, Hôtel Social93 et Interlogement93 ;
- 1 équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ES-SIP), portée par La Main tendue ;
- 1 équipe appartement de coordination thérapeutique (ACT) hors les murs, portée par Aurore ;
- 1 équipe lits haltes soins santé (LHSS) hors-les-murs, spécialisée périnatalité, portée par le Groupe SOS.

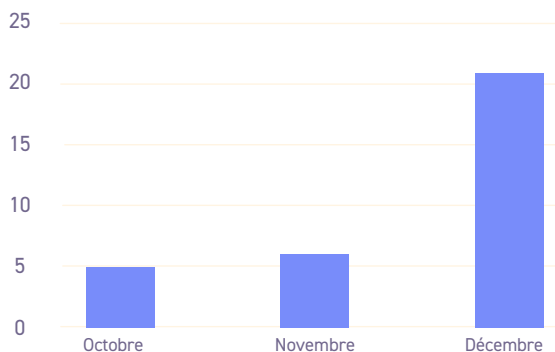
**Dans ce cadre, le SIAO 93 porte une mission de coordination et de régulation pour l'intervention de ces équipes mobiles sur l'ensemble du département.**

Pour cette mission, un poste dédié a été créé au dernier trimestre 2022, avec une mise en œuvre de la régulation de l'intervention des équipes fin octobre. Les demandes d'intervention provenant des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire sont centralisées via l'envoi d'un formulaire unique de sollicitations, puis sont traitées par le SIAO 93 et orientées ou non à l'une des 6 équipes mobiles.

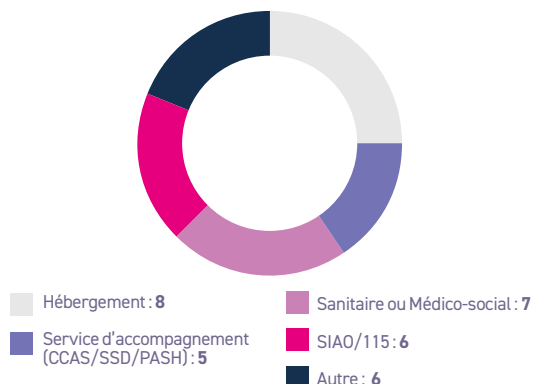
### Indicateurs du trimestre 4 en 2022

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, 32 sollicitations ont été reçues, parmi celles-ci, 66% ont été orientées vers une équipe mobile médico-sociale.

DEMANDES REÇUES AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2022



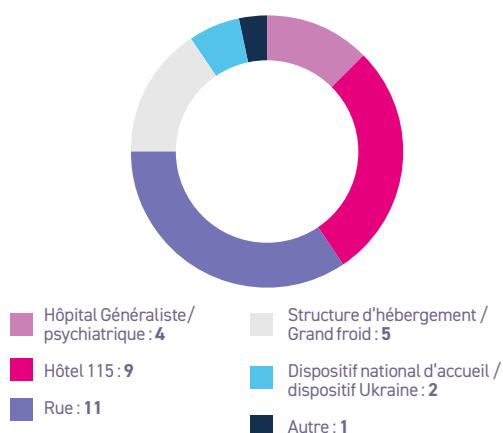
### TYPÉ DE PRESCRIPTEUR



Les demandes reçues concernent principalement des adultes (87,5%), autant de femmes que d'hommes avec une moyenne d'âge de 43,7 ans. 30% des personnes concernées ont plus de 60 ans. Plus de 70% des demandes concernent des personnes isolées (hommes seuls ou femmes seules)

**Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les professionnels ont principalement sollicité les équipes mobiles pour des besoins d'évaluation médico-sociale, d'orientation vers des professionnels de santé et de soins infirmiers.** Ces sollicitations concernaient des personnes en situation de précarité se trouvant le plus souvent à la rue, en hôtel et en structure d'hébergement.

### LIEU DE VIE DE LA PERSONNE AU MOMENT DE LA DEMANDE



En 2022, 6 rencontres ont eu lieu entre les différentes équipes mobiles du territoire afin de travailler sur les modalités d'intervention et favoriser l'interconnaissance de chacun. Aussi, le SIAO 93 a réalisé 17 rencontres partenariales afin de présenter ce nouveau dispositif. En 2023, ces rencontres se poursuivent afin de renforcer la communication auprès des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire. Début 2023,

le SIAO 93 observe une augmentation des sollicitations, probablement en lien avec une meilleure appropriation du dispositif par les partenaires. Des événements de présentation à destination du réseau d'Interlogement93 sont également prévus en début d'année.

L'année 2023 permettra également le déploiement d'un système d'information commun à destination de l'ensemble des équipes mobiles du département afin de favoriser l'observation des besoins du territoire et la régulation des interventions entre les différentes équipes. Cet outil comportera un onglet spécifique aux données de santé accessible uniquement par les professionnels de santé.

### FOCUS : LA COMMISSION

#### « PARCOURS DE SOINS COMPLEXES »

Cette instance dédiée à la réflexion entre professionnels issus du secteur médical et du secteur social autour de situations complexes concourt à une réelle fluidification des parcours, ainsi qu'à une amélioration nette de l'interconnaissance entre les professionnels. La cheffe de projet « santé » et l'équipe de l'EMSP ont été mobilisées pour l'organisation de 4 commissions « parcours de soins complexes » (CPSC) en 2022, en collaboration avec le service social de l'hôpital Delafontaine et le service de santé publique de la ville de Saint-Denis. **Ces commissions ont réuni 114 participants et ont permis d'étudier en moyenne 4 situations par commissions.**

## 8. L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRECARITÉ

L'année 2022 a été une période de transition pour l'équipe « santé » du SIAO 93 qui est devenue au 1<sup>er</sup> juin 2022 **une équipe mobile santé précarité (EMSP)**. L'EMSP est créée dans le cadre du déploiement des équipes mobiles médico-sociales dites "Séguir", visant la lutte contre les inégalités d'accès au système de soins auprès des populations en situation de précarité.

### MISSIONS

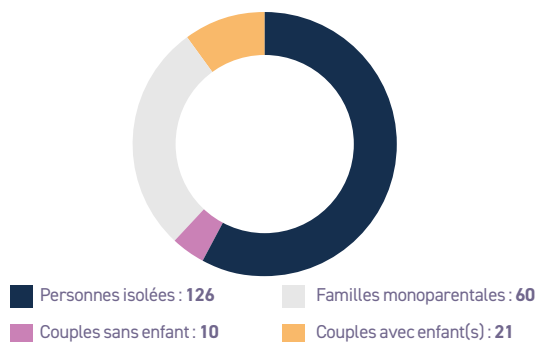
S'appuyant sur le principe de l'aller-vers, l'équipe mobile santé précarité a pour objectif de favoriser l'accès aux soins des personnes présentant un parcours de soins dit « complexe » du fait du cumul de plusieurs problématiques : multiplicité des problématiques de santé, difficultés d'accès aux soins, absence de logement, etc. L'EMSP intervient dans une logique de coordination de parcours de santé en proposant un accompagnement individualisé, de manière inconditionnelle, indépendamment de l'âge, du lieu de vie, d'hébergement, du logement et de la situation administrative de la personne. L'EMSP est composée de deux infirmières, un travailleur

social et une coordinatrice. L'équipe est mobile sur l'ensemble du territoire départemental.

### ACTIVITÉ

En 2022, l'équipe mobile santé précarité a été sollicitée pour 217 personnes, soit 150 hommes et 67 femmes, dont la moyenne d'âge s'élève à 42 ans. 58% des sollicitations concernaient des personnes seules.

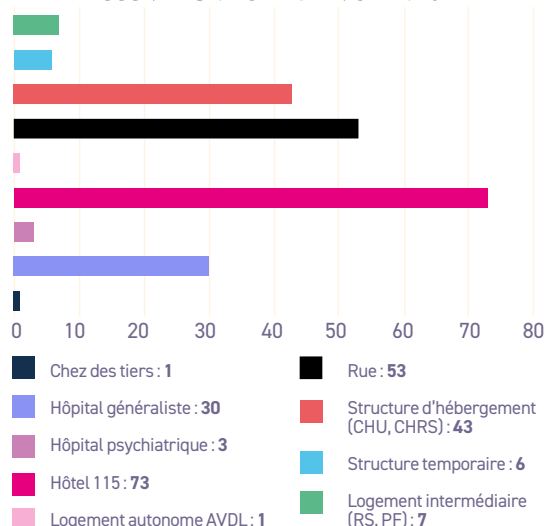
#### COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR L'EMSP EN 2022



Chacune des sollicitations, orientées directement par les partenaires ou orientées par la régulation des équipes mobiles depuis octobre 2022, a donné lieu à une évaluation par une chargée de mission de l'équipe pour définir le besoin exact d'accompagnement : soutien du professionnel référent dans l'évaluation et l'orientation vers un dispositif adapté, aller-vers la personne signalée pour un bilan infirmier sur le lieu de vie de la personne, accompagnement de la personne vers les structures sociales et médicales adaptées, etc.

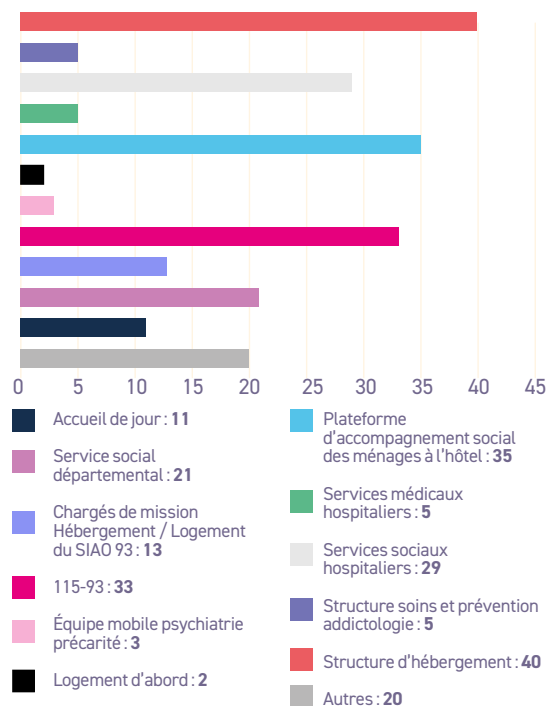
L'EMSP s'attache à intervenir au plus près du lieu de vie de la personne :

#### LIEU DE VIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR L'EMSP EN 2022



L'intervention de l'équipe fait suite à la sollicitation d'un professionnel du secteur social ou médical du territoire. En 2022, la majorité des sollicitations ont été reçues de la part des professionnels exerçant en structure d'hébergement, au sein de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) et au plateau téléphonique du 115.

#### PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE



L'EMSP s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des professionnels du secteur social et du secteur sanitaire aux spécificités de la prise en charge des publics en situation de grande précarité. Au cours de l'année 2022, les chargées de mission sont allées à la rencontre de 7 structures d'hébergement ayant exprimé des difficultés dans l'accompagnement vers les soins des publics accueillis. L'équipe a également réalisé 5 rencontres avec des partenaires spécifiques dans les champs de la santé mentale et de l'accompagnement médico-social. L'équipe mobile santé précarité a également participé à 49 concertations territoriales du SIAO 93.

L'équipe s'est investie dans la préparation et l'organisation d'un événement de présentation d'acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale (équipe mobile santé précarité du territoire, centre médico-psychologique et accueil de jour accompagnant des personnes en situation de souffrance psychique) à destination des partenaires. À la demande de l'Agence régionale de santé, l'équipe mobile santé précarité est également intervenue au sein d'un centre d'hébergement d'urgence pour y réaliser des bilans de santé suite à l'évacuation d'un campement.



## Perspectives

Le pôle OSSIAT poursuivra le développement de ses activités en 2023 avec la consolidation de la régulation des équipes mobiles de santé et de l'équipe mobile santé-précarité. En 2023, le recrutement du travailleur social chargé de mission complètera l'effectif de l'équipe mobile santé précarité. Ce recrutement permettra de développer un projet de permanence d'accès aux soins et d'accès aux droits afin de repérer et d'orienter au plus tôt les publics éloignés du système de soins. L'équipe poursuivra son déploiement sur le territoire en allant à la rencontre de nouveaux partenaires.

Le pôle souhaite également poursuivre le développement de l'observation sociale, enjeu majeur pour favoriser la connaissance des publics accueillis et accompagnés, et espère s'inscrire dans des projets de recherche en collaboration avec des acteurs du secteur. La mission dédiée à l'insertion professionnelle a prévu un cycle de formation au premier trimestre 2023 à destination des professionnels des structures d'hébergement afin de favoriser la prescription vers les structures d'insertion par l'activité économique. Le SIAO 93 souhaite également mettre en œuvre des actions à destination des personnes hébergées via des rencontres et des temps d'échanges avec les entreprises du territoire.

La poursuite du développement de l'outil « Ariane » permettra en 2023 de soutenir l'activité de nouvelles équipes, notamment le service de régulation hébergement / logement du SIAO 93 et l'équipe d'accompagnement Solibail.

Enfin, ce pôle transversal a vocation à évoluer en fonction des nouveaux projets portés par l'association et à adapter son activité aux nouveautés du territoire dans une logique de transversalité.



# DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'année 2022 nous a enfin permis de réunir l'ensemble des services d'accompagnement dans des locaux communs. La direction de l'accompagnement qui réunit la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) et le pôle logement se situe désormais dans les locaux de Rosny-sous-Bois. Ces nouveaux espaces de travail permettent de recevoir les ménages dans de bonnes conditions d'accueil et de créer une dynamique collective de travail entre les professionnels.

Ce deuxième exercice, depuis la mise en œuvre de la PASH en janvier 2021, aura permis une montée en charge des effectifs, mais à un rythme encore trop fragile pour permettre de pourvoir tous les postes vacants de travailleurs sociaux, que ce soit au sein de la cellule d'évaluation et de suivi (CES) ou de l'équipe d'accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH).

Le nombre de ménages suivis et accompagnés progresse aussi, mais de nombreuses familles restent en attente d'une mesure d'accompagnement à la fois du fait des vacances de postes internes et aussi parce que le nombre de familles prises en charge à l'hôtel par le 115 en Seine-Saint-Denis bénéficiant d'un accompagnement social de droit commun s'avère inférieur à nos estimations. L'éventail des réponses proposées par la PASH s'est davantage étoffé en 2022, avec la mise en place de mesures de veille pour les ménages en attente d'accompagnement, la

préfiguration d'une mission transversale sur l'accès au droit au séjour et l'attribution du financement de postes de psychologues par l'Agence régionale de santé.

Le pôle logement a connu une année plutôt positive en 2022, notamment sur le dispositif d'intermédiation locative Solibail qui termine à l'équilibre financièrement, contrairement à l'année précédente, et qui voit augmenter le volume de relogement des ménages les plus anciens.

Le bilan est aussi satisfaisant sur les dispositifs de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) du Conseil départemental et d'Action Logement Services, bien que nous n'ayons pas reçu suffisamment de prescriptions pour ce dernier dispositif.

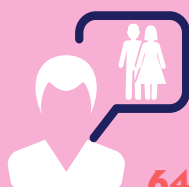
L'activité du service d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) a été soutenue en 2022. Malgré cela, les difficultés de recrutement nous ont empêché de rattraper l'intégralité du retard accumulé sur les exercices précédents.

La principale difficulté que nous aurons rencontrée en 2022 concerne la fin du dispositif Logement d'abord (LDA) qui, malgré des résultats particulièrement encourageants, n'a pas bénéficié d'une poursuite de son financement. Certains salariés ont choisi de rester dans les effectifs d'Interlogement93, mais d'autres sont partis vers de nouvelles missions.

# Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel



# Chiffres Clés 2022



**1874**  
**MÉNAGES**  
**RENCONTRÉS**  
SOIT  
**6488** PERSONNES

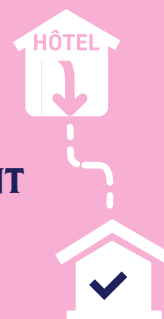


**935**  
**MÉNAGES**  
**RENCONTRÉS**  
DANS LE CADRE  
D'UN DIAGNOSTIC



**359**  
**MÉNAGES**  
INCLUS EN FILE ACTIVE  
D'ACCOMPAGNEMENT

**493**  
**MÉNAGES**  
**SONT SORTIS**  
**DE L'HÔTEL**  
DONT **78%** VERS  
**UN HÉBERGEMENT**  
OU UN  
**LOGEMENT**  
**PÉRENNE**



**17 857**  
**COLIS ALIMENTAIRES**  
DISTRIBUÉS  
VIA LA  
**RÉGULATION**  
**ALIMENTAIRE**



## INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022, la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel de Seine-Saint-Denis (PASH 93) a largement travaillé sur la consolidation de ses services, leur articulation et l'approfondissement de ses missions.

Cela s'est tout d'abord traduit par **des mouvements importants en termes de ressources humaines** : l'effectif de l'équipe de travailleurs sociaux de la PASH 93 a augmenté, passant de 27 à 33 salariés au cours de l'année 2022. Neuf travailleurs sociaux ont quitté le service au cours de l'année, demandant aux équipes présentes des prises de relais sur les accompagnements en cours. L'équipe administrative a, elle aussi, connu le départ de l'un de ses membres.

Avec l'augmentation et le renouvellement des équipes, nous avons mis en place des temps **d'échanges entre les travailleurs sociaux** des différentes équipes : cellule d'évaluation et de suivi (CES), accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH) et missions transversales. Ces échanges ont été facilités par la création de deux commissions : « cas complexes » et « niveau de mesure ».

Le développement du travail en collaboration avec les **circonscriptions de service social du département**, déjà entamé en 2021, a permis de fluidifier les liens avec les partenaires du droit commun qui interviennent auprès des ménages présents à l'hôtel sur le territoire. Cette équipe a également porté, auprès des partenaires et des ménages, la mise en place de la participation financière à l'hôtel.

Les équipes de la PASH ont organisé **des ateliers et des sorties** à destination des ménages mis à l'abri à l'hôtel dans le but de rompre l'isolement, de faciliter la création de liens pour certains et d'améliorer une connaissance du territoire et de l'environnement des personnes.

Enfin, les locaux de la PASH ont été inaugurés en décembre 2022 en présence de membres de notre conseil d'administration et de nos partenaires : la DRIHL région, la mairie de Rosny, Delta, Pôle Emploi, des PMI, des associations portant des tiers lieux alimentaires, des représentants de différents services départementaux et municipaux, etc.

## MISSIONS

## ÉQUIPES

Évaluer l'ensemble des ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les orienter vers les dispositifs adaptés et saisir l'instruction d'une demande SI-SIAO favorisant la sortie du dispositif hôtelier.

Mettre en œuvre une mission de suivi en lien avec les acteurs d'accompagnement social de droit commun (principalement en collaboration avec le service social départemental). Intervenir en urgence auprès des situations les plus complexes.

Assurer une intervention sociale globale auprès d'une file active de ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 et dépourvue d'accompagnement social de droit commun.

Proposer une coordination de parcours social en cas de besoin en collaboration avec les partenaires du territoire.

Assurer une intervention sociale spécialisée sur une thématique spécifique : violences, parentalité et périnatalité, insertion professionnelle.

Intervenir en collaboration avec les autres professionnels du pôle en cas de besoin. Favoriser la construction d'une dynamique partenariale avec les acteurs spécifiques.

Assurer une joignabilité et une réactivité du pôle.

Accueillir le public au sein des locaux. Favoriser la bonne mise à jour des outils du pôle.

Soutien au reporting des données dans l'outil de gestion « Ariane ».

Gestion opérationnelle du dispositif de régulation alimentaire.

**CELLULE D'ÉVALUATION SOCIALE (CES)**  
**11 TRAVAILLEURS SOCIAUX**  
**1 COORDINATRICE**

**ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES  
À L'HÔTEL (AMH)**  
**20 TRAVAILLEURS SOCIAUX**  
**2 COORDINATRICES**

**ÉQUIPE TRANSVERSALE**  
**3 CHARGÉES DE MISSION**

**ÉQUIPE ADMINISTRATIVE**  
**2 ASSISTANTES DE GESTION**

# 1. L'ACTIVITÉ PASH 93

Au cours de l'année 2022, les équipes de la PASH 93 se sont mobilisées pour rencontrer un grand nombre de ménages sur le territoire.

Pour rappel, la mission de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel est d'assurer une référence pour tous les ménages, quelle que soit la composition familiale, mis à l'abri en long séjour à l'hôtel sur tout le territoire de Seine-Saint-Denis, quel que soit le 115 orienteur. Cette référence est assurée de deux manières :

- par une intervention de suivi en complémentarité du droit commun ;
- par une intervention d'accompagnement social global si le ménage ne bénéficie pas d'un accompagnement de droit commun.

**Ainsi, 3850 ménages sont stabilisés à l'hôtel en Seine-Saint-Denis, soit 11 900 personnes, et constituent notre public cible.**

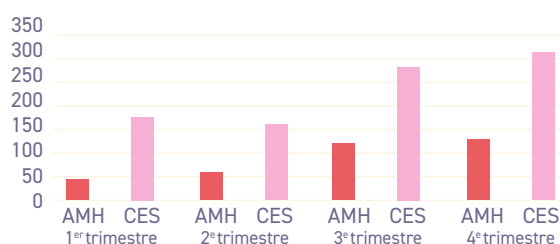
Des principes d'intervention forts guident l'action menée par les équipes de la PASH 93 :

- **un accompagnement social global et individualisé** dont chaque membre d'un ménage peut bénéficier ;
- **l'inconditionnalité et la durabilité** : nous soutenons les personnes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet jusqu'à la sortie de l'hôtel ;
- **l'adhésion des personnes et le non-jugement** : l'accompagnement social n'est pas obligatoire, il est proposé. En cas de non-adhésion, les ménages sont recontactés à plusieurs mois d'intervalle pour échanger sur la possible mise en place d'un accompagnement. Dans tous les cas, les objectifs sont définis en fonction des demandes des personnes afin de trouver une sortie d'hôtel adaptée à leur situation ;
- **l'aller-vers et l'écoute** : les travailleurs sociaux de la PASH se déplacent dans les hôtels à la rencontre des ménages et prennent le temps de recueillir la parole de ces personnes qui vivent souvent dans des conditions difficiles ;

• **Le travail en réseau** : les équipes travaillent au quotidien avec les équipes du SIAO 93 et de Delta. Un maillage partenarial est également mis en place avec et au profit des ménages afin de répondre au mieux aux enjeux de l'accompagnement social global.

**En 2022, la PASH est intervenue auprès de 1 874 ménages, soit 6 488 personnes.**

**NOUVEAUX MÉNAGES INCLUS  
PAR LA PASH 93**



935 ménages ont été rencontrés dans le cadre d'un diagnostic social en 2022 par la cellule d'évaluation sociale (CES) et 359 ménages ont été inclus dans les files actives de l'équipe d'accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH).

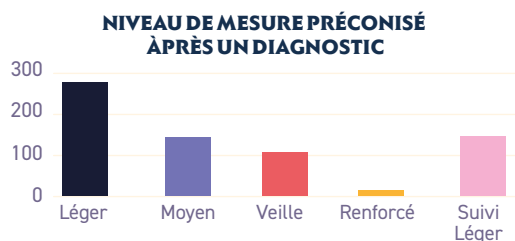
**Au 31 décembre 2022 :**

- **561 ménages** étaient accompagnés par l'AMH ;
- **16 ménages** étaient accompagnés par l'équipe transversale ;
- **416 ménages** étaient en cours de diagnostic ;
- **398 ménages** bénéficiaient de la mission de suivi ;
- **539 ménages** étaient en attente d'inclusion sur la file active AMH ;
- **1593 ménages** étaient en attente de rencontre par la PASH 93.

## 2. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI (CES)

### A. DIAGNOSTIC SOCIAL

935 ménages ont été rencontrés dans le cadre d'un diagnostic social en 2022. L'équipe de la CES a pour mission de réaliser une évaluation de la situation sociale des ménages afin de déterminer si un accompagnement social est déjà présent. Dans le cas inverse, le travailleur social identifie, avec les intéressés, leurs demandes et besoins afin de les orienter et de les soutenir dans l'ouverture de leurs droits. Une fiche SI-SIAO est également rédigée au cours de cette rencontre et une préconisation d'orientation est décidée conjointement avec le ménage. Le travailleur social définit en outre un niveau de mesure d'accompagnement dans l'attente d'une inclusion dans la file active de l'équipe d'accompagnement.



En 2022, les niveaux légers représentent 40% des mesures préconisées et les niveaux moyens 22%.

### B. LA MISSION DE SUIVI

L'équipe de la PASH assure un suivi en complémentarité du droit commun pour les ménages qui disposent d'un accompagnement social. 21,5% des ménages rencontrés dans le cadre d'un diagnostic social ont intégré la mission de suivi.

En 2022, 8 nouvelles circonscriptions de service social départemental sont venues s'ajouter aux 5 déjà mises en place en 2021. Deux intervenants sociaux de la cellule sont « référents » de chaque circonscription, ils de-

viennent alors leurs interlocuteurs privilégiés. L'année a été marquée par de nombreuses rencontres et temps d'échanges favorisant le renforcement des liens entre notre service et les services sociaux départementaux. Ces rencontres permettent d'aborder des sujets tels que la participation financière à l'hôtel, les demandes d'insertion sur le logiciel SI-SIAO et les orientations possibles pour les ménages mis à l'abri par un 115 et suivis par ces circonscriptions.

### CIRCONSCRIPTIONS DANS LESQUELLES LA MISSION DE SUIVI EST ACTIVE

| Circonscription sociale spécialisée dans l'accueil de public en errance (CSSAPE) |   |
|--|---|
| Aubervilliers  | Montreuil                                 |
| Drancy   | Les Lilas / Pré-Saint-Gervais             |
| Bondy  | Le Blanc-Mesnil / Le Bourget / Dugny      |
| La Courneuve   | Rosny-sous-Bois / Villemomble / Le Raincy |
| CCAS Saint-Denis   | Villetaneuse / Epinay                     |
| Service social municipal de Saint-Denis  |   |
| Noisy-le-Grand / Gournay   |   |

### C. LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'HÔTEL (PAF)

Dans le cadre de la mise en place de la participation financière à l'hôtel pour les ménages bénéficiant d'une référence par la PASH 93, la plateforme a organisé des temps de réunions d'informations collectives. Ces réunions ont lieu tous les deux mois et comportent un temps de présentation et d'échanges collectifs, puis un temps individuel, afin que chaque ménage puisse prendre connaissance du calcul et du montant de sa PAF. En 2022, 4 réunions d'informations collectives ont été organisées, 21 ménages ont pu y participer.

### 3. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (AMH)

En 2022, le service d'accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH) a connu une réorganisation par la répartition de l'équipe en deux secteurs d'intervention et par le recrutement d'une deuxième coordinatrice. Les deux secteurs sont dorénavant les suivants :

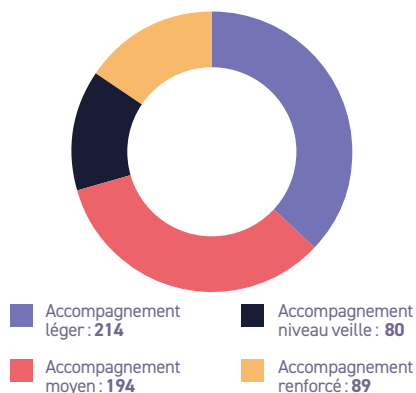
- équipe Ouest - Secteurs Plaine-Commune et Est-Ensemble
- équipe Est - Secteurs Paris-Terre-d'Envol et Grand-Paris-Grand-Est



Au 31 décembre 2022, l'équipe AMH se compose de 18 travailleurs sociaux dont 11 dans l'équipe Est et 7 dans l'équipe Ouest.

A la même date, 577 ménages bénéficiaient d'un accompagnement social global au sein de la PASH 93

#### NIVEAU DE MESURE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



Les niveaux de mesures sont adaptables en fonction de l'investissement que demande un accompagnement à un instant précis. Ils sont réévalués tous les trimestres par les travailleurs sociaux et leurs coordinatrices.

#### A. OBJECTIFS DE TRAVAIL 2022

- **L'harmonisation de la perception de chacun sur les niveaux d'accompagnement** : création de la commission « niveau de mesure » permettant aux salariés d'échanger autour de la définition d'un niveau d'accompagnement afin de définir des repères communs. Cette commission est ouverte à tous les travailleurs sociaux de la PASH.
- **L'échange de pratiques dans l'accompagnement social** : création de la commission « cas complexes » comme un espace d'échanges entre professionnels autour de situations qui posent question et pour lesquelles le travailleur social a besoin d'étayage de la part de ses pairs. Cette commission est ouverte à tous les travailleurs sociaux de la direction des dispositifs d'accompagnement : PASH, Solibail, AVDL, logement d'abord et ASLL.
- **Le repérage d'un réseau de partenaires sur un territoire** : la sectorisation des équipes d'accompagnement a pour but de faciliter cette identification en réduisant le secteur d'intervention des travailleurs sociaux.
- **Optimiser la fluidité du dispositif en partant du souhait des ménages** : travail autour du temps d'échanges sur la préconisation d'orientation, l'identification des leviers d'orientation, la sensibilisation à la mise à jour de la demande de logement social, etc.

Les thématiques qui ressortent le plus fréquemment des accompagnements sont les conditions de vie à l'hôtel, les conflits intrafamiliaux, l'isolement, le mal-être des personnes, l'accompagnement à l'accès au droit au séjour, les contentieux administratifs et la santé mentale des personnes rencontrées.

Ces deux dernières thématiques ont été particulièrement prégnantes au cours de cette année. En effet, le nombre de personnes nous faisant part d'une détresse psychique, à travers leurs paroles ou leurs actions, est particulièrement important. L'attente d'une prise en charge psychologique s'avère souvent bien trop longue et en inadéquation avec la temporalité de la personne. Les contentieux auprès de la CAF, mais également de la sécurité sociale, ont également été très présents dans l'accompagnement des personnes.

#### B. ATELIERS ET ACTIVITÉS

Dans le cadre de ses missions, la PASH a commencé la mise en place de sorties et d'ateliers dès le mois de juillet 2022.

Le 13 juillet, une « kermesse », organisée sur le nouveau site de Rosny-sous-Bois, a rassemblé **88 personnes**. L'objectif de cette kermesse était de créer du lien avec les ménages et leurs enfants dans un contexte ludique et festif pour une identification du site comme un lieu vivant et accueillant.



Le projet « PASH ton Parc » a rassemblé 20 ménages sur 2 sorties au parc floral dans le bois de Vincennes et une sortie au Parc de la Poudrerie à Sevran en été. Sur ces temps, les travailleurs sociaux organisateurs ont accordé une attention particulière aux échanges autour du déjeuner, de l'alimentation et ont confectionné les pique-niques sur place avec les ménages présents. Le projet « PASH ta mer » s'est révélé le plus important en termes d'organisation mais également de public touché. En effet, les deux journées à la mer organisées les 28 juillet et 29 août ont rassemblées 118 personnes. Des cars ont été loués pour l'occasion. Les personnes avaient la possibilité d'être autonomes dans leur journée à la plage ou de rester avec le groupe, choix fait par un grand nombre de familles. Certains, adultes comme enfants, n'avaient jamais vu la mer, l'émotion fut au rendez-vous et les plus courageux se sont baignés.

## 4. LES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

L'équipe transversale de la PASH 93 intervient sur des thématiques spécifiques liées à la **parentalité, la périnatalité, l'insertion professionnelle et les violences**. Concernant les thématiques de l'insertion professionnelle et des violences, 46 ménages ont pu être rencontrés pour une intervention spécifique (file active ou co-accompagnement avec l'AMH).

Dans le cadre de leur **mission de soutien et conseil auprès des équipes de la PASH**, la référente « violences » a pu être sollicitée pour des demandes d'orientation vers des dispositifs spécialisés pour les victimes de violences intrafamiliales. Ces échanges ont permis d'interroger sur la question des violences afin d'appréhender les enjeux à l'œuvre au sein de la famille et d'amorcer des pistes de travail dans la prise en compte des violences, réelles ou supposées. Parmi ces situations, 8 co-accompagnements ont pu se mettre en place sur l'année 2022 et 1 ménage est entré dans la file active de l'intervenante. Concernant l'insertion professionnelle, parmi les 11 co-accompagnements débutés en 2022 (remobilisation, recherche de formation ou d'emploi), 8 personnes ont trouvé un emploi.

A propos de leur **mission de veille sociale et de développement du partenariat**, l'équipe transversale s'attache à maintenir et créer un maillage partenarial au regard des demandes et des besoins repérés. Ceci est d'autant plus essentiel pour les familles vivant sur des territoires enclavés où le réseau associatif est plus clairsemé. Ainsi, l'implication dans les réseaux dédiés à l'accueil des femmes et des enfants victimes de violences a pu se développer. Cela a favorisé un rapprochement avec des

partenaires que nous n'avions pas encore repérés sur le département (association sur la thématique de l'excision par exemple). Concernant l'insertion professionnelle, les rencontres avec les Maisons de l'Emploi ont favorisé les liens avec différents partenaires d'accompagnement général ou spécifique. Par ailleurs, les échanges avec les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ont permis d'orienter plus facilement les personnes ayant des freins à l'emploi (frein linguistique, garde d'enfant, manque d'expérience professionnelle).

La création d'une newsletter à destination des salariés de la PASH est venue structurer ce travail de veille sociale. Ce support trimestriel est une aide au partage d'informations mais aussi à leur compréhension. Un bilan sera réalisé en 2023 pour analyser l'impact de cet outil auprès des équipes afin de proposer des temps de réflexion partagés sur certaines thématiques.

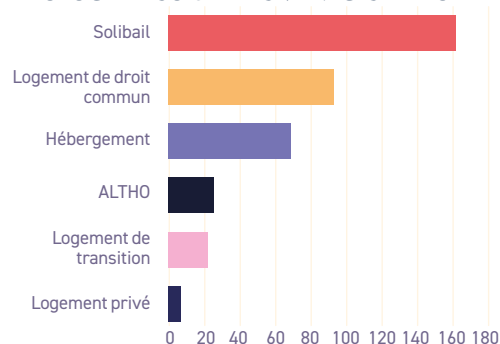
Depuis février 2022, **des ateliers parentalité** sont organisés au sein des locaux de la PASH 93 pour les ménages avec enfants de moins de 3 ans. Ces ateliers, mis en place par la référente périnatalité, sont animés par une éducatrice de jeunes enfants d'une association partenaire. L'objectif reste de proposer un accueil au plus grand nombre de ménages possible en orientant ensuite, si besoin, vers des dispositifs adaptés proches du domicile (LAEP, SAJ, garderies, etc.). Ce lieu permet une observation et une évaluation des besoins des familles. Les 23 ateliers de 2022 ont accueilli 54 ménages.

## 5. SORTIES

**En 2022, 493 ménages accompagnés ou suivis par la PASH sont sortis de l'hôtel, dont 78% vers un hébergement ou un logement pérenne.**

À noter que la durée moyenne d'accompagnement avant sortie est de 11,4 mois. Ce chiffre est à mettre en lien avec la création récente des PASH.

**TYPOLOGIE DE SORTIE DES MÉNAGES À L'HÔTEL**

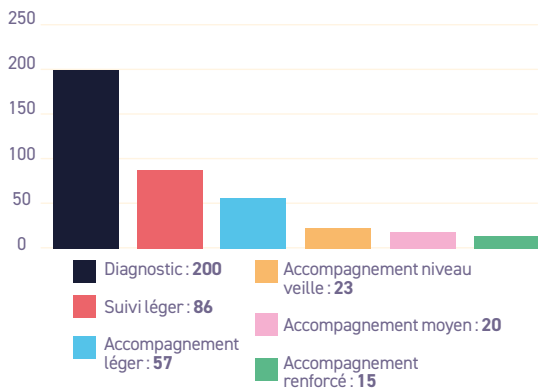


La majorité des sorties des ménages concerne des réponses de type logement, notamment vers le dispositif Solibail pour 43% mais aussi à la suite d'une proposition

de logement dans le parc social pour 25% d'entre elles. Une majorité des ménages accompagnés relève pourtant d'une orientation vers l'hébergement, (voir plus bas le tableau "préconisations des ménages présents au 31 décembre 2022") en raison de difficultés d'accès au droit au séjour, mais ce type de proposition est aujourd'hui très difficile à obtenir du fait de la saturation du parc d'hébergement.

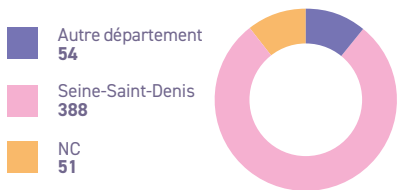
Le niveau de mesure des ménages sortis sur l'année illustre que près de 50% des sorties ont été réalisées à la suite d'un diagnostic social, 28 % à la suite d'une mission de suivi en complémentarité du droit commun et 22% après un accompagnement.

**NIVEAU DE MESURE AVANT SORTIE**



Cet écart s'explique par le fait que les situations des ménages accompagnés par l'AMH sont souvent les plus fragiles, nécessitant des orientations sur des places d'hébergement qui sont saturées sur le département.

**TERRITOIRES DE SORTIE**



La Seine-Saint-Denis est toujours le premier territoire de sortie des personnes à l'hôtel sur le département. Nous pouvons noter que Paris, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne constituent les autres départements de sortie.

## 6. PROFILS DES MÉNAGES

Les profils de ménages que la PASH a rencontrés et accompagnés en 2022 sont composés à 79% de ménages avec enfants, 12% de couples et 9% de personnes isolées. Nous comptabilisons 105 femmes enceintes au 31 décembre 2022, toute composition familiale confondue.

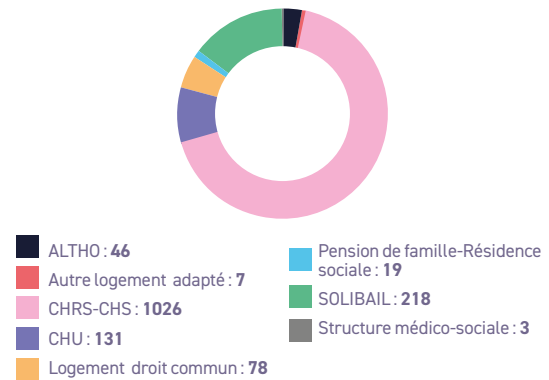
Les enfants représentent 47% des personnes rencontrées par la PASH, et 34% d'entre eux sont des enfants de moins de 3 ans. La part des jeunes adultes (18 - 25 ans) représente 8% du public et sont pour la plupart des majeurs rattachés.

**ÂGE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LA PASH**

|                |     |
|----------------|-----|
| Moins de 3 ans | 16% |
| 3 à 5 ans      | 12% |
| 6 à 11 ans     | 12% |
| 12 à 17 ans    | 7%  |
| 18 à 25 ans    | 8%  |
| 26 à 59 ans    | 44% |
| Plus de 60 ans | 1%  |

Parmi les ménages à l'hôtel et disposant d'une demande SI-SIAO (1528 ménages) 76% ont une préconisation vers un centre d'hébergement (CHU, CHS, CHR) et 23% ont une préconisation vers un logement ou un logement accompagné.

**PRÉCONISATIONS DES MÉNAGES PRÉSENTS AU 31 /12/22**



## 7. L'AIDE ALIMENTAIRE

Depuis l'année 2021, la PASH assure une mission de régulation des dispositifs de distribution de colis alimentaires à destination des ménages à l'hôtel. Le service centralise les demandes émanant du 115, du conseil départemental et également des accueils de jour du territoire. Il oriente les personnes vers la distribution la plus adaptée à leur demande (localisation du lieu de distribution, besoin en lait et couche, etc.).

Nous régulons l'activité de 3 acteurs de l'aide alimentaire du territoire : la Croix-Rouge française, Alteralia et le Secours Islamique français. En 2022, **17 857 colis ont été distribués aux ménages mis à l'abri** à l'hôtel 115. Les besoins en matériel de puériculture, comme le lait et les couches, sont très importants et l'offre est encore insuffisante pour y répondre.



## Perspectives

En 2023, la PASH 93 devra continuer son action de recrutement en imaginant de nouvelles manières d'attirer les futurs travailleurs sociaux : présence dans les forums des écoles de travail social, process de formation interne, élargissement des profils salariés, création de vidéos... Cette mission de recrutement et de formation sera soutenue par un poste de coordinateur dédié.

Trois nouveaux postes vont venir enrichir le service en 2023 : une chargée de mission "droits des étrangers" et deux psychologues. Des permanences juridiques à destination des salariés et des ménages seront mis en place dès le mois de janvier 2023. Les psychologues interviendront auprès des ménages en complémentarité de l'accompagnement social et feront le lien avec les partenaires santé sur le territoire. Ces recrutements permettront, entre autres, d'étayer les accompagnements spécifiques proposés par la PASH et de développer les sujets de veille sociale.

Un travail collectif va être mis en place en 2023 avec l'équipe de la cellule pour créer un espace réflexif autour des différentes missions de la cellule et construire une harmonie des pratiques professionnelles au sein de l'équipe. Ce travail de fond pourra également être initié au sein de l'équipe d'accompagnement.

L'équipe transverse va poursuivre et étendre le réseau partenarial sur ses thématiques, notamment sur les territoires les plus dépourvus (principalement l'Est du département) afin d'être en mesure de trouver des réponses adaptées aux demandes et besoins des familles (intervenants sociaux

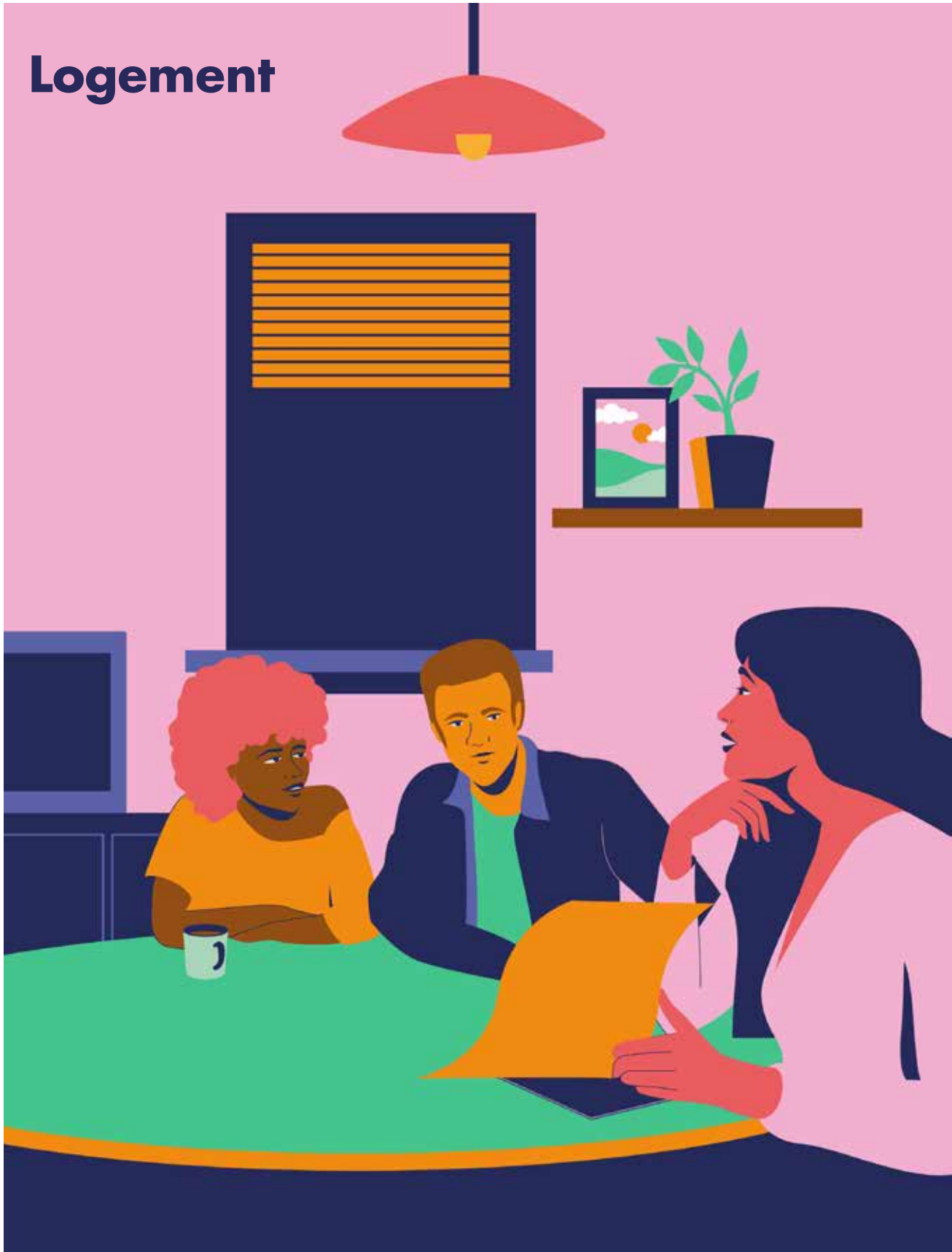
en commissariat et psychologues, centres maternels, réseaux d'associations d'aide aux femmes victimes de violences, entreprises d'insertion par l'activité économique, etc.). Concernant les actions collectives, différents temps à destination des ménages seront organisés (information sur les dispositifs existant autour de l'insertion professionnelle, ateliers thématiques, etc.).

Plusieurs ateliers collectifs sont en préparation, dont un atelier de soutien à l'accès aux démarches numériques. Il aura pour objectif l'accompagnement des ménages pour effectuer de manière autonome leurs démarches administratives sur leur ordinateur ou téléphone.

Une action transverse à l'ensemble de la direction des dispositifs d'accompagnement de l'association va être menée pour travailler autour du recueil de la parole des personnes victimes de violences à travers le questionnement systématique. Cette initiative pourrait augurer d'autres journées institutionnelles visant tant à former l'ensemble des professionnels à une problématique spécifique qu'à privilégier l'harmonisation de nos pratiques.

Enfin, une action de domiciliation va être déployée en 2023. Elle est prévue pour 50 ménages suivis par nos services, qui n'ont pas la possibilité de trouver cette domiciliation dans le droit commun ou par le biais d'associations agréées. La non-substitution aux services de droit commun reste un principe fort de l'ensemble des projets menés par la PASH 93, c'est pourquoi la sélection des ménages éligibles à cette domiciliation devra tenir compte d'une première demande auprès d'un autre service de domiciliation.

# Logement



# Chiffres Clés 2022



**ACCOMPAGNEMENT  
VERS ET DANS  
LE LOGEMENT DALO  
ET HORS DALO**

**234** MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

ET

**33** MÉNAGES RELOGÉS



**PERMANENCE  
« PRÉVENTION  
DES EXPULSIONS »**

**85** MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

**2** EXPULSIONS

**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ  
AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE**

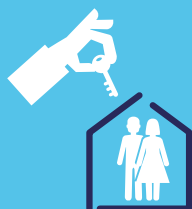
**33** MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

DONT

**52% DE MESURES  
DE MAINTIEN DANS  
LE LOGEMENT**

ET

**48% DE MESURES  
D'ACCÈS AU LOGEMENT**



**ACCOMPAGNEMENT  
SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT -  
ACTION LOGEMENT**

**43** MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



**SOLIBAIL**

**217** LOGEMENTS EN GESTION

**22** LOGEMENTS CAPTÉS

**808** VISITES À DOMICILE

**55** NOUVEAUX MÉNAGES

**35** FAMILLES RELOGÉES



**LOGEMENT D'ABORD**

**75 %** DU PUBLIC

VENANT DE LA RUE

OU D'UN HÉBERGEMENT

**TRÈS PRÉCAIRE**



**288** ADULTES ET

**209** ENFANTS ACCOMPAGNÉS

PAR LE DISPOSITIF

**LOGEMENT D'ABORD**



**94% D'INTÉGRATION**

**LOCATIVE RÉUSSIE**



## INTRODUCTION

Le pôle logement rassemble l'ensemble des dispositifs d'Interlogement93 proposant un accompagnement social pour l'accès ou le maintien dans le logement et un service de gestion locative.

En 2022, l'ensemble de ces services ont rejoint la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) en s'installant sur le nouveau site de Rosny-sous-Bois, facilitant ainsi une dynamique interprofessionnelle entre services.

2022 est malheureusement aussi la dernière année de mise en œuvre du dispo-

sitif Logement d'abord, les financeurs ayant pris la décision de ne pas pérenniser l'expérimentation, malgré sa pertinence pour sortir durablement le public sans abri de la rue.

Mais cette année a été celle de l'ouverture de la permanence « prévention des expulsions », en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et la ville de Saint-Denis, qui propose un accompagnement sociojuridique dont l'objectif est de prévenir l'expulsion de ménages résidant sur la commune de Saint-Denis.

## MISSIONS

## ÉQUIPES

**Logement d'abord (LDA) :** mettre en œuvre l'accès direct au logement de publics sans-domicile et favoriser leur maintien dans ce logement

- ouverture des droits
- préparation du dossier pour présentation en commission attribution logement bailleur
- accompagnement dans les démarches liées à l'installation
- accompagnement global pluridisciplinaire (social, emploi, santé) selon les besoins énoncés par la personne dans son projet personnalisé
- glissement de bail dans le cas de baux glissants
- bilan et arrêt de l'accompagnement avec passation à la circonscription de service social (si nécessaire) quand la famille est autonome

1 COORDINATEUR  
9 ETP TRAVAIL SOCIAL  
1 ETP RÉFÉRENT  
INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
1 ETP  
SANTÉ MUTUALISÉ  
AVEC LE PÔLE OSSIAT

**Accompagnement social Solibail :** mise en œuvre d'un accompagnement vers et dans le logement en vue de préparer et favoriser l'accès à un logement pérenne

- bilan diagnostic pour évaluer le besoin d'accompagnement
- accompagnement à l'entrée (démarches administratives) et à l'installation dans le logement
- formation au savoir habiter et à la gestion de la vie quotidienne
- accompagnement à la gestion du budget
- accompagnement dans les démarches d'accès au logement

1 RESPONSABLE ADJOINTE  
FAISANT FONCTION  
DE COORDINATRICE  
7 ETP  
TRAVAIL SOCIAL

**Gestion locative sociale :** assure la gestion du parc de logements en sous-location par l'association

- démarches de captation, de restitution des logements, suivi de la vacance et relation avec les propriétaires
- signature des conventions, états des lieux entrants et sortants
- suivi technique du parc et traitement des demandes de travaux
- facturation et suivi de l'encaissement des redevances
- suivi des impayés en lien avec les travailleurs sociaux référents
- gestion des résiliations de contrats et mutations

SERVICE COMMUN  
SOLIBAIL ET LDA  
1 COORDINATEUR  
1 COMPTABLE  
1 CHARGÉE DE GESTION  
LOCATIVE OCCUPANTS  
2 TECHNICIENNES  
DE GESTION LOCATIVE

**Accompagnement vers et dans le logement Dalo et hors Dalo :** un accompagnement social ciblé sur l'accès et le maintien dans le logement en développant la capacité des ménages à habiter durablement.

1 COORDINATRICE  
ÉQUIPE AVDL DALO/HORS  
DALO : 5 ETP

**Permanence Prévention des expulsions (Ppex)** avec la fondation Abbé Pierre à Saint Denis

Accompagnement socio-juridique de ménages de la ville de Saint-Denis menacés d'expulsion locative

ÉQUIPE (PPEX) :  
1 ETP

**Accompagnement social lié au logement :** mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de publics fragilisés

- ouverture de droits
- accompagnement à la gestion du budget
- faciliter le rapprochement bailleur/locataire en cas de difficultés (impayés)
- favoriser la mobilité résidentielle si nécessaire ou l'accès au logement
- Accompagnement vers l'insertion professionnelle, à la santé, et prise en compte des problématiques familiales, en lien avec les partenaires du territoire

1 RESPONSABLE ADJOINTE  
COORDINATRICE  
ASLL GÉNÉRALISTE :  
1 ETP TRAVAIL SOCIAL  
ASLL POUR ACTION  
LOGEMENT SERVICES :  
1 ETP TRAVAIL SOCIAL

# 1. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

## A. ACTIVITÉ DALO ET HORS DALO

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est un dispositif d'accompagnement qui vise à favoriser l'accès et le maintien dans un logement de droit commun des ménages en difficulté. En étroite collaboration avec la mission Dalò de la DRIHL 93, Interlogement93 accompagne des ménages prioritaires au relogement dans le cadre d'une reconnaissance Dalò depuis 2010, ou non Dalò depuis janvier 2020, au titre de l'article L441-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH). **L'objectif de cet accompagnement est de développer la capacité des ménages à « habiter durablement ».**

**Les axes de travail sont nombreux :** remplir les conditions légales et administratives d'accès au logement visant la recevabilité en commission d'attribution, apprendre les droits et devoirs du locataire, connaître le territoire et les administrations, accompagner la réception d'une proposition de logement afin de prévenir les refus et soutenir les candidatures pour favoriser un accord lors des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (Caleol) et développer la responsabilité du locataire pour s'assurer de son maintien dans le logement.

Au fil des années, le dispositif AVDL a affiné ses procédures afin d'apporter un accompagnement et des solutions adaptées aux ménages les plus fragiles. Des protocoles spécifiques de prise en charge des situations dites "très très urgentes" ou nécessitant un accompagnement renforcé type Logement d'abord (LDA), permettent de cibler le type de prise en charge et de développer un dialogue personnalisé avec les bailleurs.

En 2022, **234 ménages ont été accompagnés**, soit 22% de plus qu'en 2021

et 113% de plus qu'en 2020, dont :

- **214 ménages en attente de relogement** (mesure « vers »)

- **20 ménages dont la situation est à consolider dans le cadre de leur accès au logement** (mesure « dans »)

Parmi les ménages en attente de solution locative, **33 ont pu être relogés** et 7 sont sortis sur une autre solution locative (Solibail, résidence autonomie, Altho, résidence sociale). En moyenne, les ménages sortis ont bénéficié de **15 mois d'accompagnement**.

## B. PROFILS DES MÉNAGES

**166 ménages Dalò (71%)**  
**68 ménages Hors Dalò (29%)**

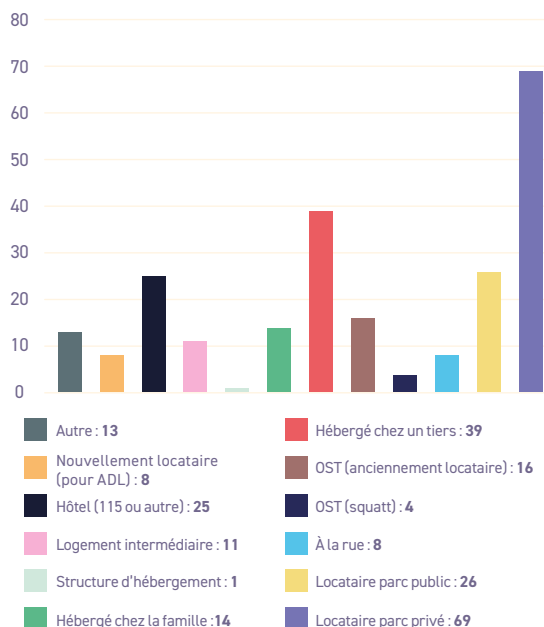
La mission Dalò peut solliciter la réalisation d'un bilan diagnostic pour des ménages « hors Dalò » pour qui la demande de reconnaissance prioritaire au titre du Dalò a été refusée par la commission de médiation (Comed), généralement au motif qu'il manquait des documents justifiant la situation. Il peut également s'agir de prescriptions de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) pour des ménages menacés d'expulsion, et plus rarement, des circonscriptions.

Il s'agit de réaliser un bilan diagnostic et de **déterminer si le ménage correspond à l'un des critères pour être reconnu « prioritaire » au titre de l'article L441-1 du CCH.**

Dans ce cas, nous accompagnons le ménage et sollicitons la labellisation lorsqu'il est « prêt au relogement ». Dans le cas contraire, nous effectuons un relai auprès des services sociaux de droit commun.

En 2022, nous avons accompagné 68 ménages hors Dalò. 17 ménages ont été labellisés, dont 9 au titre du critère « k », c'est-à-dire les personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ».

### SITUATION LOCATIVE EN DÉBUT DE MESURE



**Situation locative en début de mesure : 29% des ménages sont locataires du parc privé (29%), 17% sont hébergés chez des tiers, 11% sont locataires du parc public et 11% sont mis à l'abri par le 115.**



La part importante des locataires du parc public s'explique par la reprise par l'équipe AVDL des ménages de la convention AVDL Pex (prévention des expulsions) qui s'est terminée fin 2021.

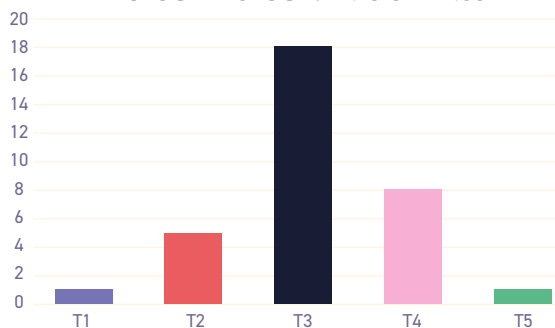
**Composition familiale des ménages accompagnés et typologie de logements obtenus : 57 % des familles accompagnées comprennent des enfants.**

La majorité des ménages accompagnés sont des femmes seules avec enfants (35%), des hommes seuls (29%) et des couples avec enfants (22%).

Toutefois, 64% des ménages accompagnés dans le cadre d'un accès ont une composition familiale maximale de 3 personnes. **Leurs besoins ne portant pas obligatoirement sur des grands logements, 55% des logements attribués sont des T3.**

**Sorties vers le logement : sur les 33 ménages relogés, 31 étaient reconnus prioritaires au titre du Dallo,** et la décision était relativement récente pour la plupart. À noter que 10 ménages relogés bénéficiaient d'une demande de logement social (DLS) depuis plus de 7 ans et 5 ménages avaient une DLS de plus de 10 ans cumulée à un Dallo également supérieur à 10 ans.

**TYPLOGIE DES LOGEMENTS OBTENUS**



### Signalement des situations préoccupantes

L'activité AVDL Dallo et hors Dallo offre la **possibilité de signaler les situations préoccupantes qui nécessitent un relogement urgent** et/ou un accompagnement spécifique, déclenchant un travail en coordination de la mission Dallo, du bureau d'accès au logement de la Drihl93 (Bal) et des bailleurs. Ainsi, en 2022, les différents protocoles de signalement ont permis :

- **Protocole TTU** (très très urgent) : 12 ménages intégrés. Motifs principaux : expulsion, suroccupation, insalubrité = 6 ménages relogés.
- **Protocole LDA** : demande d'intégration pour 11 ménages = 5 relogés.
- **Lutte contre l'habitat indigne (LHI)** : en 2022, nous avons accompagné 55 ménages qui vivaient dans des logements indignes. Pour 31 d'entre eux, malgré un logement dégradé, aucune démarche n'a été précédemment entreprise par le ménage, de crainte de représailles de la part du propriétaire, notamment la crainte qu'il mette fin au contrat de location.

- **Accompagnement des ménages menacés d'expulsion** : **62 ménages accompagnés étaient menacés d'expulsion**, en raison d'impayés de loyer pour 84% d'entre eux. **1 seule personne - un homme - a été effectivement expulsée.**

## 2. PERMANENCE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

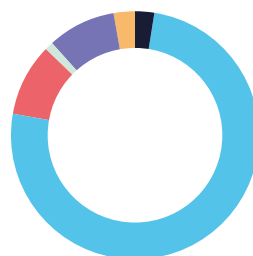
Mise en place au début de l'année 2022 grâce à un partenariat entre la Fondation Abbé Pierre, la Ville de Saint-Denis et Interlogement93, soutenue par le Conseil départemental, la permanence de prévention des expulsions (Ppex) **propose un accompagnement socio-juridique qui a pour objectif de prévenir l'expulsion de ménages de la ville de Saint-Denis** :

- quel que soit le stade de la procédure,
- quel que soit le domicile,
- quel que soit le motif de la procédure.

### Prescripteurs :

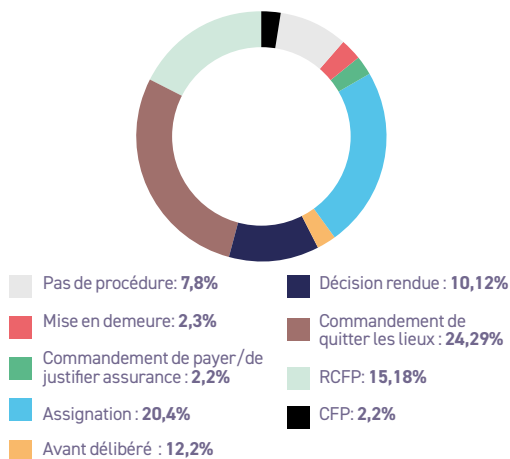
|   |                                   |                           |
|---|-----------------------------------|---------------------------|
| Service social municipal : 65           | Autres : 3                        | Avocat : 1                |
| CCAS ASLL : 4                           | Maison de quartier R. Rolland : 2 | AVDL- autre opérateur : 1 |
| AVDL Interlogement93 : 4                | Bouche à oreille : 1              | Assistant social Caf : 3  |
| Service communal d'hygiène et santé : 1 |                                   |                           |

**CAUSE DE PROCÉDURE**



- Impayés : 65,77%
- Occupant de bâti sans titre : 7,8%
- Congé : 8,10%
- Fin de prise en charge hébergement : 2,2%
- Trouble de jouissance : 1,1%
- Autre : 2,2%

### STADE INITIAL DE LA PROCÉDURE



|   |  |
|---|--|
| <p><b>Activité de la permanence de prévention des expulsions</b></p> <p><b>85 MÉNAGES</b> accompagnés</p> <p><b>82 PERMANENCES</b> tenues</p> <p><b>283 ENTRETIENS</b> réalisés</p> <p><b>5 MÉNAGES</b> relogés</p> <p><b>76 MÉNAGES</b> maintenus dans les lieux</p> <p><b>2 MÉNAGES</b> expulsés</p> <p><b>2 MÉNAGES</b> ayant quitté le logement en cours de procédure</p> | <p><b>Autres :</b></p> <p><b>26 RECOURS</b> AMIABLES DALO déposés</p> <p><b>21 RECOURS</b> AMIABLES DAHO</p> <p><b>Résultats judiciaires :</b></p> <p><b>9 DÉCISIONS</b> du Tribunal de Proximité dont</p> <p><b>6 DÉCISIONS FAVORABLES</b> au locataire</p> <p><b>12 SAISINES</b> du juge de l'exécution avec des délais de 6 à 18 mois</p> |
|---|--|

## 3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE ET ACTION LOGEMENT SERVICES

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE (ASLL-G)

Interlogement93 est mandaté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour mettre en œuvre des **mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement des publics fragilisés (ASLL-G)**.

Sollicité principalement par les services sociaux départementaux, ce type d'accompagnement est mobilisé pour soutenir des ménages (locataires, sous-locataires,

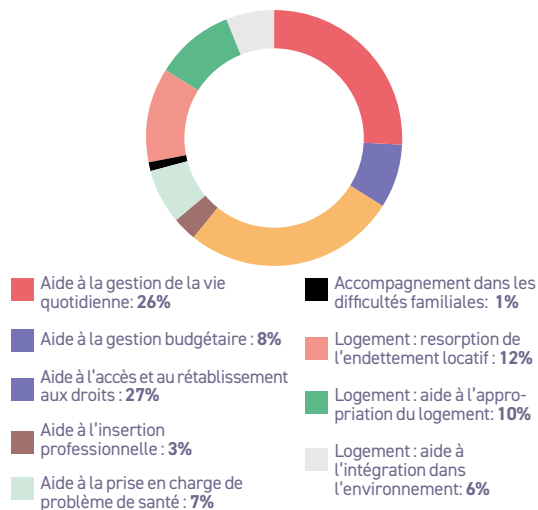
propriétaires ou à la recherche d'un logement), fragilisés financièrement et venant d'accéder à un logement ou risquant l'expulsion. **L'objectif est de leur permettre de stabiliser leur situation et de se maintenir durablement dans leur logement.**

Les opérateurs ASLL interviennent sur un territoire prédéterminé. Interlogement93 intervient sur les communes de Romainville, Bagnolet, Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

**33 ménages ont bénéficié d'un accompagnement** dans le cadre de l'ASLL généraliste en 2022.

- **16 mesures pour soutenir des ménages accédant** à un logement ;
- **17 mesures pour aider des ménages en grande difficulté locative**, avec ou sans procédure d'expulsion engagée.

Les interventions sont multiples mais se concentrent majoritairement autour de l'aide à la gestion de la vie quotidienne, l'aide à la gestion budgétaire, l'accès ou le rétablissement des droits, la résorption de l'endettement locatif, mais également de plus en plus vers l'aide à la prise en charge des problèmes de santé.



### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT AVEC ACTION LOGEMENT SERVICES

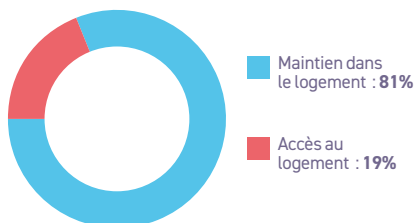
Interlogement93 est mandatée par Action Logement Services pour réaliser des mesures **d'accompagnement social liées au logement auprès d'un public principalement salarié se retrouvant en difficulté locative en raison d'accidents de la vie.**

**L'objectif de cet accompagnement concerne l'accès ou le maintien dans le logement.**

En 2022, Action Logement Services a mandaté Interlogement93 pour l'accompagnement de **45 ménages, parmi lesquels 43** ont abouti à la mise en place d'une mesure.

**Le maintien dans le logement et le risque d'expulsion représentent les principaux motifs de sollicitation** (81% des situations), et la moitié des personnes concernées est déjà engagée dans une procédure d'expulsion plus ou moins avancée.

#### PRINCIPAL MOTIF DE LA MESURE



Notre intervention devant rester ponctuelle et ciblée, **le temps d'accompagnement moyen a été de 8 mois en 2022**. À l'issue de notre accompagnement, la situation financière est globalement stabilisée, souvent au moyen de dossiers de surendettement (50% des cas des mesures liées au « maintien »), de demandes adressées au fond de solidarité logement (FSL) et au fond de solidarité énergie (FSE) ou d'autres soutiens budgétaires. Une vigilance peut se poursuivre au niveau du service social de secteur, du bailleur et/ou d'Action Logement qui dispose de conseillers sociaux.

**Sur les 8 mesures menées dans le cadre d'un soutien à l'accès au logement, 5 ont abouti à une solution locative** (2 logements, 1 foyer, 1 résidence sociale, 1 pension de famille).

## 4. SOLIBAIL

**Le principe du dispositif Solibail est de proposer à des ménages issus du 115 ou de structures d'hébergement une solution temporaire de logement avec accompagnement social.**

Les objectifs du dispositif sont de :

- proposer une solution alternative au 115 pour des ménages encore fragiles ;
- proposer une expérience locative, support de l'apprentissage du "savoir-habiter" ;
- soutenir l'accès au logement des ménages à l'issue de leur séjour.

Le dispositif Solibail comprend un service gestion locative et une équipe sociale qui travaillent en étroite collaboration **en vue d'accompagner au mieux les familles accueillies dans leur apprentissage du savoir habiter et la préparation de l'accès au logement.**

## A. SERVICE GESTION LOCATIVE

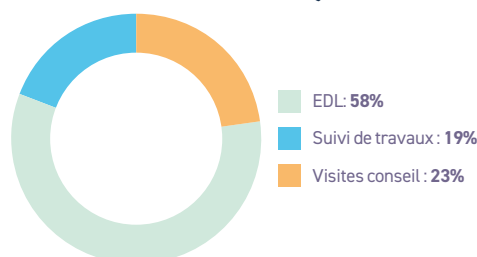
**Solibail est un dispositif d'intermédiation locative sociale.** L'association Interlogement93 est titulaire du bail tandis que la famille est hébergée, moyennant une participation financière.

Les logements sont captés au sein du parc privé auprès de propriétaires qui ont fait le choix d'une démarche à la fois solidaire, encadrée et rassurante pour la gestion de leur bien.

**Le service gestion locative a notamment pour missions :**

- les démarches de captation et de restitution des logements et de suivi de la vacance ;
- la signature des conventions avec les propriétaires et les familles et les états des lieux entrants et sortants ;
- le suivi technique du parc et le traitement des demandes de travaux ;
- la réalisation des visites-conseils au domicile des familles (conseils techniques) ;
- le quittancement et le suivi des impayés en lien avec les travailleurs sociaux référents et le service contentieux si nécessaire ;
- la gestion des résiliations de contrats et des mutations.

#### VISITES TECHNIQUES



L'élément central du dispositif étant l'apprentissage du statut de locataire, la **priorité est donnée aux rendez-vous au domicile dans le cadre de l'accompagnement social et des visites-conseils techniques.**

Le rythme des entretiens a pu reprendre à un niveau satisfaisant en 2022.

**1606 entretiens en 2022**  
(309 entretiens de plus qu'en 2021)  
Dont **808 visites à domicile**  
(+50% par rapport à 2021)  
**798 entretiens au bureau**  
(+10% par rapport à 2021)

**Évolution du parc immobilier : avec 22 nouvelles captations de logements** et 7 restitutions, **le parc immobilier s'est étoffé en 2022, portant à 217 le nombre de logements en gestion, pour un objectif initial de 225 logements.**

Les restitutions peuvent être sollicitées par les propriétaires au terme de leur contrat de location de 3 ou 6 ans. Dans ces cas de figure, la meilleure solution est recherchée pour la famille occupante : accès à un logement pérenne ou mutation au sein du dispositif.

**Le nombre des restitutions risque d'augmenter dans les mois et années à venir** compte tenu du changement de réglementation qui réduit l'avantage fiscal, du contexte économique qui pousse de plus en plus de propriétaires à vendre leurs biens et du parc immobilier composé dans une assez large proportion d'anciens baux : **36 % du parc locatif concernent des baux de 10 ans et plus** (77 logements).

## B. LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SOLIBAIL

Un 7<sup>e</sup> travailleur social a rejoint l'équipe en place en mars 2022, mais la file active reste élevée, les travailleurs sociaux ayant eu sur l'année 2022 la charge de 30 à 35 ménages chacun.

**Missions : la mission principale du service d'accompagnement social Solibail est de permettre aux ménages d'acquérir le "savoir-habiter" et de favoriser l'accès des ménages à un logement pérenne.**

Au cours du séjour, différents aspects sont abordés :

- **accès accompagné au logement** : installation dans le logement temporaire, dans le quartier, dans la commune, procédure d'aides au relogement, etc. ;
- **aide à la gestion budgétaire** : paiement régulier des redevances et des charges liées au logement, traitement des situations de surendettement, etc. ;
- **aide à l'acquisition de la maîtrise du « savoir habiter »** : entretien du logement, gestion des tâches administratives liées au logement, maîtrise des consommations de fluides, respect du voisinage, etc. ;
- **préparation à la sortie du dispositif Solibail** : démarches de relogement de droit commun public et privé, DLS et outils numériques, appréhension des règles d'attribution du logement social et de la réalité francilienne de l'offre locative sociale, constitution du dossier en cas de proposition de logement, visite du logement pérenne proposé, acceptation des propositions de logement.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2022

#### Admissions

**Les candidatures nous sont adressées par le SIAO 93, via le GIP-HIS**, lorsqu'un logement est disponible à la suite d'une rotation ou d'une nouvelle captation.

**87% des candidatures reçues en 2022 ont été validées**, ce qui est un très bon résultat à l'échelle de l'Île-de-

France. Les motifs de refus sont précisément définis par le référentiel d'accès Solibail, il s'agit le plus souvent de l'absence de titre de séjour d'un conjoint, du reste à vivre insuffisant ou de démarches de divorce non engagées.

#### Modalités d'accompagnement

Nos missions sont mises en œuvre via un panel d'outils qui vont permettre de soutenir les ménages dans leurs projets. L'un de ces outils est le contact régulier avec les ménages au travers des visites au domicile, des rendez-vous au bureau et des entretiens téléphoniques.

**217 logements** du T1 au T5 en gestion au 31 décembre 2022, dont **22 nouvelles captations**.

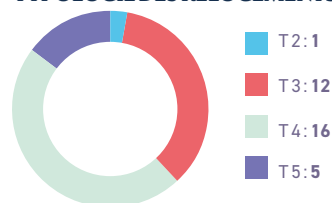
**55 ménages** admis en 2022, contre **51 en 2021 et 41 en 2020**.

**6 familles** mutées ayant fait l'objet de changement de logement au sein du dispositif afin de pouvoir répondre aux demandes de restitution des propriétaires.

**131 ménages** en attente d'une proposition de logement.

**34 ménages** sont sortis vers un logement pérenne en 2022, **62 % vers des T4/T5**

#### TYPOLOGIE DES RELOGEMENTS



**48 mois** de séjour en moyenne pour les ménages sortis en 2022

**46%** des ménages présents ont plus de 3 ans de séjour au sein du dispositif.

## 5. LE LOGEMENT D'ABORD

Faute du maintien des financements, **l'expérimentation Logement d'abord (LDA), portée par Interlogement93 depuis 2019, a pris fin à l'issue de l'année 2022**. Toutefois, afin d'accompagner jusqu'au bout les familles dont le bail n'a pas encore glissé, un travailleur social reste encore mobilisé en 2023 sur ce dispositif.

**La pertinence de ce dispositif d'accès direct au logement avec accompagnement social renforcé a pourtant**

**fait ses preuves. Avec 288 adultes et 209 enfants logés de façon durable et un taux de maintien de 94% dans les logements en baux glissants, Interlogement93 a démontré que ces principes constituent une réponse efficace au problème du sans-abrisme.**

Le Logement d'abord est une philosophie d'intervention auprès des personnes rencontrant des difficultés d'accès au logement. Elle repose sur **un accès direct au logement avec un accompagnement global, modulable en fonction des besoins des personnes et pluridisciplinaire.**

**Le logement est un droit fondamental et ne doit pas être l'aboutissement d'un parcours d'insertion, mais sa condition préalable.**

Ce dispositif vise à réduire le recours aux dispositifs de mise à l'abri au profit de solutions pérennes et à prouver que **l'accès à un logement pérenne conditionne par la suite la résolution de nombreuses problématiques sociales et professionnelles.** Il s'articule autour de 3 grands principes :

- Le Logement d'abord a pour principe l'accès à un logement pérenne ;
- l'accès au logement ne peut donc être conditionné à des critères d'autonomie, de ressources ou de « capacité à habiter » ;
- la personne est au centre de son accompagnement auquel elle adhère librement.

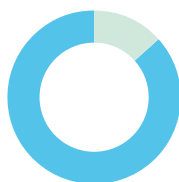
## A. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Le dispositif s'adresse à tous les ménages sans solution de logement pérenne et ayant fait appel au SIAO 93.

Lorsqu'un logement est mis à disposition, le ménage retenu est extrait aléatoirement du SI-SIAO. Les seuls critères de sélection sont la composition familiale adaptée à la typologie du logement, la situation administrative régulière et les ressources déclarées.

Si la candidature ne répond pas aux attentes du bailleur en matière de ressources ou de situation administrative, **une proposition de bail glissant peut lui être faite. Ainsi, des familles qui n'auraient pas eu la possibilité d'obtenir un logement social en dehors de ce dispositif peuvent accéder à un logement et être accompagnées pour s'y maintenir.**

La grande majorité des baux ont été proposés en bail direct (87%).

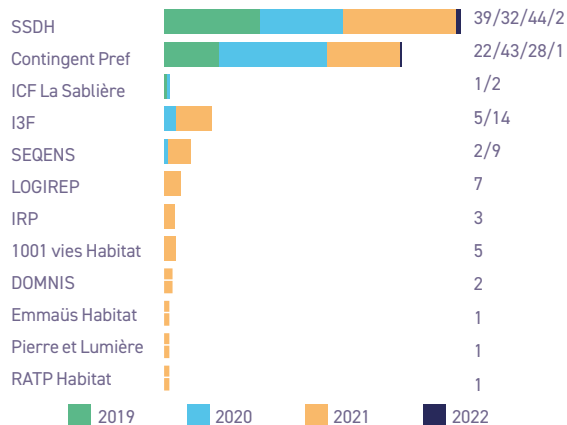


■ Baux glissants : 207  
■ Baux directs : 32

## B. BILAN CAPTATION DE LOGEMENTS

**88% de l'objectif a été atteint puisque 264 logements ont été proposés par les bailleurs au 31 décembre 2022.**

### CAPTATION DE LOGEMENTS LDA



La totalité des logements proposés relève du parc social de la Seine-Saint-Denis. Les réservataires sont déclinés comme suit :

- **11 bailleurs sociaux**, principalement **Seine-Saint-Denis Habitat** (avec 45% des logements mis à disposition) ;
- **le contingent préfectoral de la DRIHL** (36% des logements).

Sur les 264 logements proposés, 25 logements n'ont pas intégré le dispositif. À la suite d'un échec à la première candidature en Caleol, les délais sont souvent insuffisants pour en proposer une seconde. **Au 31 décembre 2022, ce sont ainsi 239 logements qui ont effectivement accueillis une famille dans le cadre du Logement d'abord en 3 ans.**

**87,5% des logements proposés vont du T1 au T3** : les typologies des logements proposés (T1, T2, T3) et les compositions des ménages correspondent donc bien aux besoins du territoire de la Seine-Saint-Denis.

## C. ACCOMPAGNEMENT ET PROFILS DES MÉNAGES

**Ce sont au total 239 familles, soit 288 adultes et 209 enfants, qui ont été accompagnées par le dispositif LDA.** Une équipe accompagne les personnes en fonction de leurs besoins en s'appuyant sur 3 principes : **libre adhésion, pluridisciplinarité et flexibilité en intensité et en durée.**

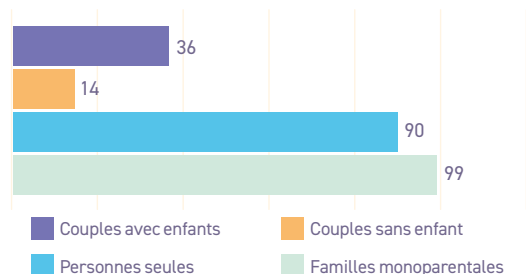
Il n'y a pas d'évaluation de la « capacité à habiter » du ménage avant l'accès au logement : le travailleur social établit avec le ménage son projet d'accompagnement personnalisé et détermine le niveau de mesure en fonction de l'évaluation réalisée initialement.

L'accompagnement n'est plus conçu comme une contrepartie mais comme un véritable outil au service de l'atteinte des objectifs personnels du ménage.

## CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Le dispositif LDA a logé et accompagné une part assez similaire de personnes isolées (41%) et familles monoparentales (38%).

### COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



À noter que les familles monoparentales font partie des publics pour qui l'accès à un logement social est le plus long, en raison de la faiblesse – et souvent de la précarité- de leurs revenus.

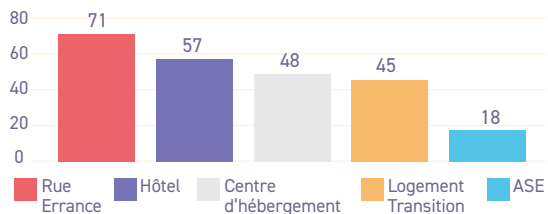
**L'entrée sur le dispositif LDA réduit donc considérablement le délai d'accès à un logement de droit commun pour ce public.**

## PROVENANCE DU PUBLIC : DE LA RUE AU LOGEMENT

Les ménages sont principalement dans une situation de sans-abrisme ou de mal-logement avant leur entrée dans le logement :

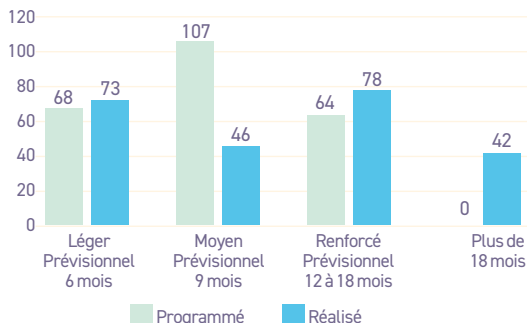
- 30% de personnes sont à la rue ou en errance résidentielle (hébergé chez des tiers) ;
- 24 % des personnes sont hébergées en hôtel (115, Conseil départemental) ;
- 20% des personnes en centre d'hébergement (CHU, Stab, CHR, Altho).

### HÉBERGEMENT D'ORIGINE



Ainsi, **54% du public logé sont issus de la rue ou d'un hébergement très précaire** et accèdent directement à un logement via LDA, **mettant fin à un parcours d'errance** qui aurait sans doute duré encore longtemps. En ajoutant les 20% qui viennent de centres d'hébergement temporaires, c'est 75 % du public ayant accédé au logement via le LDA qui étaient effectivement dans une situation de grande précarité.

## NIVEAU DE MESURE ET DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVISIONNEL ET RÉALISÉ



Il s'avère que les besoins en accompagnement renforcés ont été sous-estimés **et que 17% des ménages ont nécessité une durée d'accompagnement supérieure à 18 mois**, du fait du cumul de leurs problématiques :

- renouvellement de titre de séjour,
- démarches longues pour le divorce,
- problématiques de santé psychique, accompagnement complexe dans les démarches, etc.,
- insertion professionnelle non achevée, ressources insuffisantes.

**Ainsi, l'expérimentation Logement d'abord en Seine-Saint-Denis a permis à 288 adultes et 209 enfants de sortir définitivement d'un parcours résidentiel complexe et d'accéder à un toit pérenne et une vie plus sereine.**

L'expérimentation a pris fin en 2022, faute de renouvellement des financements. **Pourtant, selon la Cour des comptes, si une politique inspirée du Logement d'abord avait été poursuivie de façon continue depuis 2012 en France, 20 milliards d'euros auraient pu être économisés pour la collectivité publique<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> Cour des comptes, référé La politique en faveur du logement d'abord, 20 octobre 2020.



## Perspectives

L'expérimentation ayant montré que l'approche « logement d'abord » permet une prise en charge plus digne, plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme, le département de la Seine-Saint-Denis a souhaité poursuivre la mise en œuvre en 2023 d'un dispositif Logement d'abord recentré sur les ménages pris en charge par le département, (hébergés à l'hôtel, jeunes majeurs en fin de contrat ASE et familles sortants de centre maternel).

Bien que certains postes vacants aient été pourvus entre 2021 et 2022, le pôle logement ne fait pas exception à la problématique de recrutement que subit actuellement le secteur social. L'année 2023 sera encore marquée par la nécessité de recruter des intervenants sociaux afin d'équilibrer la charge de travail et favoriser la qualité de l'accompagnement.

Afin de tendre vers un suivi éclairé de nos activités et de mettre en perspective les points forts et les pistes d'amélioration de nos différents dispositifs, Interlogement93 travaille depuis 2022 sur l'adaptation de son logiciel métier "Ariane" jusqu'alors utilisé par la PASH. Un outil qui fait pour le moment défaut au sein du pôle logement.

# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ

Comme en 2022, la protection des données et la démarche qualité s'intègrent progressivement dans les pratiques professionnelles. Plus singulièrement, la protection des données est désormais appréhendée par les professionnels comme une condition préalable au déploiement de toute opération de traitement de données à caractère personnel. Cela témoigne de l'appropriation grandissante des enjeux de la protection de la vie privée par l'ensemble de l'organisation mais aussi de son engagement concret à respecter ses obligations en la matière.

## PROTECTION DES DONNÉES

L'équipe déléguée à la protection des données (DPO) est composée d'une assistante déléguée à la protection des données et d'une déléguée certifiée à la protection des données.

Cette équipe est chargée de mettre en œuvre la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), au sein d'Interlogement93.

Ainsi, l'équipe déléguée à la protection des données poursuit son objectif d'apporter de la sécurité juridique à l'association et ses professionnels vis-à-vis du RGPD. C'est dans ce droit-fil que l'équipe DPO a apporté son appui et son accompagnement à l'ensemble des services, pour une meilleure prise en compte de la vie privée des personnes concernées et des obligations énoncées par le RGPD.

Voici les réalisations les plus significatives pour l'année 2022 :

### CONSEIL ET APPUI À LA CONFORMITÉ

L'équipe DPO a mis en œuvre sa mission de conseil auprès de l'ensemble des pôles. Côté siège, plusieurs examens de conformité ont été réalisés : mise en place par la direction générale d'un système d'alarme dans les locaux de Rosny, ou encore, le déploiement d'un formulaire de collecte de données à caractère personnel des salariés par la direction des ressources humaines.

## Chiffres Clés 2022

12

AVIS, CONSEILS et  
RECOMMANDATIONS

5

FICHES REGISTRES de  
traitement réactualisées

2

NOUVEAUX REGISTRES  
créés

3

ANALYSES D'IMPACT  
relatives à la protection  
des données

6

RÉUNIONS  
« groupe de travail »  
inter-associatif

4

DEMANDES  
liées aux droits  
(DONT LE DROIT D'ACCÈS)

Plus de 200  
conventions  
d'occupation Solibail  
auditées



Côté opérationnel, et tout particulièrement au SIAO, de nombreux examens ont également été sollicités pour les besoins de :

- l'enquête « Ménages à la rue 93 » pour le pôle mise à l'abri ;
- la mise en place d'un système d'information (SI) « santé » pour les prises en charge des soins complexes par le pôle OSSIAT.

Par ailleurs, la DPO a œuvré en matière de contrats et rédigé les clauses contractuelles aptes à démontrer le respect des obligations de l'association au regard du RGPD et à garantir la protection de la vie privée des personnes concernées par le traitement.

Parallèlement, trois analyses d'impact (AIPD) ont été conduites et ont toutes fait émerger des actions concrètes de mise en conformité.

### **INFORMATION ET SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS**

L'équipe DPO a proposé des lettres d'information relatives aux actualités liées au numérique, aux nouvelles technologies et à leurs conséquences sur la vie privée, et plus largement sur les droits des personnes concernées. En 2022, les actualités pertinentes pour le secteur social se sont faites plus rares mais elles ont néanmoins poussé les professionnels à s'informer plus précisément sur les droits des personnes accompagnées ainsi que sur leurs propres droits, au regard de traitements de leurs données à caractère personnel.

Les demandes les plus courantes ont notamment porté sur la conduite à tenir en cas de violation de données ou encore en cas de demande de transmission d'informations par des tiers.

Enfin, les sessions de sensibilisation à destination des nouveaux salariés constituent désormais une action incontournable.

### **DOCUMENTATION DE CONFORMITÉ**

L'équipe DPO a également pour mission de s'assurer que la documentation de conformité – indispensable en cas de contrôle – soit constituée et à jour.

Par conséquent, les registres rendus obligatoires depuis l'entrée en vigueur du RGPD ont été complétés ou réactualisés, selon les cas.

### **COOPÉRATION ET TRAVAIL COLLABORATIF**

La « communauté DPO », animée par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), s'est montrée très productive et a travaillé essentiellement sur deux thèmes en 2022 :

- **information des personnes** sur les traitements de données, dans le champ de l'inclusion sociale : nous avons ainsi apporté notre concours aux travaux dirigés par la CNIL, qui se poursuivent en 2023 ;
- **la démarche de conformité du SI-SIAO au RGPD.**

### **SI-SIAO ET RGPD**

Nous prenons toujours une part active dans la prise en compte de la protection des données dans le SI-SIAO. À ce titre, nous avons apporté « notre analyse à 360° » et nous avons formulé de nombreuses recommandations, en particulier dans le cadre de la proposition de convention tripartite élaborée par la DIHAL.

### **CE QUI A MARQUÉ 2022 : ENCADREMENT DE LA SOUS-TRAITANCE.**

Un cap majeur a été franchi en 2022 : l'année été marquée par la vigilance accrue en matière de responsabilité, afin de garantir un niveau de protection approprié et des traitements conformes à l'état de l'article de la protection des données (en application de l'art. 28 du RGPD).

Le sujet précis de la sous-traitance et de son encadrement est désormais intégré dans les projets.

## **QUALITÉ**

**La démarche qualité s'est mise cette année au service du pôle Logement, plus précisément de Solibail.**

**Dans ce contexte, la responsable qualité conduit, depuis le deuxième semestre 2022, une mission d'appui portant sur trois sujets :**

- **conventions d'occupation** : un audit interne a été lancé et a porté sur plus de 200 conventions principales d'occupation ;
- **impayés et précontentieux** : l'objectif recherché est de concevoir un référentiel interne de recouvrement des impayés locatifs ;
- **gestion documentaire** : dans une recherche de dématérialisation et d'une meilleure maîtrise des documents tout en tenant compte des exigences du RGPD. Dans ces conditions, le projet se situant au carrefour de la qualité et de la protection des données, il a été reporté à 2023 et c'est l'assistante DPO qui le conduira avec les équipes du Solibail.

# GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation adulte handicapé
- ACD** : Accord collectif départemental
- Adophé** : Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement
- AHI** : Accueil hébergement insertion
- Altho** : Alternative à l'hôtel
- AME** : Aide médicale d'État
- AMH** : Accompagnement des ménages à l'hôtel
- Ami** : Appel à manifestation d'intérêt
- Ansa** : Agence nouvelle des solidarités actives
- ARE** : Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
- ARS** : Agence régionale de santé
- ASLL** : Accompagnement social lié au logement
- AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- Bop** : Budget opérationnel prévisionnel
- BPI** : Bénéficiaire de la protection internationale
- Caarud** : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
- Cada** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- CALEOL** : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements
- Ccapex** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
- CCAS** : Centre communal d'action sociale
- CES** : Cellule d'évaluation et de suivi
- CHU** : Centre d'hébergement d'urgence
- CHS** : Centre d'hébergement de stabilisation
- CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Cil** : Conférence intercommunale du logement
- Comed** : Commission de médiation Dalo
- CME** : Centre mères-enfants
- CPH** : Centre provisoire d'hébergement
- CRHH** : Comité régional pour l'hébergement et l'habitat
- Csapa** : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- CTD** : Commission du traitement de la demande
- CTS** : Concertation territoriale du SIAO 93
- Dalo** : Droit au logement opposable
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DHUP** : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Dihal** : Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DLS** : Demande de logement social
- DNP** : Demandes non pourvues
- DPO** : Délégué à la protection des données
- DPP** : Droit de priorité préfectoral
- Drihl** : Direction régionale et interdépartementale à l'hébergement et au logement
- EMPP** : Équipe mobile psychiatrie précarité
- EMSP** : Équipe mobile santé précarité
- FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- FSL** : Fonds de solidarité logement
- FTM** : Foyer de travailleurs migrants
- GCSMS** : Groupement de coopération sociale et médico-sociale
- GIP** : Groupement d'intérêt public
- Huda** : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
- IML** : Intermédiation locative
- LHSS** : Lit halte soin santé
- MAD** : Mise à disposition
- MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- Mecs** : Maison d'enfants à caractère social
- MNA** : Mineur non accompagné
- MR** : Maison relais
- Ofii** : Office français pour l'immigration et l'intégration
- Ofpruh** : Observatoire francilien des publics à la rue et hébergés
- Pash** : plateforme d'accompagnement social à l'hôtel
- PDALHPD** : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés
- PF** : Pension de famille
- PTFTM** : Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants
- RA** : Résidence accueil
- RHVS** : Résidence hôtelière à vocation sociale
- RJA** : Résidence jeunes actifs
- RSA** : Revenu de solidarité active
- RS** : Résidence sociale
- Rema** : Régulation des équipes mobiles d'aide
- RGPD** : Règlement général sur la protection des données
- SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation
- SI-SIAO** : Système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- SIAO SMS** : Service de mise en sécurité, opéré par SOS Femmes 93
- SNE** : Système national d'enregistrement de la demande de logement social
- Syplo** : Système priorité logement
- Spada** : structure de premier accueil des demandeurs d'asile

---

**Ce rapport a été réalisé grâce à la mobilisation de l'ensemble des services de l'association.**

**Gestion du projet :**

Emmanuelle HAU,

*responsable de la communication et de l'animation du réseau,  
avec le soutien de la direction opérationnelle & la direction  
générale d'Interlogement93.*

**Illustrations :** Nelly GARREAU

**Mise en page & pictogrammes :** Chantal CARAMAN

**Relecture & Corrections :**

Stéphanie CALVAR

# Interlogement93



*[info@interlogement93.net](mailto:info@interlogement93.net)*

## **Les adhérents d'Interlogement93**

ADEF HABITAT – Adept – AEF 93/94 – AEPC Concorde – AISPJA – ALJ – ALJT – ALTERALIA – Amicale du Nid 93 – ASMAE La Chrysalide – ATD Quart Monde – Aurore – AVVEJ – Cap à cité – CASP / ARAPEJ 93 – Cités Caritas – Coallia – Devenir – Droit d'enfance / Les nouveaux cèdres – Emmaüs Alternatives – Emmaüs Solidarité – Empreintes – Essor 93 – Fondation A. Glasberg – France Horizon – Les petits frères des pauvres – GRAJAR93 – Group'Aïsse – Groupe SOS Solidarités – Hôtel Social 93 – Ikambere – La Main Tendue – La Marmite – Le chantier d'insertion des Restos du Cœur – Leda ALJM – Le Refuge – Métabole 93 – Rues et Cités Sauvegarde 93 – Secours Catholique – Soliha Est Parisien – SOS Femmes Seine-Saint-Denis – Taf et Maffé